

COMITÉ
ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE
DE NOYON

COMPTES RENDUS ET MÉMOIRES
LUS AUX SÉANCES

TOME VINGT-CINQUIÈME

DEUXIÈME PARTIE

CHAUNY
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE A. BATICLE

1935

Annales de Quierzy-sur-Oise, rédigées d'après les notes
de M. le Chanoine Th. Carlet, par M. l'Abbé Caillet.

Introduction----- 3

*Première Partie : VILLA ROYALE DE QUIERZY,
RÉSIDENCE DES PREMIERS ROIS DE FRANCE.*

<i>Chapitre I : Époque Gallo-Romaine, les Probabilités</i> -----	8
<i>Chapitre II : Le « Palatium Carisiacum » du VII^e Siècle</i> -----	12
<i>Chapitre III : Quierzy sous les Mérovingiens</i> -----	18
<i>Chapitre IV : Pépin le Bref</i> -----	25
<i>Chapitre V : Charlemagne</i> -----	28
<i>Chapitre VI : Louis le Débonnaire</i> -----	35
<i>Chapitre VII : Charles le Chauve et les derniers Carolingiens</i> -----	39

Deuxième Partie LA FORTERESSE DE QUIERZY.

<i>Chapitre VIII : Les premiers seigneurs de Chérisy</i> -----	50
<i>Chapitre IX : Les derniers seigneurs de Chérisy</i> -----	59
<i>Chapitre X : Alliance de la Famille de Chérisy</i> -----	64
<i>Chapitre XI : La Famille d'Halluin</i> -----	69
<i>Chapitre XII : Famille de Brûlart</i> -----	73
<i>Chapitre XIII : Dernières Notes sur Quierzy</i> -----	79

ANNALES

DE

QUIERZY - SUR - OISE

rédigées d'après les notes de M. le Chanoine TH. CARLET

par

M. l'Abbé CAILLET, Curé de Gouy (Aisne)

ancien Curé de Manicamp et Quierzy

INTRODUCTION

Plusieurs notices savantes ont été composées sur le Palais royal de Quierzy :

Damien de Templeux, dans sa DESCRIPTION DU DUCHÉ DE VALOIS,

Hadrien de Valois, dans sa NOTITIA GALLIARUM,

Mabillon surtout, dans sa DISQUISITIO DE CARISIACO que Bruzen de la Martinière a traduite presque entière en français, dans son grand DICTIONNAIRE géographique,

Le P. Christophe Labbé, dans son HISTOIRE manuscrite DE CHAUNY, composée en 1715,

L'Abbé Carlier, dans l'HISTOIRE DU DUCHÉ DE VALOIS,

L'Abbé Colliette dans ses MÉMOIRES POUR LE VERMANDOIS, ont, les premiers, recueilli les principaux matériaux sur ce sujet historique.

La plus importante notice publiée dans ces derniers temps, est celle de M. Melleville, le laborieux historiographe du Département de l'Aisne, en 1851.

M. Suin, membre de la Société académique de Soissons, a su donner dans la sienne (1849) de la couleur et de la vie aux dates chronologiques.

Un plus grand nombre de faits ont été recueillis par M. le Baron de la Fons-Melicocq, vers 1855.

M. Peigné-Delacourt, dans ses nombreuses et ardentés recherches, s'est aussi occupé de Quierzy.

Un propriétaire du château actuel de Quierzy, M. Petit, a fourni aux assises de la Société des Antiquaires de Picardie, en 1856, des renseignements précieux sur l'époque moderne. Ce qui donne une valeur spéciale à son travail, c'est un plan de l'ancienne forteresse des Chérisy,

Chanoine Carlet

élevée sur les ruines de la Villa royale, qu'il a levé lui-même, en fouillant intelligemment les fondations.

Enfin le secrétaire de la Société Soissonnaise, M. Poquet, a rédigé un rapport, malheureusement trop court, à l'occasion d'une visite faite par ses savants collègues à Manicamp et Quierzy.

Après avoir étudié, avec grand intérêt, chacun de ces écrits, parcouru dans tous les sens ce champ dépouillé par tant de mains, j'ai aperçu encore quelques épis à ramasser. Il m'a semblé qu'un travail plus complet et même plus exact pouvait être entrepris sur le même sujet.

Curé de Quierzy, pendant trente ans, j'avais quelque droit à m'occuper de l'histoire de ma paroisse. Mais surtout l'espoir de faire plaisir à mes chers paroissiens m'a déterminé à rechercher et à relever, avec toutes leurs circonstances, les faits importants qui se sont passés dans ce pays.

L'intéressant et naïf auteur des ANNALES DE L'EGLISE DE NOYON, Jacques Levasseur, commence son ouvrage par une pieuse dédicace à la Sainte Vierge. Puisque j'entreprends un travail sur Quierzy dont l'église paroissiale a l'honneur d'être, comme la cathédrale de Noyon, dédiée à Notre-Dame, n'est-il pas convenable que je me place tout d'abord sous le même patronage ?

Reine du ciel et de la terre, auguste protectrice de l'humble chapelle, aussi bien que de la superbe basilique, je vous offre mon petit travail et je vous en fais hommage ; puisse-t-il aider à la réédification d'un temple, qui, pour la plus grande gloire de Dieu, sera de nouveau consacré sous votre nom.

Je me recommande à vous aussi, Saint-Martin, patron de l'ancien prieuré de Quierzy ; et à vous, Saint Firmin, patron particulier du château.

Cette triple invocation est fondée sur des données archéologiques.

Mabillon nous apprend qu'il y avait, de son temps, (1670), à Quierzy-sur-Oise, une église avec deux autels : l'un pour le Prieuré, dédié à Saint-Martin, l'autre pour la paroisse, consacré à la Sainte Vierge ; et qu'en outre il existait dans le castel un petit oratoire de Saint Firmin (1)¹.

Dans cette église, dont parle Mabillon, démolie en 1855, on distinguait les deux sanctuaires réparés. L'un servait de sacristie depuis la Révolution. Il existe encore aujourd'hui au château une porte surmontée d'une niche et près d'elle une fenêtre du même style qui appartenait

¹ (1) Cap. III. Disquisitio de Carisiaco.

Annales de Quierzy-sur-Oise

probablement au petit oratoire signalé, par Mabillon. Dans le POUILLÉ de Soissons, on lit :
CHAPELLE DE SAINT-FIRMIN DE QUIERZY

TH. CARLET.

On trouvera dans le Tome IX de notre BULLETIN (p. 3-20) une excellente notice biographique de M. l'Abbé Carlet, lue par M. l'Abbé Chrétien à la séance du Comité Archéologique le 20 Octobre 1886.

« Nous aurions vivement désiré posséder, disait notre collègue, les notes si nombreuses de M. Carlet, fruit de ses savantes et impartiales recherches. Surtout, nous aurions souhaité voir paraître enfin son HISTOIRE DE QUIERZY qui eût été si intéressante à tant de titres. Mais la mort l'a surpris avant qu'il ait pu mettre la dernière main à cette oeuvre.. »

Le voeu émis par M. l'Abbé Chrétien va se trouver réalisé.

Les notes manuscrites de M. Carlet avaient été, après sa mort, déposées à la bibliothèque du Grand Séminaire de Soissons. Dix ans plus tard - au mois d'Octobre 1896 - grâce aux démarches faites par M. l'Abbé Tassus, auprès du Supérieur du Grand Séminaire, le Comité Archéologique put obtenir en communication les papiers laissés par le savant curé de Manicamp

Le Secrétaire du Comité se chargea de la rédaction de l'HISTOIRE DE MANICAMP, dont il donna lecture de plusieurs chapitres au cours des séances de 1897.

Enfin, M. l'Abbé Caillet, l'un des derniers curés de Manicamp - aujourd'hui à Gouy (Aisne) - ayant exprimé le désir de tirer parti des études de son prédécesseur, se mit à l'oeuvre en 1912 et il put mener à bonne fin la rédaction des ANNALES DE QUIERZY que nous publions dans le présent Bulletin (1)².

La majeure partie de son travail a été lue aux séances de 1912, 1913 et 1914 (V. Tomes XXIV et XXV, réimpression), et le Comité Archéologique en a, depuis longtemps, décidé la publication.

Nous avons ainsi la satisfaction de pouvoir offrir à nos collègues une étude sérieuse d'histoire locale, qui représente de longues années d'un travail aussi acharné que conscien-

² (1) Depuis la rédaction de ces lignes nous avons appris avec peine la mort de M. l'Abbé Caillet, décédé au presbytère de Gouy, le 6 Avril 1934, à l'âge de 73 ans.

Chanoine Carlet

cieux, et qui leur rappellera, en même temps, le souvenir d'un des membres les plus distingués du Comité archéologique au siècle dernier.

A.P.

NOTE DE M. L'ABBÉ CAILLET

M. l'Abbé Carlet n'a pu voir publier son ouvrage sur Quierzy ; mais il a réalisé son rêve d'élever, sur la terre de Charlemagne et de Nivelon de Cherisy, un temple digne de son passé.

Ayant eu la bonne fortune de recenser ses laborieuses NOTES SUR QUIERZY - heureusement conservées après son décès - j'ai pu les étudier à loisir.

En les publiant, je crois rendre un juste hommage à la mémoire de ce vénérable et saint curé, dont la vie fut un labeur incessant.

Je me suis fait un scrupule de conserver, autant que possible, l'allure qu'il voulait donner à son oeuvre, afin que ses amis, en le lisant, revivent les bons instants de leurs joutes archéologiques au Comité de Noyon

M. l'Abbé Carlet divise son étude historique de Quierzy en deux parties.

Dans la première, il établit l'IMPORTANCE HISTORIQUE DE LA VILLA ROYALE DE QUIERZY ;

Dans la seconde, à travers les guerres, les révolutions, il retrace l'HISTOIRE DE LA SEIGNEURIE DE QUIERZY. Entre les mains de la famille des Chérisy, la forteresse, qui a remplacé la VILLA ROYALE, prend une certaine valeur. Mais, en même temps que le domaine qui en dépend, les âges rongent ses murailles abandonnées, et, d'elle, il ne nous reste presque plus rien.

N.CAILLET.



Cliché Bonnavé

CHANOINE M.-TH. CARLET (1809-1886)
MEMBRE DU COMITÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NOYON

PREMIÈRE PARTIE

VILLA ROYALE DE QUIERZY RÉSIDENCE DES PREMIERS ROIS DE FRANCE

CHAPITRE PREMIER : Époque Gallo-Romaine, les Probabilités.

§ I. - LES LÈTES

L'invasion de la Gaule par les Romains fut une époque terrible pour notre pays. Le souvenir en fut longtemps odieux à nos ancêtres, Si bien que le nom de *romain* était devenu pour eux une insulte. « Lorsque nous voulons insulter un ennemi, dit Luitprand, nous l'appelons *romain*. Ce nom signifie bassesse, lâcheté, avarice, débauche, mensonge. Il désigne tous les vices. »

Par suite des guerres et des pillages, cortège inséparable de l'invasion, la Gaule dévastée se dépeuplait. C'était au détriment du conquérant. Aussi Rome remédia à cet état de choses funeste aux intérêts de son trésor et au recrutement de ses armées, en établissant des colonies connues dans l'histoire sous le nom de *Lètes*.

Qu'étaient les Lètes ?

Selon certains historiens, les Lètes étaient moins un peuple qu'un assemblage de milices tirées de différentes nations. Ils se fondent, pour l'affirmer, sur la *Notice des dignités de l'Empire*, dans laquelle sont rappelées plusieurs sortes de Lètes : *Laeti Batavii*, *Laeti Franci*, *Laeti gentiles*, *Laeti Nemetacenses*, *Laeti Batavii Contraginenses*, etc.

D'autres considèrent les Lètes comme une nation distincte, un peuple autochtone ayant sa nationalité propre. Toute la difficulté consiste à préciser, d'une manière exacte, à quelle époque ce peuple a vécu et comment il a été amené à habiter nos contrées.

Henri Martin écrit « On ne peut hésiter qu'entre deux explications : Lètes vient de *Lite*, homme de glèbe, colon agricole en langue teutonique ; soit de *Leude* ou *Leute*, nom collectif qui répond à notre vocable de *gens*, avec une acception guerrière.

J'incline vers la première et crois que les Lètes étaient des captifs enlevés, avec femmes et enfants, de leur pays. Les Romains les établirent par milliers, dans le Nord de la Gaule dépeuplée par les combats et les désastres de tous genres qui ensanglantèrent le III^e et le IV^e siècles.

Ces colons captifs étaient attachés à la terre avec obligation de la cultiver. Libres dans leur intérieur, les fruits de la terre leur appartenaient ; ils pouvaient, avec ces fruits, acquérir des immeubles, sauf à payer une redevance en nature au fisc. C'est bien le *serf*, Lite, des Teutons.

Le gouvernement romain, afin de faciliter la perception des denrées dûes au fisc, fit construire près de chaque lieu occupé par ces colonies, des édifices auxquels on donna les noms de *fiscus*, *colonia*, *domoculta*, quelquefois ceux de *praedium* et de *cultura* : Quierzy pourrait bien tirer son origine d'une semblable colonie. En effet, Euméne, dans son panégyrique de Constance Chlore dit : « *Jussu... Constantis Caesaris invicte quidquid infrequens Ambiano et BELLOVACO et Tricassino solo Ligonicoque restabat, Barbaro cultore revixerat.* » (Par l'ordre de

1^{ère} Partie : Villa Royale de Quierzy

Constance, la région d'Amiens, de *Beauvais...* fut repeuplée par des Barbares cultivateurs).

Le pays Noyonnais appartenait alors aux *Bellovaci* qui sont ici nommés. Il fut donc repeuplé sous l'empire de Constance Chlore, entre 306 et 311.

M. Mazière écrit « *Le pagus Noviomagus* fut repeuplé par les *Lètes Bataves*. Une fraction de cette nation dont les Francs Saliens avaient envahi le territoire et qu'ils avaient refoulée vers l'intérieur des Gaules, vint s'établir auprès de *Contra-Aginnum* et de là prit le nom distinctif de *Contraginenses*, d'où Condren.

Le *Praefectus* de ces Lètes avait sa résidence à Noviomagus. « *Praefectus Laetorum Batavorum contraginiensium Noviomago Belgicae secundae.* » (1)³.

A peu de distance de leur chef-lieu, écrit M. Peigné-Delacourt, ces Lètes Bataves trouvèrent un lieu favorable à un établissement, sur les bords de l'Oise, à la rencontre de la rivière poissonneuse de l'Ailette.

C'est bien Quierzy qui se trouvait au confluent de l'Oise et de l'Ailette.

« Sans avoir de renseignements précis sur l'origine de la *Villa* de Quierzy, nous sommes autorisés à lui assigner l'origine commune à la plupart des autres villas royales, dit M. Melleville », devancé déjà par l'historien du Valois.

« Les Francs, succédant aux Romains, respectèrent la propriété privée, partout où il la trouvèrent établie au profit d'un particulier ; mais ils s'emparèrent de toutes les propriétés du fisc ».

Ces propriétés, souvent habitées par les officiers de l'administration, tant à cause de la surveillance qu'ils étaient obligés d'exercer pour la perception des tributs près des colonies de Lètes, que pour la beauté des lieux où elles étaient situées, devinrent insensiblement des maisons de plaisance. Elles furent l'origine de nombreux châteaux et palais dont cette partie de la France était couverte, sous les rois de la 1^{re} et de la 2^e race.

« La Villa royale de Quierzy est de ce nombre » (1)⁴.

§ II. - LA CAPELETTE

Où était située cette maison du fisc qui devint le château de Quierzy ?

D'aucuns ont cru découvrir les fondations d'un château mérovingien dans les ruines de la Capelette. On lit dans le Bulletin Archéologique de Soissons « Le Musée de Soissons possède une magnifique hache en jade vert, polie, de 0 m. 17 sur 0 m. 07, trouvée à Quierzy dans les fondations d'une ancienne église construite sur les ruines d'un ancien château mérovingien, au lieu dit la Capelette » (2)⁵.

La Capelette forme une butte située au Nord de Quierzy, vers Manicamp Elle était autrefois baignée par la rivière de l'Ailette et paraît avoir été fortifiée. Des fouilles incomplètes, faute de ressources, y ont fait découvrir d'importantes fondations, des traces de gros murs avec contreforts aux angles.

Si ce sont les ruines de la *Domoculta* des Romains transformée en château mérovingien, il

³ (1) Not. dignitat. Imperii.

⁴ (1) Peigné, séance, du Comité Arch. de Noyon, 8 Février 1859.

⁵ (2) Bulletin Archéologique de Soissons. 1868.

Annales de Quierzy

faut admettre que la Villa royale de Quierzy fut de bonne heure reconstruite sur un plus vaste plan, à l'endroit où l'histoire la place d'une façon certaine.

Ne nous trouverions-nous pas plutôt sur l'emplacement d'un des *forts* établis sur les frontières de l'Empire Romain et confiés aux Lètes ?

Mais encore, si j'en crois certains souvenirs populaires, ces ruines pourraient bien être celles d'un monastère construit par les rois près de leur château, sous le vocable de Saint-Remy.

Un souterrain, dont les traces auraient été constatées, dit-on, près du château, reliait le monastère à la Villa royale, en passant sous l'Oise et l'Ailette.

Ce monastère fut ruiné par les Normands, en même temps que le château et le village de Quierzy

Sur ces ruines s'éleva, vers le XII^e siècle, une très belle église ou chapelle, d'où le nom de *Capelle*, construite par les seigneurs de Chérisy, sous le vocable de la Très Sainte Vierge Marie.

Cette église servit longtemps aux habitants de Quierzy et Manicamp, jusqu'à l'époque de la Jacquerie, très probablement, où elle fut démolie.

C'était au XIV^e siècle. Alors les habitants de Quierzy trouvèrent asile dans l'église de l'abbaye de Quierzy, tandis que ceux de Manicamp profitèrent de l'église construite par les seigneurs de Manicamp près de leur château.

Les ruines de cette église étaient encore importantes au temps de la Révolution de 1793. Elles servirent alors de carrière d'où l'on tira les matériaux de plusieurs maisons encore existantes. La légende y plaçait une bête terrible « el' bête d'el capelette ». dont on menaçait les enfants polissons (1)⁶.

§ III. - LA FONTAINE SAINT-MARTIN

Je ne crois pas être osé en avançant que la religion de Notre Seigneur Jésus-Christ fut prêchée de bonne heure à Quierzy dès même l'époque Gallo-Romaine.

Le culte de Saint-Martin que j'y trouve établi m'en donne le droit.

La religion des habitants de la Gaule est assez peu connue.

Elle se manifestait surtout par le culte des cours d'eau, des fleuves, des lacs et des fontaines.

Avec l'invasion romaine, après la défaite de Vercingétorix, Rome apporta à la Gaule vaincue, en échange de sa liberté, son langage, sa civilisation, ses divinités païennes. Mais, quand même, les Gaulois conservèrent leurs pratiques superstitieuses.

Les premiers apôtres qui vinrent leur prêcher Jésus-Christ s'attaquèrent à leurs superstitions. Ils ne les détruisirent pas brutalement, c'eût été une maladresse, mais ils s'efforcèrent de remplacer par une dévotion chrétienne une pratique superstitieuse.

C'est pourquoi l'on trouve d'innombrables fontaines consacrées en particulier à saint Martin.

Ces fontaines étaient, pour la plupart, des lieux sacrés, objets de pratiques païennes quelconques, mais pratiques tellement enracinées dans l'esprit des Gaulois, que force était de les détruire par voie de substitution, et non par voie de suppression.

⁶ (1) En 1914, les prisonniers russes fouillant les fondations de cette église, mirent à jour un denier carlovingien en argent.

1ère Partie : Villa Royale de Quierzy

A Quierzy, au milieu de la rue Saint-Martin, à droite, nous trouvons, protégée par une maçonnerie, *la fontaine Saint-Martin* d'où jaillit une eau abondante et délicieuse.

Je n'en tirerai point la preuve que saint Martin vint à Quierzy dans l'un ou l'autre de ses voyages en la région du Rhin à Trêves ; car je ne sais si Quierzy était alors d'aussi facile accès qu'en 750, où Etienne II vint directement de Rome à Quierzy près de Pépin de Bref et en 804, où Léon III se rend également de Rome à Quierzy et de là à Aix-la-Chapelle, en compagnie de Charlemagne. je me contenterai de croire qu'ici comme en maints endroits de la Gaule, la fontaine Saint-Martin pourrait nous rappeler de très lointains souvenirs d'apostolat.

Je me demande également si le vocable de Saint-Remy, sous lequel M. l'abbé Vernier, après Lalande, place une église à Quierzy, celle du monastère de la Capelette sans doute, n'est pas un vestige rappelant l'apostolat du saint Évêque de Reims et Laon, seigneur de Coucy, dans notre pays.

Annales de Quierzy

CHAPITRE II : Le « *Palatium Carisiacum* » du VIIe siècle

§ I. - VILLA ROYALE DE QUIERZY ou « *Palatium carisiacum* »

Laissons toutes ces probabilités intéressantes, pour chercher des faits plus certains qui ne nous manqueront point ; car ce pays de Quierzy, aujourd'hui si paisible, fut le théâtre d'événements qui lui donnent une bonne place dans l'histoire générale de la France. Citons : la mort de Charles-Martel, le mariage de Charles-le-Chauve, des Conciles ecclésiastiques, la visite du Pape Etienne II à Pépin-le-Bref et l'entrevue du Pape Léon III avec l'empereur Charlemagne. A Quierzy, en effet, nous nous trouvons sur l'emplacement du *Palatium carisiacum super Isaram flumen*.

« Cette plage déserte, écrit M. Suin, a reçu : Charles-Martel, Pépin, Charlemagne préparant leurs plus éclatantes victoires et réglant leurs plus importantes affaires d'Etat. Aucune ruine imposante ne rappelle le séjour de ces héros dans cette plaine qu'ils ont rendue célèbre ; les pierres qui restent n'ont plus aucun caractère qui fasse reconnaître une époque. *Etiam periere ruinae*. Mais au récit des événements accomplis en cette antique résidence, la grandeur des noms, la grandeur des souvenirs vient suppléer aux ruines absentes les débris informes de la *Villa de Kierzy*, la place même où elle s'élevait, parlent à l'imagination, au coeur, à l'enthousiasme, En les parcourant, on dit avec le poète :

« Mes pas cherchent la trace
« De ces fiers guerriers, dont l'audace
« Faisait un trône d'un pavois.
« Je demande, oubliant les heures,
« Au Ciel, écho de leurs demeures,
« Ce qui lui reste de leurs voix. »

Cette valeur historique nous fut quelque temps disputée. La ville de Crécy-sur-Serre a voulu se l'approprier, en vertu de quelque ressemblance de nom. Le *Creciacum ad Saram* ou *ad Serram* a prétendu se faire passer pour le célèbre *Carisiacum ad Isaram*. Cette prétention n'a servi qu'à faire mieux constater les droits légitimes et la noblesse antique de Quierzy-sur-Oise. D'ailleurs elle fut vite abandonnée par ceux mêmes qui l'avaient posée ou soutenue.

Templeux paraît, dit Carlier, avoir été le premier qui ait placé à Quierzy-sur-Oise, le *Carisiacum* des anciens monuments (1)⁷.

Hadrien de Valois et surtout Mabillon ont dissipé tous les doutes. La thèse que le célèbre bénédictin a soutenue sur ce sujet et qui occupe dix pages grand in-folio dans sa *Diplomatique* est une démonstration complète. Le procès est jugé.

D'autres Crécy : Crécy-au-Mont, Crécy-en-Ponthieu, Crécy-sur-Marne, etc., se sont aussi laissé parer de nos plumes. Nous leur laissons loyalement ce qui leur appartient ; mais nous retenons ce qui est notre bien.

⁷ (1) Histoire du Valois, t. I, p. 144.

1^{ère} Partie : Villa Royale de Quierzy

Depuis Mabillon, il n'y a plus, dis-je, de doute possible sur l'emplacement du *Palatium Carisiacum super Isaram flumen* où Charles-Martel, prince des Francs, tombé malade à Verberie-sur-Oise, se fit transporter et où il mourut le 20 Octobre 741,

« Il est bien certain, écrit M. Carlier que les rois de la première race ont occupé le palais de Quierzy avant le temps où les monuments historiques commencent à en faire mention » (2)⁸. Nous avons d'ailleurs de leur séjour des preuves certaines.

Les rois de la seconde race y firent également de fréquents séjours ; les documents abondent pour en donner la certitude.

Ruiné par les Normands, comme toutes les forteresses baignées par l'Oise, ce palais fut abandonné par les Rois.

Sur ses ruines s'élève au XI^e siècle une forteresse qui appartient en fief à Gérard de Kérisy ou de Chérisy, que Guibert de Nogent appelle : *Gerardum Carisiacensem*. Trois siècles durant cette forteresse fut aux mains de la Maison de Chérisy, après quoi elle passa de famille en famille, jusqu'au possesseur actuel, par des alliances et des ventes dont les traces existent dans des documents authentiques, sous les noms successifs de *Karisy*, *Chérisy* et enfin *Quierzy*.

§ II. - ETYMOLOGIES

Le nom latin de Quierzy, *Carisiacus*, appartenait à plusieurs lieux situés dans des contrées diverses.

Le plus ancien nom que j'aie trouvé ressemblant à *Carisiacus* est *Charisilittae*, dans une chronique anonyme de l'an 236 (3)⁹.

Quelle bonne fortune pour ceux qui veulent que la rivière qui se jetait autrefois dans l'Oise à Quierzy, soit appelée *Lette* ou rivière des *Lettes* ! *Charisilittae*, voilà bien *Chérisy* sur la *Lette*, ou les *Lettes de Chérisy*. Malheureusement, les *Charisilittae* étaient des peuples de l'Afrique descendant de Chanaan. Il faut renoncer à cette origine.

Les formes suivantes ont été données au nom de Quierzy : *Carisiacus*, *Kiriacus*, *Chirisiacus*, *Karisy*, *Kerzy*, *Chérisy*, *Kierzy*, *Quierzy*.

Quierzy ou *Kierzy* ou *Kersy*, est la prononciation picarde de *Chierzy*, lequel est lui-même une contraction du nom authentique et usuel Chérisy, en latin *Carisiacus*.

Selon Hadrien de Valois, *Carisiacum* aurait d'abord été écrit avec un h : *Charisiacum*. Il tirerait son nom de *Charisius*, fondateur ou propriétaire de cette villa (1)¹⁰.

Malgré l'autorité du savant auteur de la Notice des Gaules, je ferai d'abord observer que dans aucune édition des auteurs anciens je n'ai lu *Charisiacum*. Et puis, la terminaison *um* n'apparaît jamais qu'à l'accusatif. Au nominatif toujours et quelquefois à tous les cas, on lit : *Carisiacus*.

Quel serait, au reste, ce *Charisius* ?

Carisiacus étant un domaine du fisc, aussi bien sous les Romains que sous les Francs, n'a pas dû tirer son nom d'un particulier.

⁸ (2) Histoire du Valois, t. I, p. 144.

⁹ (3) Patrologie, p. III, col. 662.

¹⁰ (1) Notitia Galliarum. Art. Carisiacum.

Annales de Quierzy

Si pourtant l'on tient à ce genre d'origine, pourquoi ne pas adopter *Carisius*, chef romain ? ou bien le nom de l'un des cinq généreux chrétiens du Soissonnais dont parle Dormay. « Honnêtes personnes qui, converties par les exhortations de Saint Crépin et de Saint Crépinien et fortifiées par l'exemple de leur confiance, ne firent point difficulté d'avouer leur religion on les nommait : Quadrat, Claudien, Rogat ou Rogé, *Carise (Carisius)* et Mercure ; et tous cinq, autant que nous en pouvons juger, étaient bourgeois de la ville, ou habitants des lieux voisins. Après qu'on eut employé en vain les caresses aussi bien que les menaces pour corrompre leur foy, ils furent décapités par le commandement de l'Empereur. » (2)¹¹. Ce serait bien glorieux, pour Quierzy, de devoir son nom à un généreux martyr.

M. Melleville fait dériver *Carisiacus* de *Caprarum aisis*, enclos de chèvres. Cette étymologie conviendrait plutôt à *Chevresy*, canton de Ribemont, ou à *Chevregny*, canton d'Anizy, qui se disent tous les deux en latin *Capriniacus*.

Pourquoi ne donnerais-je pas, comme les autres, mes étymologies ? C'est un faible qu'il faut pardonner à ceux qui s'occupent d'antiquités. Dans ce genre de ridicule, il y a une certaine mesure permise, qu'il suffit de ne pas dépasser.

L'ancien nom français *Chérisy* confronté avec son correspondant latin *Carisiacus*, indique une étymologie assez naturelle : *Chéri-s-y*, *carus-iacis*, *chère habitation champêtre* ; étymologie bien justifiée par l'affection que portaient à ce lieu les premiers rois de France.

Iacis se trouve dans du Cange, addition des Bénédictins, où l'on renvoie à *ajacis* ; il signifie comme *aiacis* et comme *aiacum* : *praedium, domus cum horto*, maison de plaisance.

Observons que la désinence latine *acus* ou *acum*, si longue et si lourde, n'a jamais dû être employée dans le langage du peuple, mais seulement dans les actes officiels.

Et puis, pour la plupart des noms propres de pays, c'est le latin qui a été façonné sur le nom populaire *celtique* ou *français*, et non le mot populaire sur le latin excepté pour les établissements peu nombreux qui datent de l'occupation romaine.

On a déjà remarqué que la désinence, pour les noms de lieu, *y*, est généralement employée dans les pays situés au Nord de la Loire, et qu'au Midi de ce fleuve, c'est la désinence *iac* ou *ac* qui domine.

Ceci posé, au lieu de chercher si *y* vient de *ignis*, ou de *Aqua*, ou de *Proya*, voyons ce qu'il signifie dans la langue du pays.

Y, dans notre langue, exprime une idée, un rapport de localité. Ajouté à un nom quelconque, il détermine ce nom à désigner un lieu ; par exemple *Juvigny*, lieu de *Juvin* ; *Bretigny*, lieu de *Bertin* ; *Arcy*, lieu de *l'Arc* ou du *Pont* ; *Chérisy*, lieu *chéri*, habitation pleine d'agrément. *G.* et *S* sont introduits dans ces noms pour l'euphonie.

Pris isolément, le même signe est un adverbe de lieu : *Allez-y*.

C'est la même idée de lieu qui se présente sous la forme *iac* ou *ac*, dans le pays d'Outre-Loire. Elle s'harmonise mieux avec l'accent méridional, et, dans la prononciation est aussi brève que la première. Pour traduire ces désinences en latin d'une façon uniforme, on a employé pour l'une comme pour l'autre, la formule *iacus* ou *acus*, *iacum* ou *acum*. C'est l'avis de M. Peigné-Dela-court.

¹¹ (2) Dormay. Vol. I, p. 103. M. Pécheur, t. I. p. 64.

1^{ère} Partie : Villa Royale de Quierzy

Chérisy désignerait donc la *Domoculta*, la maison bien située des préfets romains qui plut aux rois à cause des agréments et des nombreuses commodités qu'ils y trouvaient.

§ III - SITUATION DE LA VILLA ROYALE

M. Peigné-Delacourt, à la suite d'observations faites par lui sur un grand nombre d'anciennes Villas, a posé, au sujet de l'emplacement des Villas mérovingiennes, des règles qui s'appliquent parfaitement à Quierzy.

Suivant ce judicieux antiquaire, le choix de l'emplacement des Villas mérovingiennes et carolingiennes a toujours été déterminé par la rencontre de deux cours d'eau formant île ou presqu'île et défendant l'abond de ces résidences.

En outre, l'enceinte de ces villas était divisée en deux parties, séparées par un fossé ou ruisseau : l'une renfermait le Palais ; dans l'autre étaient relégués les bâtiments de la ferme ou métairie.

Ces conditions se trouvent réunies à Quierzy. La rivière d'Oise s'y divisait en deux bras et formait une île dans laquelle était bâti le Palais.

Le bras septentrional est aujourd'hui à peu près couvert par le canal latéral à l'Oise ; mais les traces en sont encore visibles. Il allait de la *Fosse-Barre* à la *Morvande*.

Il ne faut pas le confondre avec le fossé de défense qui fut établi, sur un moindre développement, autour de la forteresse élevée au 11^e siècle sur les ruines de la Villa royale.

Au Midi, la rivière d'Ailette qui, aujourd'hui, s'arrête à Manicamp, mais dont l'ancien lit, avec ses nombreux méandres, est encore bien marqué dans la prairie de Quierzy, jetait ses deux derniers bras dans l'Oise ; l'un au-dessus, l'autre au-dessous du palais. Le bras extrême venait entourer la seconde enceinte, en face de la première et séparée de celle-ci par le bras méridional de l'Oise. C'est probablement dans cette seconde enceinte que se trouvaient les bâtiments de la métairie.

Actuellement, une grande mare d'eau stagnante appelée *la réserve*, marque le lieu de l'embouchure du plus grand bras de l'Ailette.

Le terrain compris dans l'île méridionale porte, selon M. Petit, le nom de *Hameau de Lamothe*. Ce lieu a-t-il été, dans la suite, le chef-lieu du fief dit de *La motte* de Quierzy, comme l'île voisine fut le chef-lieu du fief de la *Tour Roland* ? Je ne le sais.

M. Petit croit que l'atelier monétaire de Quierzy, dont parlent les historiens, a dû être élevé dans cette seconde enceinte. Les anciens du pays le placent dans une ancienne maison qui se trouve sur le chemin de l'Eglise.

A ce propos, disons-le de suite, on connaît plusieurs monnaies qui portent le nom de Quierzy. Templeux a fait figurer dans son *Atlas* une monnaie d'or du diamètre de 7 lignes, dont l'attribution ne saurait être douteuse. On y voit, d'un côté, une tête avec le mot *Carisico*, corruption évidente de *Carisiaco*. Au revers, on distingue un monogramme en forme de croix avec le mot *No-lea* ou *Nolenda*, apparemment le nom du monétaire.

On connaît encore deux tiers de sou d'or frappés à Quierzy. le premier porte, d'un côté, les mots : *Carisiaco Vic*, et de l'autre *Baidenus Mo*, nom du monétaire. Sur le second, on lit au

Annales de Quierzy

droit : *Carisiaco*, et au revers *Flavardo Mon*.

Mo et *Mon* sont l'abréviation de *monétaire* ajoutée au nom.

Entourée d'eau et de marais, la Villa de Quierzy était de défense facile.

La plaine basse qui s'étend du côté de Dampcourt, c'est-à-dire les terrains compris entre la Morvande, les prés à Crapauds, Estay et Dampcourt, s'appelait autrefois, au dire des anciens, *les étangs de Charlemagne*.

Ces lieux humides plaisaient à nos ancêtres, beaucoup plus robustes que nous. Les avantages qu'ils offraient pour la pêche, entraient pour une grande part dans le choix qu'ils en faisaient. Ajoutons que l'Oise, voie navigable, facilitait les voyages et les transports.

L'abondance des eaux qu'elle roulait entre ses rives permit même, on le croit, d'établir un port assez important près de la Villa.

Outre la rivière d'Ailette, l'Oise recevait plusieurs cours d'eau :

Au Nord : *La rivière du Brouage*, qui, venant de Chauny passe à Abbécourt et coule aujourd'hui dans le contre-fossé du canal, qu'elle traverse au-dessus de l'ancienne écluse de Manicamp. On voit encore, entre le canal et l'Oise, des traces profondes de son lit, entre autres un grand bassin appelé la *Bouloire*, dans la direction duquel se trouve, au-delà du canal, vers Thury, une mare appelée la *Fosse-Barre*.

En creusant le canal, vers 1828, on a trouvé, entre la Fosse-Barre et la Bouloire, des pilotis, des morceaux de meule et autres débris d'un moulin. L'ancien parcours de ce bras de rivière fait encore aujourd'hui une limite entre le territoire de Quierzy et celui de Marest.

Il a dû être supprimé à l'époque où le cours de l'Ailette fut arrêté à Manicamp.

Au Nord encore, le *Canal de la Fontaine Saint-Brice*. Au point même où la rivière d'Abbécourt se déchargeait dans l'Oise, on voit encore aujourd'hui l'embouchure d'un petit canal qui aura été creusé par les seigneurs de Genlis, au moment de la suppression du bras de la rivière du Brouage, pour recevoir les eaux de la Fontaine Saint-Brice, source d'eau minérale qui jaillit dans les marais de Marest. Cet ancien canal porte encore le nom de *Canal de la Fontaine Saint-Brice*. Il est aujourd'hui coupé par le canal latéral à l'Oise.

Plus bas, cette fois, nous rencontrons le *Rû de l'Arbre Bernard* qui descend de Marest et le *Rû de Dampcourt* qui descend de Caillouël et de Crépigny. Ils se réunissaient dans la *Morvande* (*Marvanne, Mare vanum*), grande mare entourée de marécages, d'où ils se jetaient dans l'Oise, par le ruisseau de la *Courbe*, avant l'établissement du canal latéral à l'Oise.

Ainsi se trouve justifiée l'opinion de plusieurs savants qui prétendent qu'il y avait un port à Quierzy, en dessous de la Villa royale.

« Il y avait à Quierzy, comme à Vic-sur-Aisne, un port et un hôtel des monnaies entretenus par les premiers successeurs de Clovis » (1)¹².

Cela aussi nous explique comment les Normands, pendant le siège de Noyon, purent choisir Quierzy pour s'y fortifier et y grouper leurs nombreux bateaux.

Un aussi grand nombre de cours d'eau, réunis autour du palais, nécessitaient l'établissement de ponts nombreux aussi. Nous en connaissons encore plusieurs.

1° Un de pierre sur le lit principal de l'Oise remplacé d'abord par un pont de bois, puis,

¹² (1) Histoire du Valois. t. I, 1. 2, p. 144.

1^{ère} Partie : Villa Royale de Quierzy

aujourd'hui, par un pont de fer.

2° Un sur l'Ailette, dit *Pont de Clerc*, dans l'alignement du premier.

3° Un autre sur l'Ailette avec un moulin, au bout de la rue de l'Ailette.

4° Le pont de *Neuf-mois* dont M. Petit a retrouvé les culées sur le bras supprimé de l'Oise.

5° Le pont de pierre sur la Chaussée de Saint-Quentin au travers de la *Fosse-Barre*. C'est là que passait la voie mérovingienne qui allait de Compiègne à Saint-Quentin, en suivant la rive gauche de l'Oise jusqu'à Quierzy, où elle traversait cette rivière, pour aller rejoindre la voie romaine de Soissons à Saint-Quentin.

6° Un pour le chemin de Dampcourt.

7° Un pour le chemin d'Estay.

8° Un pour le chemin d'Appilly.

De là l'expression de *Carisiacum in pontio* que l'on a appliqué à tort à Crécy-en-Ponthieu.

La situation de la Villa, entre les bras de l'Oise et ceux de l'Ailette, fournit une explication à plusieurs difficultés :

Le Palais de Quierzy étant situé dans une île, entre deux bras de l'Oise, qui ont pu être autrefois aussi importants l'un que l'autre, on comprend pourquoi les historiens ont placé ce palais : les uns sur la rive gauche de l'Oise les autres sur la rive droite, selon qu'ils prenaient l'un ou l'autre bras pour le principal.

Pour la même raison, le *Carisiacum*, que l'on attribue ordinairement au Soissonnais, a pu quelquefois être désigné comme appartenant au Noyonnais, l'Oise étant sur certains points mi-toyenne entre les deux pays.

Mabillon, dans ses *Annales bénédictines*, dit que Charles-Martel vint à la Villa royale de Quierzy, du *pays Noyonnais*, sur l'Oise (1)¹³. Plus loin, il dit que le Pape Etienne célébra la fête de Pâques avec le roi à Quierzy, Villa royale du *pays Noyonnais* sur l'Oise (2)¹⁴.

Dans l'acte de donation de la forteresse de Quierzy par Philippe I à Radbod, Evêque de Noyon, on lit : *de Carisiaco castello in Suessionis pago... castellum, nomme Cariacum, in pago suessionico*.

Pour une raison analogue, en supposant le *Carisiacum* situé sur la rive gauche de l'Oise, au milieu des embouchures de l'Ailette, on aurait pu le considérer comme appartenant au Soissonnais ou au Laonnois, selon que l'on aurait pris tel ou tel bras de l'Ailette comme limite entre le Soissonnais et le Laonnois.

Ainsi, sans changer le nom des limites qui séparaient les trois territoires, le palais de Quierzy pouvait se transporter du Noyonnais dans le Soissonnais et du Soissonnais dans le Laonnois, et devenir tour à tour ou à la fois terre de Neustrie ou Soissonnaise, propriété de l'Evêque de Noyon réclamée par les Sires de Coucy.

¹³ (1) Lib. XXI. C. 1

¹⁴ (2) Lib. XXIII. C. 1.

Annales de Quierzy

CHAPITRE III : Quierzy sous les Mérovingiens

§ I - MEURTRE DE PROTADÉ, HOMME LIGÉ DE BRUNEHAUT, A QUIERZY

C'est au début du VII^e siècle que nous voyons apparaître le nom de Quierzy, dans un récit que nous fait Frédégaire, d'un meurtre qui empêcha la rencontre sanglante des armées Austrasienne et Burgondienne, sur le point d'en venir aux mains.

Frédégaire fixe ce fait à *Caraciaco*, en 605.

D. Ruinart, annotateur de Frédégaire, reconnaît dans *Caraciaco* et sa variante *Caraciate* le nom du Palais, *Caraciacum*, où mourut Charles-Martel (1)¹⁵.

Mézeray suit cette opinion.

H. Martin écrit : « L'armée Burgondienne passe la Seine, « pénètre dans le Soissonnais ; en suivant le cours de l'Ailette, « elle découvre les Austrasiens campés sur les bords de l'Oise. »

Cette voie n'était probablement pas nouvelle pour les Bourguignons. Douze ans auparavant, en 593, ils durent la suivre alors, de concert avec les Austrasiens, pour combattre Clotaire et sa mère Frédégonde. Les travaux de M. Peigné-Delacourt, au sujet de la position du *Brennecum*, combinés avec ceux de M. Marville, sur le lieu de bataille de *Truciacum*, ont acquis à cette opinion une grande vraisemblance.

Presque tous ceux qui ont écrit sur Quierzy imitent ces écrivains : Melleville, Suin, de La Fons reconnaissent dans le *Caraciaco* de Frédégaire le *Caraciacum* de Charles-Martel.

Voici le récit de cette affaire, traduit de Frédégaire :

Ce tragique événement qui passe presque inaperçu dans les histoires générales de France, a pour nous une importance toute spéciale, parce que c'est le premier fait qui appartienne à l'histoire particulière de Quierzy. Aussi n'hésitons-nous pas le raconter tout au long.

Tandis que Clotaire II, fils de Chilpéric et de Frédégonde, régnait en Neustrie, ses deux cousins, petit-fils de Sigebert et de Brunehaut, à la mort de leur père Childebert, se partagèrent ses états : l'aîné, Théodebert, eut l'Austrasie ; Thierry la Bourgogne. Pendant la minorité des deux jeunes rois, Brunehaut, leur aïeule, s'attribua la régence des deux royaumes et établit d'abord son séjour auprès de Théodebert. Mais les seigneurs austrasiens, impatients du joug que cette femme autoritaire leur imposait, forcèrent Théodebert à exiler la régente.

Chassée de l'Austrasie, Brunehaut se réfugia auprès du roi de Bourgogne, Thierry, qu'elle continua de tenir sous sa tutelle. Afin d'assurer son autorité, elle fit nommer *patrice* ou *duc* et ensuite *maire du palais*, un homme qui lui était tout dévoué : Protade.

Protade, disent Mézeray et le P. Daniel, était un homme fin et adroit en toutes choses, s'inquiétant peu des règles de l'humanité et de la justice. Il était ingénieux pour accroître les ressources du fisc, et en même temps sa propre fortune aux dépens des particuliers.

Il s'appliquait à humilier ceux qui étaient plus distingués par la naissance, afin d'empêcher que

¹⁵ (1) Patrol. t 71, col. 620.

1^{ère} Partie : Villa Royale de Quierzy

personne lui puisse disputer le rang auquel il était parvenu. Mais ses injustices lui aliénèrent les esprits, le rendirent impopulaire en Bourgogne et furent cause de sa perte.

Brunehaut, pour se venger de l'affront qu'elle avait reçu en Austrasie, sollicitait son petit-fils Thierry à faire la guerre à Théodebert, sous le prétexte qu'il avait le droit de réclamer les trésors de son père, attendu, disait-elle, que Théodebert n'était pas le fils de Childebert, mais d'un jardinier. Pressé d'un autre côté par les conseils de Protade, Thierry se décida à marcher contre son frère.

Les Bourguignons s'étaient avancés jusqu'en un lieu appelé *Caraciaco*, non loin duquel campait Théodebert avec une forte troupe d'Austrasiens.

La bataille était imminente. Mais les Leudes bourguignons, mécontents de cette guerre, poussaient Thierry à faire la paix. Protade au contraire poussait au combat. Cette obstination de Protade soulève l'indignation générale et l'on se demande s'il ne vaut pas mieux faire périr un homme que d'exposer le sort de toute une armée.

Protade, ignorant le complot, était assis dans la tente du roi, jouant tranquillement avec le médecin chef nommé Pierre. Cependant les troupes s'amassent autour de la tente. Le roi retenu à quelque distance, envoie un officier nommé Uncélène pour défendre aux soldats d'attenter à la vie de Protade. Uncélène, au lieu d'exécuter l'ordre du roi, accourt en criant aux soldats : « Le roi Thierry ordonne de tuer Protade ». A l'instant les soldats se précipitent, leurs épées déchirent la tente et Protade tombe percé de coups.

Contraint par cette sanglante manifestation, Thierry se réconcilia avec son frère, au moins pour un temps, et les deux armées, sans autre effusion de sang, rentrèrent chacune dans son pays.

Ce récit a d'abord été donné par Frédégaire, auteur contemporain, qui écrivait dans la première moitié du VII^e siècle.

Aimon, auteur de l'Histoire de France au X^e siècle a reproduit Frédégaire.

L'auteur anonyme de la Chronique de Saint Bénigne de Dijon, au XI^e siècle a répété ce récit (1)¹⁶.

§ II. - PREMIÈRES CHARTES SIGNÉES PAR LES ROIS DE FRANCE AU PALAIS DE QUIERZY

Avançons vers la fin du Vile siècle et l'histoire nous présentera, par des chartes, les preuves certaines du séjour des rois Mérovingiens à Quierzy.

A cette époque, déjà, toute l'autorité réelle était entre les mains du premier ministre qu'on appelait *Maire du Palais*. Cependant, ces Maires du Palais avaient soin de laisser aux descendants de Clovis tous les signes extérieurs de la puissance royale. L'un des actes les plus importants de cette puissance, c'est assurément la confirmation des contrats et la signature apposée à la suite des actes publics. Sous les rois fainéants, tous les actes publics sont signés par eux-mêmes. Le nom des maires du palais n'y paraît pas.

Dans six actes de ce genre que nous trouvons signés à Quierzy, nous voyons les signatures de

¹⁶ (1) Patol. T. 162, col. 773. M. Carlet s'est demandé à quel jeu se livraient Protade et Pierre au moment du meurtre... Nous n'essayerons pas de répondre à cette question.

Annales de Quierzy

Clotaire III, Thierry III, de Childebart III, Thierry IV, Childéric III. Un seul porte le nom de Charles-Martel ; mais c'est dans le cours de l'interrègne qui s'écoule de 737 à 742, entre Thierry et Childebart III. Et encore, peut-être s'agissait-il de la donation d'un bien appartenant à son domaine privé.

Ces chartes sont les seules traces que nous laissèrent de leur passage à Quierzy, de 660 à 742, les rois de France de la première race.

Charte signée par Clotaire III

L'an 662, le roi Clotaire III, l'aîné des trois fils de Clovis II, se trouve au palais de Quierzy avec sa mère sainte Bathilde. Ils y reçoivent la visite du vénérable Bertin, fondateur et abbé du célèbre monastère de Sithiu, autour duquel s'est formée la ville de Saint-Omer, dans le diocèse de Thérouanne.

Bertin est accompagné de Trommalien, son collaborateur dans la fondation du monastère de Sithiu.

Les deux visiteurs demandent au roi la ratification d'un échange conclu, l'année précédente, entre l'abbaye de Sithiu et l'évêché de Noyon, de quelques petites propriétés situées dans le pays du Noyonnais, dans le Cambrésis, le Vermandois et le Cotentin.

Clotaire accorde à cet échange la confirmation de son autorité royale et en signe l'acte de sa main, ainsi que très haute Dame sa mère, la Reine Bathilde, le 1^{er} Février de la 6^e année de son règne, « *in Crisiaco palatio*. »

Quoique ce nom *Crisiaco* paraisse désigner Crécy-en-Ponthieu, il n'en est rien ; il appartient bien à Quierzy.

Je me base pour l'affirmer sur ce que dans le Cartulaire de Folcuin, nous trouvons un diplôme signé en 677 par le roi Thierry, où les noms : *Crisciaco*, *Carisiaco* et *Cariaciaco* sont employés pour désigner le même lieu. Et ce lieu ne peut être que Quierzy. En effet, Clotaire III ayant abandonné son palais de Noyon à l'Evêque de Noyon, comme cela ressort de l'histoire de Godeberte, c'est aux environs de cette ville assurément qu'il reçut le nouvel évêque de Noyon, Trommalien et l'abbé Bertin.

Et puis, nous verrons, en 877, que Hilduin, abbé de Saint Bertin, mourut le 7 Juin à Quierzy, « *in Karisiaco regali palatio* ». Folcuin rapporte les circonstances de ce décès dans son cartulaire et ajoute que son corps fut transporté à Saint-Bertin, c'est-à-dire à Saint-Omer, en l'abbaye de Sithiu en passant par le monastère de Saint-Wast d'Arras.

Si *Karasiaco* désigne Crécy-en-Ponthieu, le chemin suivi pour ce transport ne me paraît pas normal, tandis que de Quierzy par Arras, le chemin qui conduit à Saint-Omer est en droite ligne.

D'ailleurs l'abbé Hilduin ne se trouvait dans un palais royal que pour y rencontrer le roi. Or, au mois de Juin 877, Charles-le-Chauve tenait sa dernière assemblée à Quierzy.

Carisiacum, Crisiacum, Cariaciacum ou Karisiacum désignent bien le palais de Quierzy.

Charte signée par Thierry III

1ère Partie : Villa Royale de Quierzy

En 677, le même abbé Bertin et l'illustre Amalfide viennent de Sithiu au palais royal de Quierzy trouver le roi Thierry III, et prient ce prince de confirmer par l'autorité de sa sanction royale, la donation faite, deux ans auparavant à Vermand, à Bertin par Amalfide, Childeberte et Auriane leur fille, d'un monastère bâti par cette famille à Honnecourt près Cambrai. Le roi donne confirmation par un acte signé de sa main et daté du palais de Quierzy « *Cariaciaco palatio* », le 1^{er} Avril 677 (1)¹⁷.

A l'occasion de cette charte, Carlier et Melleville ont commis une erreur qui a dû se reproduire dans plusieurs notices sur Quierzy. Il ne s'agit pas ici d'une autorisation pour fonder le monastère de Saint-Bertin, puisque la fondation de ce monastère de Saint-Bertin remonte à 648.

Dans le texte de l'acte royal, le lieu de la signature est appelé : *Carisiaco* et *Cariaciaco*.

On lit *Crisciaco* dans le récit explicatif de Folcuin. Mais ce dernier écrivait au X^e siècle, alors que le palais royal de Quierzy n'avait plus de notoriété ; il a donc pu appliquer, par erreur, à Crécy-en-Ponthieu, dans le voisinage de son abbaye, un nom qui appartenait à Quierzy. D'ailleurs, dans la Patrologie, la charte abrégée de Folcuin porte au lieu de *Crisiaco palatio*, *Cariaciaco palatio*.

Jean d'Ypres, abbé de Saint-Bertin, dans la vie de Saint Bertin, écrit : « Ce privilège fut confirmé *Barisiaco palatio*. Au palais de Barisis ».

L'erreur est évidente. Mais si Crécy-en-Ponthieu, tout proche de l'abbaye de Saint-Bertin, avait porté le nom de *Carisiacum* ou même de *Criciacum*, Jean d'Ypres ne l'aurait pas défiguré à ce point et surtout ne l'aurait pas confondu avec *Barisiacum* » nom d'un monastère voisin de Quierzy.

Cette charte appartient donc à Quierzy.

Charte signée par Childebert III

L'an 703, au mois de Février, Childebert III, second fils de Thierry III, tient une diète à la Villa de Quierzy avec Grimoald, maire du palais, Ghisleman, comte du palais et ses féaux.

Chedelman, abbé de Saint-Vincent ou de Saint-Germain des Près sous Paris, vient se présenter devant lui avec Algathem, représentant la religieuse Adalgude et lui demander la confirmation de la donation faite à son monastère, par la dite Adalgude, de la petite abbaye de Limours située au territoire d'Etampes. et de tous les biens qui en dépendent. Le roi se fait lire les pièces du contrat en présence du procureur de la donatrice et s'assure de son consentement. Le fêtu de paille est levé, selon l'usage, en signe d'abandon de propriété ; la sanction royale est accordée et la donation confirmée à perpétuité, le 25 Février 703 *anno VIII regni nostri Carraciaco*.

Il ne faut pas s'étonner de lire ici *Carraciaco* au lieu de *Carisiaco* ; car, dans toute cette charte, l'orthographe du mot et la syntaxe sont enjolivées de la même manière (1)¹⁸.

On a parlé de plusieurs autres chartes signées à Quierzy par Childebert III, je n'ai trouvé que celle-ci.

¹⁷ (1) Chartularium Sithiense, pars prima. Folquini, 1. I, de cello Humulfi curte.

¹⁸ (1) Patrol. t. LXXXVIII. - De re diplom., p. 480.

Annales de Quierzy

Deux chartes signées par Thierry IV

En l'année 722, Thierry IV avait 9 ans ; c'était la deuxième de son règne. il signe à Quierzy deux chartes : l'une le 2 Mars, l'autre le 5 du même mois.

Ces deux diplômes ont pour objet de confirmer les immunités accordées à l'église du Mans par les rois précédents.

Feudrix de Brequigny prétend que ces deux pièces ont été frauduleusement fabriquées. Ce sentiment n'est, après tout, qu'une conjecture. En tous cas, elles sont fort anciennes et, fussent-elles fausses, établissent le souvenir que l'on avait conservé alors du séjour de Thierry IV à Quierzy.

Le second de ces diplômes commence par une réflexion digne d'être recueillie : « *Si facta parentum nostrorum conservamus, nostra perenniter stabilita esse confidimus* » (*En maintenant les oeuvres de nos ancêtres, nous assurerons la stabilité des nôtres*).

Au reste, cette belle maxime est une espèce de formule qui se trouve en tête de plusieurs actes confirmatifs de cette époque.

En 739, signalons en passant la mort et la sépulture de Guy, abbé de Fontenelle et de Saint-Wast.

Toujours armé et accompagné de nombreuses gens, ce personnage se livrait plus aux exercices de la chasse, qu'au ministère ecclésiastique. Accusé de conspiration près de Charles-Martel, il fut pris et amené dans la maison royale de Quierzy où il fut exécuté.

Il reçut une sépulture honorable à Quierzy.

§ III. - CHARLES-MARTEL

Mort de Charles-Martel en 741 et charte signée par lui à Quierzy

Par son habileté et les réels services qu'il sut rendre, Charles-Martel s'était acquis un grand prestige. Aussi sa mort et sa sépulture sont signalées dans l'histoire, avec la même solennité que celles des rois.

M. de la Fons et d'autres disent que Charles-Martel, tombé malade à Verberie, se fit transporter à Quierzy.

C'est en effet à Quierzy-sur-Oise, que Charles-Martel vint terminer sa belliqueuse carrière, le 22 Octobre 741, à l'âge de 50 ans. Sans être roi, il avait régné 27 ans. Tous les royaumes d'alentour lui étaient soumis. Le Pape Grégoire III venait de lui envoyer une ambassade extraordinaire qui était venue lui présenter, peut-être à Quierzy, les clefs du tombeau de saint Pierre et quelques parcelles de la chaîne du chef des Apôtres.

D'après les conseils des Grands ayant le pressentiment de sa fin prochaine, il avait partagé à Verberie entre ses deux fils, Pépin et Carloman, les états qu'il gouvernait ; car la dignité de Maire du Palais était héréditaire.

Arrivé à Quierzy, il s'appliqua à racheter ses péchés par des aumônes, ses spoliations sacrilè-

1ère Partie : Villa Royale de Quierzy

ges par des largesses envers les églises. Nous en avons pour preuve la donation qu'il signe à Quierzy le 17 septembre, de la villa de Clichy, en faveur de la Basilique de Saint-Denys qui, bientôt, va recevoir sa dépouille.

Cette donation est le dernier acte connu de ce puissant prince.

Mabillon a vu l'autographe de cette donation. On ne le trouve plus aujourd'hui.

En voici un important et intéressant passage :

« Si nous donnons quelque chose de notre bien aux sanctuaires des saints, nous avons la confiance qu'il nous sera rendu auprès du Seigneur, dans l'éternelle béatitude. Moi donc, au nom de Dieu, homme illustre Charles, Maire du Palais, fils autrefois de Pépin, pour l'amour de Notre Seigneur Jésus-Christ, et pour la rémission de mes péchés, afin que je mérite d'obtenir pour l'avenir le pardon de mes péchés, je donne et veux qu'il soit donné à perpétuité à la basilique de Saint-Denys..... ».

Fait à la villa de Quierzy «*Carisiaco villa ; in palatio* » le 17 Septembre, la 5^e année après la mort du roi Thierry.

Suivent les signatures de Charles, de Ratberg, de Sonechild, de Grifon et d'autres.

L'agonie de Charles fut longue et pénible. Alphonse, abbé de Castres en Languedoc, l'assista et, pour lui faire supporter chrétiennement la fièvre violente qui le dévorait, lui représenta la voie ensanglantée par laquelle Notre Seigneur marcha à la mort pour le salut des hommes (1)¹⁹.

Saint Boniface et beaucoup d'autres avec lui regardent cette longue et pénible agonie, sa mort effrayante comme une punition de la destruction des monastères et de la spoliation des églises.

L'assistance du prieur abbé Alfonse et les dernières libéralités de Charles n'empêchèrent point cette mauvaise impression que nous trouvons traduite en la vision de saint Euchère qui nous représente Charles-Martel damné, à cause de ses spoliations sacrilèges.

La dépouille mortelle de Charles ne fut transportée à Saint-Denys qu'un mois après son décès, le 21 Novembre 741, sans doute à cause de la révolution qui suivit immédiatement sa mort.

Nous l'avons dit plus haut, après avoir pris l'avis des Grands de son entourage, Charles-Martel avait partagé l'administration du royaume entre ses deux fils du premier lit. Mais à la sollicitation de Sonechilde, sa seconde femme, et mère de Grifon son troisième fils, il avait attribué à celui-ci une part prise sur ses frères.

Lorsque Charles eut rendu le dernier soupir, les Francs, mécontents de l'attribution qui avait été faite à Grifon, contrairement aux délibérations agréées par tous les membres de l'Assemblée de Verberie, formèrent promptement une armée et entraînèrent avec eux Carloman et Pépin pour s'emparer de leur plus jeune frère.

Grifon s'enfuit avec sa mère et alla s'enfermer dans la place de Laon. Mais, poursuivi et assiégé par Carloman et Pépin, il fut bientôt obligé de se rendre à eux. Carloman le fit conduire et garder dans un château neuf près de l'Ardenne, nommé Neufchâtel ; et l'on donna à Sonechilde le monastère de Chelles.

Tous les détails de ce récit sont relevés dans le troisième continuateur de Frédégaire, écrivain contemporain ; dans les annales d'Eginhard et dans celles plus complètes de Metz. Ces annales, tout en nous apprenant que Grifon s'empara de Laon, ne nous disent point expressément qu'il

¹⁹ (1) Annales Bertiniennes.

Annales de Quierzy

s'enfuit de Quierzy. Mais ce point de départ paraît au lecteur si probable, que, malgré le silence des annales, M. H. Martin n'hésite pas à écrire :

« Grifon s'enfuit de Quierzy à Laon ».

Evidemment, les trois frères : Carloman, Pépin et Grifon, s'ils ne furent tous trois présents aux derniers moments de leur père, annoncés cependant par une longue agonie, se trouvèrent réunis près de la dépouille de Charles, puisque l'inhumation n'eut lieu qu'un mois après sa mort.

Cependant les annalistes ne disent point que ces princes accompagnèrent le convoi à Saint-Denys, il ne serait pas invraisemblable que la mésintelligence entre Grifon et ses frères éclatât dès leur rencontre, aussitôt que fut connue la dernière disposition de Charles. Grifon se hâte « *sine dilatione* » et ses frères s'empressèrent « *celeriter* » de le poursuivre, lisons-nous dans Eginhard.

Nous arrivons à la fin du règne des Mérovingiens. Pépin, Maire du Palais, ne veut pas prendre le titre de roi, malgré les sollicitations de son entourage. Il continue, comme son père Charles-Martel, à gouverner la part qui lui est échue en partage et laisse l'honneur de la couronne au dernier prince survivant de la race royale des Mérovingiens, Childéric III.

743. Charte signée par Childéric III

Childéric III, comme ses ancêtres, vint à Quierzy ; car il signe : *Criseiaco palatio*, le 23 Avril 743, une charte qui confirme les immunités accordées par Thierry IV au monastère de Sithiu, à condition que la communauté implorera sans cesse la miséricorde du Seigneur, pour la stabilité de son règne et le salut de la patrie.

Saint Virgile à Quierzy

Avant de clore ce chapitre, je veux citer ce passage de la vie de saint Virgile écrite au milieu du XII^e siècle, par un auteur anonyme, disciple de Saint Eberard, évêque de Saltzbourg :

« Dieu suscita son serviteur Virgile, généreux apôtre et l'envoya de l'Irlande, son pays natal, en France où il fut honorablement reçu par l'illustre roi des Francs, Pépin, qui, alors était appelé Maire du Palais. Comme la science des lettres et l'honnêteté des moeurs abondaient en lui, le roi, qui l'écoutait volontiers comme un héraut de la parole évangélique, le retint auprès de lui pendant près de deux ans. »

Ce fut en 742, alors que Pépin se trouvait à Quierzy, l'année même de la naissance de Charlemagne.

1^{ère} Partie : Villa Royale de Quierzy

CHAPITRE IV :

Pépin le Bref

Les Carolingiens, comme les Mérovingiens, affectionnaient le séjour à la campagne. Ceux-là ; écrit M. Poquet, avaient soin de placer dans leurs Villas des clercs chargés d'y remplir les fonctions du saint Ministère.

La résidence de Quierzy paraît avoir été goûtée surtout par les rois de la seconde race. Nous les y rencontrons souvent tant qu'elle ne fut pas saccagée par les Normands.

M. Braque écrit que l'on voyait dans le Palais de Quierzy des peintures et des fresques représentant les portraits des rois, des papes et autres grands personnages qui avaient assisté soit aux assemblées nationales, soit aux conciles.

A la mort de Charles-Martel, ses deux fils Carloman et Pépin, soutenus par les Grands du royaume, après avoir écarté Grifon, se partagèrent la tutelle du royaume de France. Mais Carloman, frappé par la terrible mort de son père, après cinq années de gouvernement, quitta le siècle pour embrasser la vie religieuse, à Rome d'abord, puis au Mont Cassin.

Pépin le Bref a pris le titre de roi.

Or voici que, sous son règne, un événement important s'accomplit à Quierzy. Le Pape Etienne vient s'entretenir avec Pépin des affaires de l'Eglise et lui demander secours contre Astolphe, roi des Lombards.

Parti de Pavie le 15 Novembre 753, le Pape franchit les Alpes par le Mont Saint-Bernard et arrive, avec sa suite, au monastère de Saint-Maurice en Chablais. Il est salué là par le grand chapelain, abbé de Saint-Denis, et par le duc Rothard que le roi avait envoyés pour l'escorter avec grand honneur. Après quelques jours de repos, le Souverain Pontife prend le chemin de Besançon-Langres, arrive et arrête à Ponthion où le roi le rencontrera.

Il est dit, dans le récit d'Anastate, que le roi vint au devant d'Etienne dans son palais de *Ponticone* ; c'est-à-dire Ponthion entre Langres et Châlons.

S'étant avancé à 3 milles au-devant du Pape, il se prosterne devant lui ainsi que la Reine, ses fils et tous les grands. Ayant reçu le Pontife, il marche quelque temps à côté de son cheval, voulant lui servir d'écuyer.

Accueilli avec enthousiasme par le peuple aussi bien que par le roi, le Pape, de Ponthion par Compiègne et la rivière d'Oise, arrive à Quierzy en compagnie du roi le 6 Janvier 754, jour de l'Epiphanie.

C'était la première fois qu'un Pape venait en France.

Pépin devait au Pape grande reconnaissance pour l'appui qu'il lui avait apporté lors de son élévation au trône de France ; aussi promit-il à Etienne de faire tous ses efforts afin de répondre à son appel contre l'envahisseur des Etats pontificaux, Astolphe.

Une affaire de cette importance ne pouvait se régler sans l'assentiment des Grands du royaume.

L'assemblée qui devait en décider fut convoquée à Quierzy.

Un incident inattendu vient compliquer cette affaire. De l'Italie arrive aussi Carloman, frère de

Annales de Quierzy

Pépin. Il se présente sous le prétexte de réclamer le corps de saint Benoît en faveur du monastère du Mont-Cassin. De fait, d'après un manuscrit de la fin du VIII^e ou du commencement du IX^e siècle, de l'abbaye de Saint-Blaise de la Forêt Noire, le corps de saint Benoît aurait été transporté du Mont Cassin en France à Saint-Benoît-surLoire, en 703.

Ce n'était qu'un prétexte ; car, en réalité, il venait plaider en faveur d'Astolphe.

Eginhard nous dit que Carloman remplit malgré lui cette ambassade. Il ne pouvait mépriser les ordres de son abbé, auquel il avait promis obéissance ; et l'abbé du Mont-Cassin, sujet du roi des Lombards, avait reçu d'Astolphe des ordres accompagnés de menaces.

Contre cette tentative du prince moine, Pépin tint ferme, ainsi que ses deux fils, et l'Assemblée de Quierzy décida que l'on combattrait pour la cause de Dieu.

La donation au Pape de l'Exarchat de Ravenne fut signée à Quierzy. C'était la reconnaissance du pouvoir temporel des Papes qui a duré jusqu'à l'injuste spoliation de 1870.

Pendant son séjour à Quierzy, le Pape Etienne fut consulté par les moines de Brétigny. Il fit réponse à 19 questions relatives aux sacrements et à la discipline ecclésiastique.

C'est que, il existait, dans le monastère de Brétigny une école de théologie. Nous savons que saint Hubert, neveu du grand saint Hubert, enfant de Brétigny y entra à l'âge de 12 ans et y fut ordonné prêtre à l'âge de 20 ans, sans en être jamais sorti.

D'aucuns prétendent que le Pape donna cette consultation à Brétigny même. La chose est possible, puisque Brétigny se trouve sur le cours de l'Oise que suivit le Pape pour se rendre de Quierzy à Saint-Denys, Etienne a pu s'y arrêter.

Mais nous lisons : « *Responsa quae dedit, cum in Carisiaco esset, monasterio Britennico* ». (*Réponse qu'il donna aux moines de Brétigny, tandis qu'il se trouvait à Quierzy*).

Il semblerait donc que le Pape donna sa consultation, non pas *dans* le monastère, mais *au* monastère de Brétigny, étant à Quierzy.

D'ailleurs Jacques Simon donne cette note : « *Brittaniacensibus ergo monachis privatim apud Carisiacum data intelligimus* ». Nous comprenons que ces réponses ont été données aux moines de Brétigny à Quierzy.

Pendant ce même séjour à Quierzy, le Pape s'entendit avec Pépin pour provoquer la décision, qu'à l'ancienne liturgie *gallicane* succéderait l'ordre *romain*.

Comme le dit Charlemagne, dans les livres carolins, ce changement a été amené pour marquer l'union qui existe entre l'Eglise de France et celle de Rome. Puisque l'on vivait de la même croyance, on jugea à propos d'y célébrer les divins offices de la même manière.

Il n'entre pas dans notre sujet de parler du séjour d'Etienne à Saint-Denys, ni de l'onction sainte par laquelle il confirma le sacre de Pépin en 742. Il nous suffit de rappeler que les résolutions prises à Quierzy ne furent pas vaines. La puissance temporelle des Papes qui, jusqu'alors, n'était appuyée que sur les vertus et la capacité ou plutôt sur les immenses domaines de l'Eglise, fut désormais fondée sur le droit de conquête ; et ainsi, c'est à Quierzy que commença cette glorieuse série de services généreux, loyaux et désintéressés rendus par la France à l'Eglise Romaine, depuis Pépin jusqu'à Napoléon III.

Cette année même, Pépin célèbre à Quierzy la fête de Pâques. L'hiver avait été très rigoureux et le froid dura depuis le 19 Janvier jusqu'au 6 Avril.

1ère Partie : Villa Royale de Quierzy

L'histoire nous a encore conservé le souvenir de trois séjours à Quierzy du roi Pépin.

En 760, toujours zélé pour la justice, Pépin déclara la guerre au duc d'Aquitaine Vaifre qui refusait de rendre des biens appartenant à des églises du pays des Francs. Vaifre n'osant se mesurer à un pareil adversaire promit de restituer. Pépin, à cette condition, lui accorde la paix, renvoie ses troupes et vient passer l'hiver à Quierzy, où il célèbre Noël et Pâques.

L'année suivante, en 761, Vaifre, infidèle à sa promesse, déclare à son tour la guerre à Pépin. Mais celui-ci, accompagné de son fils aîné Charles, bat le duc d'Aquitaine et après lui avoir pris plusieurs places fortes revient établir ses quartiers d'hiver à Quierzy où il célèbre encore Noël et Pâques.

En 764, Pépin, se disposant à combattre à la fois contre le duc d'Aquitaine et le duc de Bavière, tient une assemblée générale à Quierzy, y passe l'hiver qui fut très rigoureux et y célèbre les fêtes de Noël et de Pâques.

Annales de Quierzy

CHAPITRE V : Charlemagne

§ I. - OÙ EST NÉ CHARLEMAGNE ?

Cette question qui a été diversement résolue trouve ici sa place naturelle.

Pour la résoudre, je n'apporterai point des textes positifs, que personne ne peut fournir ; mais un ensemble de circonstances qui nous donneront le droit de croire que Charlemagne est né à Quierzy, le lundi de Pâques 2 Avril 742.

Éliminons d'abord certaines prétentions aujourd'hui insoutenables.

L'Allemagne a réclamé l'honneur d'être la Patrie du grand Empereur dont elle possède le tombeau. Certains de ses écrivains l'ont fait naître à Ingelheim près de Mayence, d'autres à Salzbourg, d'autres encore à Aix-la-Chapelle. Mais cette opinion ne repose sur aucune donnée sérieuse.

Un écrivain belge, à son tour, patronne Liège. Mais un autre écrivain belge, M. Polain, membre de l'Académie royale de Belgique, après avoir soutenu cette opinion l'abandonna, pour placer le lieu de naissance du grand Empereur entre Saint-Denys et Quierzy. Il incline même pour Quierzy.

C'est donc en France qu'il faut placer le berceau de Charlemagne.

Dans un poème qui date du IX^e siècle, composé par Ermold, Charlemagne dit : « *Francia me genuit* » La France est ma patrie.

Témoin de la tradition populaire, un roman du XIII^e siècle prête au héros le même langage. Au Patriarche de Jérusalem qui lui demande : « Sire, d'où êtes-vous né ? », l'Empereur répond : « J'ai nom Karl et suis né de France ».

On sait qu'alors ce nom de France ne s'appliquait qu'à l'Ile de France et à quelques régions voisines.

Ces citations, évidemment n'ont pas grande valeur et n'apportent point beaucoup de lumière. Appuyons notre opinion sur des événements certains.

Si nous consultons les annalistes contemporains, nous constatons l'affection des premiers rois Carolingiens pour les palais qui bordaient l'Oise et la Seine. Nous voyons, en particulier, Pépin, père de Charlemagne, revenir sans cesse après ses guerres, dans cette partie de la France qui fut le siège de son royaume et célébrer presque toujours les fêtes de Noël et de Pâques à Quierzy, où son père Charles-Martel était mort.

Nous voici donc, avec M. Polain, cherchant le lieu de naissance de Charlemagne entre Saint-Denys et Quierzy.

Est-il possible, entre ces deux points, de préciser davantage ? Saint-Denys, Venette, Choisy, Noyon et Carlepont, proposés jadis par divers archéologues, n'ont point de droit sérieux au titre de berceau de Charlemagne. Mais, Quierzy, l'antique *Carisiacus*, peut, avec raison, réclamer cet honneur. Pour cela il suffit de montrer qu'au moment de la naissance de Charlemagne (2 Avril 742), Pépin, l'époux de Berthe, était à Quierzy ; car les épouses des princes d'alors accompa-

1ère Partie : Villa Royale de Quierzy

gnaient leurs maris dans leurs déplacements, jusque dans leurs expéditions. Or les trois fils de Charles-Martel, nous l'avons vu, entouraient la dépouille mortelle de leur père. De suite ils sont en désaccord et nous voyons les deux aînés poursuivre jusqu'à Laon leur frère Grifon qui s'enfuit de Quierzy.

Tandis que Carloman, après la défaite de Grifon, reste en Austrasie dont Laon faisait partie, Pépin, maire de Neustrie, rentre naturellement dans la Neustrie qui lui était échue, au Palais le plus proche, là où il a dû laisser son épouse Berthe.

Rien ne nous empêche d'admettre que les funérailles de Charles-Martel à Saint-Denys eurent lieu après l'expédition contre Grifon.

Même alors, en 741, il est évident que de Laon ou de Saint-Denys les deux frères se rendirent dans les états qui leur avaient été assignés par leur père, du consentement des seigneurs à Verberie.

L'auteur anonyme de la *Vie de Saint Virgile*, qui écrivait au milieu du XII^e siècle, nous apprend que ce saint personnage, venu de l'Irlande en France, fut honorablement reçu à Quierzy par le roi Pépin, alors Maire du Palais. Pépin qui aimait à entendre sa parole évangélique le retint près de lui pendant deux ans.

Or, une lettre du Pape Zacharie au légat Boniface, datée du 1^{er} Juillet 744, nous apprend qu'à cette époque (744) saint Virgile occupait le siège épiscopal de Saltzhourg. Il faut donc placer avant Juillet 744 les deux années pendant lesquelles Pépin le retint auprès de lui et, par conséquent, placer son arrivée à Quierzy avant Juillet 742.

Notons de plus que l'inhumation de Charles-Martel avait eu lieu le 21 Novembre 741.

C'est donc entre ces deux dates, au commencement de 742 que saint Virgile fit séjour à Quierzy près de Pépin.

Ce fait de la présence de saint Virgile reçu à Quierzy par Pépin au commencement de 742 me paraît un argument sérieux pour la solution qui nous occupe.

Voici une autre constatation tirée de la lecture des chartes de l'époque signées à Quierzy :

Ce n'est, il est vrai, qu'en 754 qu'elles nous montrent Pépin célébrant dans la villa de Quierzy les fêtes de Noël et de Pâques. Mais, par la suite, le séjour de Pépin et de ses successeurs à Quierzy est si souvent constaté aux époques de Noël et de Pâques, que nous sommes en droit de croire à une habitude fort ancienne.

Or, c'est le lundi de Pâques, 2 Avril 742, que naquît Charlemagne.

De plus, à Quierzy, de temps immémorial, on dit : *le château de Charlemagne, les étangs de Charlemagne*.

Pourquoi n'a-t-on pas dit : le château de Charles-Martel, de Pépin, de Louis le Débonnaire, de Charles-le-Chauve, puisque chacun de ces princes a résidé aussi au château de Quierzy ?

C'est que, outre la grandeur exceptionnelle du fils de Pépin, le fait de sa naissance en ce lieu a dû créer un souvenir qui l'a emporté sur tous les autres dans la mémoire des habitants.

De tout ceci, on ne peut rigoureusement et sûrement conclure que Charlemagne est né à Quierzy. Mais, il faut l'avouer, nous nous trouvons en face d'un ensemble de circonstances qui nous autorisent à croire que le palais de Quierzy qui vit mourir l'aïeul de Charlemagne, vit aussi naître le petit-fils de Charles-Martel.

Annales de Quierzy

§ II. - SÉJOURS DE CHARLEMAGNE A QUIERZY

« Voici venir le grand Empereur Charlemagne, écrit M. Suin. Il augmente et embellit Quierzy où il séjourne avec son important cortège, ses douze Pairs, Eginhard, Alcuin et Roland, l'héroïque paladin dont le nom fut donné à une tour de la Villa. »

« Charlemagne, dit Henri Martin, était toujours suivi d'une multitude d'officiers du Palais, de Leudes, de Clercs et de gardes, une maison enfin qui valait une petite armée. »

Qui nous peindra le Quierzy de cette époque, les constructions qui abritaient l'Empereur et toute sa suite, la salle des plaids et conciles où Charlemagne présidait les grandes assemblées des seigneurs, enfin la chapelle où s'agenouilla le Pape Léon III aux fêtes de Noël 804 ? Si l'on en juge par l'emplacement qu'il occupait, ce château fut construit sur un large plan.

Les chartes signées à Quierzy par Charlemagne, nous montrent qu'il vint souvent s'y reposer aux cours de ses perpétuels voyages de la Baltique aux Apennins, de Vérone à Aix-la-Chapelle.

En 773, le 25 Mars, Charlemagne signe à Quierzy une charte confirmant des donations en faveur de Frodoïn, abbé de Novalaise en Piémont (1)²⁰.

En 774, Charlemagne signe plusieurs capitulaires à Quierzy.

Confirmation du pouvoir temporel du Pape

Cette même année, Charlemagne est à Rome où il renouvelle et confirme la promesse faite à Quierzy en 754 par Pépin au pape Etienne.

Voici le fait raconté par Eginhard :

« Ayant quitté son camp devant Pavie, après une marche rapide, il arrive à Rome, le samedi saint, afin de prier au tombeau des Saints Apôtres. »

« Le grand jour de Pâques étant venu, au point du jour, le Pape Adrien I^{er} envoie ses officiers et soldats au-devant du roi Charles, pour le recevoir avec grand honneur et le conduire, avec tous les Francs, à l'église *ad praesepe*. Après la grand'messe, le Pape reçut Charlemagne en son palais du Latran. »

« Le quatrième jour de la fête de Pâques, le Souverain Pontife se rendit avec tous ses officiers ecclésiastiques et militaires à l'église Saint-Pierre, Charles s'y trouvait. Il se fit relire la promesse faite à Quierzy. A nouveau il l'approuva avec tous les seigneurs présents et s'engagea à maintenir, en la possession du Pape, les villes et territoires qui lui avaient été alors attribués. »

En 775, Charlemagne passe l'hiver à Quierzy et y célèbre Noël et Pâques. Pendant ce séjour il tint, au dit Quierzy une assemblée où fut prise la résolution d'attaquer la perfide et parjure nation des Saxons et de ne point mettre bas les armes tant que ces peuples ne se seraient point convertis à la religion chrétienne. Deux années après, les Saxons étaient chrétiens.

Le 23 Janvier, il signe un diplôme en faveur de l'abbé de Novelard.

Le 14 Mars, il signe deux chartes en faveur du monastère de Saint-Denys et annote de sa main une ordonnance touchant les immunités de ce monastère.

²⁰ (1) Patrol. t. XCVII, Col. 997.

1^{ère} Partie : Villa Royale de Quierzy

Le 4 Avril, il est encore à Quierzy et y signe, en son palais, un diplôme en faveur du monastère de Morbac (Alsace).

Le 26 Juin de la même année 775, Charlemagne signe au Palais de Quierzy une ordonnance au peuple, par laquelle il confirme une ordonnance de Pépin qui faisait restituer, au monastère de Saint-Denys, diverses propriétés qui lui avaient été ravies par la malice des hommes impies ; peut-être aussi perdues par la faiblesse des abbés ou la négligence des juges.

Voici le début de cette ordonnance :

Charles, par la grâce de Dieu, roi des Francs et des Lombards, à tous les évêques, abbés, ducs, comtes, domestiques, greffiers, lieutenants, centurions, à tous nos commissaires et à tous ceux qui sont revêtus de la puissance judiciaire : Le premier soin et la première sollicitude des rois doit être d'examiner attentivement les demandes qui leur sont adressées par les prêtres, pour l'utilité des églises de Dieu, et de ne pas leur refuser les faveurs convenables, mais d'accorder au nom de Dieu les choses demandées en vue de Dieu... (1)²¹.

En 776, le 9 Juin, Charlemagne renouvelle, au Palais de Quierzy, des titres perdus, en faveur du monastère *Honangiensis* (*monasterium Scotorum quod vocatur Onagia*). Il est nécessaire, y dit le loyal Empereur, que la clémence royale soutienne ceux qui souffrent dommage par injustice.

En 781, Charlemagne, revenu d'un second voyage à Rome, passe l'hiver à Quierzy et y célèbre les fêtes de Noël et de Pâques. Il y reçoit les douze otages que le duc Thattilon avait promis comme gage de la sincérité des promesses faites à Worms. Ils viennent sous la conduite de Suintbert évêque de Ratisbonne (1)²².

En 782, 16 Décembre. *Plaid de Quierzy* Charles, ainsi qu'il le dit lui-même, réside à cette date dans son Palais de Quierzy pour y entendre les causes de tous ses sujets et les régler avec une droite justice.

En 800, *Prétendue donation de Quierzy à Berthin, par Charlemagne*.

M. Melleville, dans sa notice sur Quierzy, dit : C'est à Charlemagne que l'on fait remonter les premières aliénations de la terre de Quierzy. Ce prince l'aurait donnée, d'abord au fameux Roland, dont le nom est resté attaché à une tour d'assez chétive apparence, encore existante aujourd'hui près du château actuel. Roland mort, elle aurait été remise à l'un de ses secrétaires des commandements, nommé Berthin. La formalité de cette donation fut d'ailleurs des plus simples. Charlemagne passa l'un de ses gants aux doigts de Berthin et celui-ci, par cette seule action, se trouva propriétaire du château de Quierzy.

Cette terre avait alors une étendue considérable. Elle comprenait, non seulement le territoire actuel de Quierzy, mais aussi celui de Camelin qui alors n'existait pas encore, ou qui, du moins, n'était qu'une simple dépendance.

M. Melleville a dû puiser cette affirmation dans *les coutumes de Chauny* par Louis Vrevin, où l'on lit : « La tradition du gant a été aussi la marque extérieure de *l'investiture* : Témoin l'ancien titre de la donation de la terre de Quierzy-les-Chaulny, faite par Charlemagne à Berthin, l'un des secrétaires de ses commandements, dont il l'investit par la tradition de son gant. »

²¹ (1) Patrol. t. XCVII, Col. 943.

²² (1) Patrol t. CXXXII, Col. 57.

Annales de Quierzy

Louis Vrevin n'aurait-il pas pris le livre où la donation a été faite, pour l'objet de la donation ? Le P. Labbé, auteur de *l'Histoire* manuscrite de *Chauny*, nous donne il semble, la clef de ce mystère à l'article CAUMONT, *Calvamontus* : L'église, dit-il, dépend de l'abbaye de Saint-Bertin de Saint-Omer. Charlemagne lui donna, en 800, la seigneurie de ce lieu, étant dans son château de Quierzy, en présence de Roland et d'Olivier.

M. Peigné-Delacourt a communiqué une inscription qu'on lisait autrefois sur un marbre conservé au château de Quierzy :

En son Castiau de Carisi
Donna Carles à Saint Bertin
Caumont et Salency
Et leur appartenance
Témoins Roland et Olivier
(1)²³.

Dans le Cartulaire de Folcuin on lit : *Carolus huic caenobio (de Saint Bertin) villam Calmont Deo Sanctoque Bertino tradidit, cujus traditianis charta penes episcopum noviomensem habetur*. La charte relatant la donation de Caumont, par Charlemagne, au monastère de Saint-Bertin, est entre les mains de l'Evêque de Noyon.

M de la Fons écrit dans sa notice sur Quierzy : D. Germain insinue que l'Empereur Charlemagne céda sa résidence de Quierzy à Roland et semble trouver de cela une preuve dans l'existence d'une tour appelée : « *Tour Roland* », qu'il vit démolir au cours d'un voyage qu'il fit pour reconnaître les lieux.

Cette tour paraît, au premier abord, être un titre de propriété mais il n'en est rien, car, du château de Charlemagne il ne reste rien. La dite tour de Roland que D. Germain vit démolir était le donjon de la forteresse de Quierzy, élevée au XI^e ou au XII^e siècle, sur les ruines de la Villa royale. Il n'est pas possible que Charlemagne ait aliéné la terre de Quierzy puisque ses successeurs y font encore, de fréquents séjours.

Tour Roland

Ce nom de Roland donné au donjon n'est-il qu'un simple hommage donné par les seigneurs de Quierzy au héros de Roncevaux, ou bien, en bâtissant leur forteresse, ont-ils relevé une tour de la Villa portant ce nom ? Car on lit que Charlemagne ordonna des statues et des monuments publics en l'honneur du glorieux capitaine ; qu'il accorda entière franchise, autonomie, pleine juridiction à toutes les villes qui jouiraient de tels monuments.

Charlemagne a pu lancer le mouvement en donnant le nom de Roland à une tour importante de son château.

La tour actuelle qui porte encore le nom de tour Roland a été élevée sur les ruines du donjon de la forteresse : c'est une vulgaire bâtisse de ferme relativement récente.

²³ (1) André Loman, d'après Tassard.

1ère Partie : Villa Royale de Quierzy

Jusqu'en 814, nous n'avons plus trace de la présence de Charlemagne à Quierzy. Cependant la Villa royale n'est point abandonnée, nous l'allons voir.

§ III. - VISITE DU PAPE LÉON III A QUIERZY, EN 804

Le Pape Léon III était déjà venu en France, en 799. Il fut alors reçu à Ratisbonne. En 804, il vint une deuxième fois visiter Charlemagne alors Empereur ; Quierzy eut l'honneur du principal séjour du Pape Léon III près de Charlemagne.

Les *Annales* d'Eginhard, complétées par celles de Metz et par le poète saxon, nous ont laissé sur ce fait un récit assez circonstancié.

L'Empereur avait entendu dire que, pendant l'été précédent, l'on avait trouvé dans la ville de Mantoue une éponge que l'on disait avoir été trempée autrefois dans le sang de Notre Seigneur Jésus-Christ par le soldat Longin.

Voulant s'éclairer sur ce sujet, il avait envoyé au Pape, pour le prier d'examiner la valeur de cette relique.

Léon saisit volontiers cette occasion de sortir de Rome et se rendit d'abord en Lombardie pour procéder à une enquête au sujet de cette relique. De là il prend la route vers la France et fait savoir à l'Empereur qu'il veut célébrer avec lui la naissance du Seigneur en quelque lieu que cela puisse se faire. C'est encore au commencement de l'hiver, au milieu de Novembre que le Pape, à l'exemple d'Etienne II, quitte le climat tempéré de l'Italie pour se rendre au nord de la France.

L'Empereur, après s'être livré aux exercices de la chasse, dans la forêt de l'Ardenne, était rentré à Aix-la-Chapelle. Aussitôt qu'il apprend l'arrivée du Pape, Charlemagne, enchanté de cette nouvelle, envoie à Saint-Maurice-en-Valois, au pied des Alpes, son fils, avec ordre de recevoir dignement le Pontife visiteur. Lui-même va au-devant jusqu'à Reims et reçoit le Pape dans la Basilique de Saint-Remy, puis le conduit à Soissons. Il laisse son hôte prendre quelques jours de repos au monastère de Saint-Médard, tandis qu'il va seul au monastère de Chelles-sur-Marne, visiter sa bien-aimée soeur, Gisèle, qui était malade. De Chelles et de Saint-Médard, le Pape et l'Empereur se rejoignirent à Quierzy où était fixé le rendez-vous. Là, ils célébrèrent ensemble la naissance du Seigneur. « Avec quelle richesse dût être ornée cette chapelle qui vit s'agenouiller sur ses dalles « Léon III et Charlemagne ». écrit M. Suin.

De Quierzy, l'on se rendit à Aix-la-Chapelle célébrer le saint temps de l'Epiphanie.

Après avoir offert au Pape des présents dignes à la fois de celui qui les donnait et de celui qui les recevait, dit le poète saxon, l'Empereur le fit conduire, selon son désir, par la Bavière, jusqu'à Ravenne.

L'on n'a jamais su, de façon bien certaine, de quelles affaires Léon et Charlemagne traitèrent en cette rencontre. On le devine quand on pense que Charlemagne méditait toujours quelque chose pour le bien de la religion. Aussi ajouterons-nous, avec le P. Longueval : « Tandis que Charles combattait pour l'Eglise, le Dieu des armées combattait pour lui. »

Annales de Quierzy

Terminons ce chapitre par une observation qui a trait à l'histoire de Quierzy.

Nous lisons que Charlemagne, dans un voyage en Provence, visita le tombeau de saint Restitut, l'aveugle-né guéri par Notre Seigneur Jésus-Christ, et reconstruisit l'église élevée en l'honneur du saint Apôtre de la Provence.

Suis-je téméraire, en faisant remonter à Charlemagne la dévotion à saint Restitut établie de longue date à Quierzy ? Cette dévotion pourrait bien avoir pour origine le don d'une relique de saint Restitut rapportée de ce voyage, par Charlemagne. Nous en reparlerons plus loin, à l'année 1701.

1ère Partie : Villa Royale de Quierzy

CHAPITRE VI : Louis le Débonnaire

§ I. - DÉBUTS DE LOUIS LE DÉBONNAIRE

Le fils de Charlemagne, comme son père, à qui il succède en 814, ne dédaigne point le séjour de Quierzy sous son règne, la Villa royale conserve toute sa splendeur.

Le 29 Octobre 820, il signe au Palais de Quierzy une charte en faveur de l'église de Paris, pour rétablir des titres perdus (1)²⁴.

Voici le début de cette charte :

« Au nom du Seigneur Dieu et notre Sauveur Jésus-Christ, « Louis, par l'ordre de la divine Providence, Empereur Auguste...»

« Si nous avons soin d'appuyer de notre autorité les demandes des prêtres, dans toutes les nécessités ecclésiastiques, et si nous les aidons à remplir leur ministère avec plus de liberté, nous ne doutons pas que le Souverain Pontife, Notre Seigneur Jésus-Christ, nous donnera, en retour, une récompense éternelle...».

A la fin de cette même année 820, l'Empereur Louis tint à Quierzy une assemblée, et, après avoir, selon la coutume, passé l'automne à chasser, il revint à Aix-la-Chapelle (2)²⁵.

Le 1^{er} Août 826, Louis et Lothaire, son fils, signent au Palais royal de Quierzy une charte en faveur du monastère de Saint-Chignan. Ils s'engagent, eux et leurs successeurs, à protéger ce monastère, lui accordent des privilèges, entre autres, le droit pour les moines qui y habitent d'élire eux-mêmes leur abbé et de ne point dépendre de l'Evêque ou d'aucun monastère (3)²⁶.

Le 10 Novembre 828, Louis et Lothaire signent au Palais royal de Quierzy (*Carisiago*) une ordonnance pour un échange de propriétés au territoire d'Angers, entre Hilduin, abbé de Saint-Denys, archichapelain du Palais et un nommé Fulric.

En 829, l'Empereur Louis se livre à la chasse jusqu'au commencement de l'hiver dans les bois voisins de Compiègne et de Quierzy (4)²⁷.

Louis le débonnaire, écrit M. Melleville, prenait grand plaisir aux divertissements de la chasse : c'est pour cela qu'il fit de fréquents séjours à Quierzy, où il trouvait toutes les facilités désirables pour se livrer à son goût favori, dans les vastes forêts voisines.

Quierzy, en effet, offrait un grand attrait aux rois des deux premières races, dans leur passion pour la chasse ; car ils étaient sûrs d'y trouver en toute saison un gibier abondant et varié.

Les bois de Quierzy étaient un membre de la vaste forêt de Voas qui s'étendait autrefois le long de la rive gauche de l'Oise, depuis les environs de Laon jusqu'aux rives de l'Aisne. Ils recouvraient tout l'espace compris entre l'ancienne chaussée romaine de Soissons à Noyon et les rivières d'Oise et d'Ailette. Ils se divisaient en plusieurs parties, parmi lesquelles on distinguait

²⁴ (1) Patrol., CIV, Col. 1102.

²⁵ (2) Annales d'Eginhard.

²⁶ (3) Patrol., CIV, Col. 1155.

²⁷ (4) Annales d'Eginhard.

Annales de Quierzy

« La Petite-Forêt » qui s'étendait autour de Camelin-et-Le Fresne. Ce dernier bois fut défriché en 1154 par l'abbaye de Saint-Médard, à laquelle il appartenait.

Deux saisons de l'année, le printemps et l'automne, étaient particulièrement consacrées aux grandes chasses royales. Le prince s'entourait, dans ces occasions, des seigneurs de la cour et des chefs de la magistrature. La reine et les dames de sa suite assistaient à ces parties. On les voyait, montées sur des haquenées couvertes de riches étoffes et de selles somptueuses, suivre la chasse avec autant d'ardeur que les hommes et manier leurs montures avec non moins de dextérité.

Le mobile du plaisir n'était point le seul qui déterminait ces chasses. Comme il s'y faisait une grande destruction de gibier de toutes sortes, supérieure à la consommation de la Cour, le surplus était vendu au profit du roi qui tirait de cette vente des revenus assez importants.

§ II. - LES MALHEURS DE LOUIS LE DÉBONNAIRE

Après la mort de sa première femme, Hermengarde (818), Louis se laisse malheureusement dominer par Judith, qu'il avait épousée en deuxième nocces.

Cette faiblesse, à l'endroit de la mère de Charles-le-Chauve, amène une première révolte qui eut pour résultat sa déposition à Compiègne.

Ayant retrouvé le pouvoir, cette première leçon ne le corrige point. Judith, avec ses conseillers allemands, amène la nation entière, indispose le Pape Grégoire IV lui-même contre Louis.

Ses fils Lothaire, Louis et Pépin traités injustement, se mettent à la tête de ce nouveau mouvement révolutionnaire. Et Louis, abandonné des siens, frappé d'excommunication, déposé nouveau, est enfermé à Saint-Médard-les-Soissons.

Lothaire pousse trop loin la vengeance ; aussi sa conduite indigne, amène une réaction. Louis retrouve à nouveau son autorité.

De Saint-Denys où eut lieu cette solennelle réhabilitation, Louis, en passant par Nanteuil-le-Hauduin, vient à Quierzy. Il s'y arrête pour recevoir ses fils Pépin et Louis le Germanique qui réprouvent la cruauté de leur frère Lothaire et viennent se réconcilier avec leur trop faible père. C'était en 835.

Tandis qu'il se repose à Quierzy, au milieu du Carême, au Dimanche de *Laetare*, une grande multitude de fidèles sujets y accourt, prenant part à la joie commune. L'Empereur les reçoit avec grande bonté.

Charles-le-Chauve rendu également à la liberté se trouve auprès de son père (1)²⁸.

L'Empereur Louis quitta alors Quierzy pour se rendre à Aix-la-Chapelle.

§ III. - NOUVEAUX SÉJOURS DE LOUIS LE DÉBONNAIRE A QUIERZY

Cette même année 835, au mois d'Août, l'Empereur est de retour à Quierzy où il signe, en son Palais royal, le 25, une charte en faveur du monastère de *Duderensi* (2)²⁹.

²⁸ (1) Patrol., t. CIV, Col. 966.

²⁹ (2) Patrol., t. CIV, Col. 1252.

1ère Partie : Villa Royale de Quierzy

Le 30 Août 836, Louis signe au Palais royal de Quierzy, *Karisiaco*, une charte pour le monastère du Saint-Sauveur de Redon, diocèse de Vannes. Par cette charte, il donne diverses propriétés à ce monastère (3)³⁰.

Le 7 Septembre de la même année, l'Empereur Louis reçoit la visite d'Aldéric, évêque du Mans, et signe à sa demande, au Palais de Quierzy :

1° Une charte pour assurer l'exécution de dispositions charitables faites en sa faveur (4)³¹ ;

2° Une charte au sujet du monastère de Saint-Calais, où repose le corps de ce saint, au diocèse du Mans. Ce monastère, fondé par saint Calais, avait été donné par lui, avec le consentement du roi Childebert, à l'église épiscopale. Par suite d'un mécontentement, il avait été soustrait pendant quelque temps à l'autorité de l'église mère, puis rendu par Charlemagne. Par cette charte, l'Empereur Louis confirmait définitivement les droits du siège épiscopal sur ce monastère (1)³².

3° Par une autre charte signée le même jour au Palais de Quierzy, Louis confirme à Aldéric, évêque du Mans, les privilèges et immunités accordées par ses prédécesseurs au monastère de Saint-Calais (2)³³.

De ce monastère il va être question au Premier Concile de Quierzy en 838.

§ IV. - PREMIER CONCILE DE QUIERZY, EN 838

L'an de l'Incarnation du Seigneur, 838, l'Empereur Louis tient séance publique au Palais de Quierzy pour son plaid général, afin d'entendre et juger des causes de tous, comme il l'avait annoncé. Il y convoque une assemblée générale de tout le peuple, avec Pépin et Charles, ses fils, tous deux illustres rois et *un synode général d'évêques et prêtres*, pour les affaires ecclésiastiques et séculières et pour procurer le bien de la Sainte Eglise de Dieu. Trente évêques y prirent part. Cette brillante assemblée donne une idée de la ville de Quierzy, puisque l'on y pouvait recevoir tant de dignitaires ecclésiastiques, la Cour et les plus grands seigneurs du royaume.

Là vinrent des moines du monastère d'Anisole ou Saint-Calais, au nombre de plus de vingt, avec Sigemond qui avait été long-temps leur abbé. Ils se plaignent d'avoir été injustement chassés de leur monastère.

L'Empereur ordonne l'examen de leur cause. Lors donc qu'introduits devant l'assemblée ils eurent exposé leur réclamation, on demande à saint Aldéric, évêque du Mans, - le leur par conséquent, - et abbé du dit monastère, si réellement il les a chassés.

« Je ne les ai point chassés, répond saint Aldéric, et n'ai point appris qu'ils aient été chassés. »

Ce procès paraît un procès de tendance, pour contester l'autorité de saint Aldéric sur le monastère d'Anisole.

En effet, saint Aldéric, séance tenante, présente devant le roi et les seigneurs tous ses titres de propriété, en particulier l'acte de donation faite par saint Calais à l'évêque saint Innocent, avec consentement du roi Childebert. Le monastère d'Anisole appartient donc à l'évêque du Mans.

³⁰ (3) Patrol., t. CIV, Col. 1252, 1282.

³¹ (4) Patrol., t. CLV, Col. 1273.

³² (1) Patrol., t. CVV, Col. 1275.

³³ (2) Patrol., t. CIV, Col. 1278.

Annales de Quierzy

Personne ne peut s'inscrire contre l'évidence (1)³⁴.

L'acte qui relate cette séance est daté d'Aix-la-Chapelle, 6 Septembre 838. Cependant le texte dit positivement que l'assemblée eut lieu à Quierzy.

C'est dans cette assemblée, composée de vingt-huit évêques, que furent condamnés certains ouvrages liturgiques d'Amalaire, chorévêque de Lyon, dénoncé par le diacre Florus.

C'est alors aussi, que Louis, avec le consentement de Pépin, donna à Charles, déjà revêtu du baudrier, l'investiture du royaume d'Aquitaine (2)³⁵ et lui mit la couronne sur la tête. Charles n'avait alors pas plus de 14 ans.

M. de la Tour écrit que l'évêque de Noyon, saint Achaire, assistait à ce concile, qu'il mourut et fut inhumé à Quierzy.

³⁴ (1) Patrol., t. CIV, Col. 1290.

³⁵ (2) Mabillon et Melleville.

1ère Partie : Villa Royale de Quierzy

CHAPITRE VII : Charles le Chauve et les derniers Carolingiens

§ I. DÉBUTS ET MARIAGE DE CHARLES

Charles-le-Chauve commence à régner en 840. Sur l'invitation des habitants d'entre la Meuse et la Seine, aussitôt la mort de Louis son père, Charles accourt en toute bâte de l'Aquitaine, vient à Quierzy avec un petit nombre de gens et y reçoit avec bonté tous ceux qui l'y viennent trouver de la forêt Carbonière et en deçà (1)³⁶.

La présence de Charles à Quierzy est constatée par deux chartes datées du 24 Décembre 840.

La première est accordée à saint Immon, en faveur de l'église de Noyon.

Par la deuxième, Charles donne à son fidèle Milon des biens situés in *pago Petrae pertusae*.

La lutte continue entre les fils de Louis le débonnaire. Lothaire menaçant la Neustrie, Charles-le-Chauve convoque une diète à Quierzy vers la fin de 840 où les seigneurs jurèrent de repousser l'Empereur qui n'en envahit pas moins tout le pays au Nord de la Seine et s'avança jusqu'à la Loire. Charles remporta la victoire de Fontenay.

Mariage de Charles-le-Chauve

Le 13 Décembre 842, Charles réunit au Palais de Quierzy une assemblée composée de grands de la Cour, d'évêques, d'abbés, de ducs, de comtes et, en leur présence, eut lieu la solennité de ses noces avec Hermentrude, fille de Vodon et d'Ingeltrude, nièce du comte Adalard, son neveu.

M. Suin écrit : « Il se fit au Palais de Quierzy, en 842, d'immenses préparatifs de fête ; les grands du royaume y accoururent de tous côtés ; la chapelle est ornée avec plus de magnificence qu'aux jours où elle recevait Etienne II et Léon III ; mille cierges jettent au plein-cintre des voûtes leur vacillante clarté ; on y célèbre le mariage de Charles-le-Chauve avec Hermentrude. »

Est-ce bien à Quierzy qu'eut lieu ce mariage ?

Pour le prouver : 1° Il y a d'abord un diplôme de Charles-le-Chauve de 845, dans lequel il rapporte lui-même la solennité de ses noces *apud Carisiacum*.

2° Nous nous appuyons sur Nithard, contemporain et parent de Charles-le-Chauve, narrateur des dissensions entre les fils de Louis-le-Débonnaire, qui rapporte, vers la fin de son quatrième livre, que Charles vient à « *Carisiacum* », qu'il y épousa Hermentrude, fille de Vodon et d'Ingeltrude et nièce d'Adalard ; que le 14 Décembre, les noces terminées, il partit à Saint-Quentin. afin d'y célébrer la fête de Noël.

3° Nous nous appuyons également sur les Annales Bertiniennes écrites successivement par des auteurs contemporains, où l'on lit, sous l'année 842, que Charles étant venu au palais de « *Carisiacum* », y épousa Hermentrude, nièce du comte Adalard.

Par ces monuments de première source, on voit que D. Lelong, dans son *Histoire du diocèse de Laon*, s'est trompé, aussi bien que le P. Daniel dans son *Histoire de France*, en plaçant à

³⁶ (1) Nitard, *Patrol.*, t 116, Col 54.

Annales de Quierzy

Saint-Quentin le mariage de Charles-le-Chauve.

Ce qui est singulier, c'est que ces deux auteurs citent en marge le passage de Nithard qui dit autrement qu'eux.

Colliette, de son côté, dans ses *Mémoires pour l'Histoire du Vermandois*, voulant sans doute faire une gracieuseté aux habitants de Crécy-sur-Serre, a transporté dans ce bourg les noces royales de 842, en faisant remarquer que l'air qu'on y respire est sain, et que la vue en est très agréable.

Il n'y a pas lieu de contester à Crécy ces derniers avantages mais la pureté de l'air, la beauté du paysage et même les faibles débris d'un château, ne prouvent pas que le *Carisiacus* où se fit le mariage de Charles-le-Chauve, soit autre que le *Carisiacus ad Isaram* où mourut Charles-Martel et où Pépin-le-Bref, Charlemagne reçurent les visites d'Etienne II et de Léon III. D'ailleurs, Crécy-sur-Serre ne peut montrer rien d'historiquement certain avant son siège par Louis VI en 1114. Et de plus les formes latines de son nom ont toujours été : *Creциacum*, *Criciacum*, *Creceium*, jamais *Carisiacus*.

Le mariage de Charles-le-Chauve avec Hermentrude fut certainement célébré à Quierzy-sur-Oise, là où un siècle auparavant était mort Charles-Martel ; et le lendemain, c'est-à-dire le 14 Décembre, suivant le plus ancien manuscrit, où, selon un autre manuscrit, le 17 Décembre 842, les noces terminées, le roi et la reine partirent pour Saint-Quentin.

§ II. - DEUXIÈME CONCILE DE QUIERZY

Une charte signée par Charles-le-Chauve, le 11 Août 848, en faveur de l'église d'Agde nous fait connaître son passage au palais de Quierzy (1)³⁷.

En 849 Charles fait long séjour à Quierzy ; car il y signe :

Le 23 Février, un diplôme « *de partitione monachorum Gemeticentium* » (2)³⁸ ;

Le 13 Mars, un diplôme en faveur de la Basilique de la Bienheureuse Vierge Marie de Tours, située près du monastère de Saint-Martin ;

Le 1^{er} Mai, un autre diplôme en faveur de l'église Saint-Martin de Tours.

Cette même année, avec le consentement de Charles, Hincmar de Reims convoque à Quierzy les évêques de la province de Reims avec quelques évêques des provinces voisines.

Le roi Charles est présent à ce Concile. Les Annales Bertiniennes, rédigées à cette époque par Prudence, évêque de Troyes, l'affirment.

Etaient présents également :

Venilon, archevêque de Sens, Hincmar, archevêque de Reims, Falcuin, évêque de Bologne, Theuderic ou Thierry, évêque de Cambrai et d'Arras, Rothade, évêque de Soissons, Ragenaire, évêque d'Amiens, Immon, évêque de Noyon et Tournai, Herpuin ou Epoint, évêque de Senlis, Loup, évêque de Châlons, Irminfroy ou Hermenfroy, évêque de Beauvais, Pardule, évêque de Laon, Theudbold, évêque de Langres, Gernobre, évêque de Rennes, Ricbold, chorévêque de Reims qui avait ordonné Gothescalc, contre les règles, Vitalis, chorévêque de Cambrai ; trois ab-

³⁷ (1) D. Bouquet, t. 8, p. 496.

³⁸ (2) D. Bouquet, t. 8, p. 498.

1^{ère} Partie : Villa Royale de Quierzy

bés : Ratbert, de Corbie, Bavon d'Orbais, supérieur de Gothescalc et Halduin, abbé d'Hautvillers, à la garde duquel sera confié Gothescalc.

Car ce concile est convoqué pour juger le moine insoumis et vagabond dont la doctrine vient d'être condamnée au concile de Mayence.

Comme il était sujet du roi Charles et de la Province de Reims, les Pères du Concile de Mayence avaient renvoyé Gothescalc à ses juges naturels, pour la pénitence qu'il méritait.

A Mayence, on lui avait fait jurer qu'il ne rentrerait jamais en Allemagne et, de crainte qu'il n'infestât la France de son erreur, on le conduisit, sous bonne garde, entre les mains d'Hincmar de Reims.

Une lettre de Raban, archevêque de Mayence, était en même temps remise à Hincmar pour lui faire connaître la cause.

En attendant l'ouverture du Concile de Quierzy, Gothescalc avait été sans doute interné dans son propre monastère à Orbais, diocèse de Soissons, puisque Hincmar manda l'évêque de Soissons Rothade, de le recevoir et de l'amener au jugement.

Gothescalc paraît donc à Quierzy devant ses juges. Connaissance est prise, en séance publique, de la lettre des Pères du Concile de Mayence. En voici le résumé :

« Que votre dilection sache qu'un moine vagabond, nommé Gothescalc, qui se dit prêtre ordonné dans votre diocèse, est venu d'Italie chez nous, à Mayence, enseignant une doctrine pernicieuse sur la prédestination divine... »

« Ayant ouï ce moine dans notre Concile tenu dernièrement à Mayence et le trouvant incorrigible, nous l'avons condamné lui et sa pernicieuse doctrine et, avec l'agrément et même par l'ordre de Louis notre très pieux roi, nous avons décrété que vous le fassiez enfermer dans votre diocèse, d'où il est sorti irrégulièrement, et que vous l'empêchiez d'enseigner son erreur et de séduire le peuple chrétien... »

Le Concile de Mayence ne s'était occupé que de la doctrine de l'étranger, dont il fallait surtout préserver le pays. Ici, en présence de ses juges naturels, Gothescalc aura à répondre de toute sa conduite.

Contrairement aux règles canoniques, il s'était fait ordonner prêtre sans le consentement de son propre évêque, Rothade de Soissons, par Ricbold, chorévêque de Reims.

Puis, quittant son monastère d'Orbais, sans autorisation, il avait voyagé en Italie et en Allemagne pour prêcher.

L'affaire de son ordination à la prêtrise est d'abord soumise à l'examen.

L'Evêque de Soissons réclame contre la violation de son droit épiscopal. Hincmar lui-même se plaint de l'usurpation de juridiction commise au préjudice de son propre droit. Ricbold qui avait donné la prêtrise à Gothescalc s'explique et s'excuse.

L'ordination est jugée au moins irrégulière, sans que l'on se prononce sur la validité. Cette irrégularité suffira pour motiver la peine de déposition.

Ensuite on demande compte à Gothescalc de sa sortie du monastère d'Orbais. L'Abbé Bavon fait sa déposition, de laquelle il résulte que le moine vagabond n'avait point obtenu la permission nécessaire. On le suit pas à pas dans ses courses en Italie et en Allemagne ; et il est constaté qu'il s'est ingéré, sans mission, dans le ministère d'enseigner.

Annales de Quierzy

Le Concile d'Agde, en 506 et la règle de Saint-Benoît, aux chapitres 2, 28, 67, 71, ont prévu ces sortes de délits et le châtement corporel doit leur être appliqué.

Vient ensuite la question de la doctrine enseignée par ce moine sans mission légitime. C'était la question principale elle souleva une longue discussion.

Le témoignage des Pères de Mayence et les écrits connus de l'accusé fournissent déjà des renseignements authentiques mais il convient d'entendre l'accusé lui-même. Il donne lecture d'un nouvel écrit qu'il appuie par une paraphrase de vive voix. On l'interroge ; il répond d'abord avec assurance en invoquant des textes de l'Écriture Sainte et de saint Augustin qu'il débite de mémoire et à perte d'haleine ; il déclame contre saint Jean Chrysostôme. Mais il a affaire avec des théologiens qui suivent aussi et qui comprennent mieux que lui saint Augustin. Hincmar et Paschase Ratbert expliquent le véritable sens des textes mal interprétés par le moine. A leur tour ils pressent les questions. Dans ses réponses, Gothescalc laisse entrevoir la doctrine odieuse qu'il a d'abord cherché à déguiser. Il s'embarrasse, il se contredit, il s'obstine, il se fâche et finit par injurier ses juges l'un après l'autre. « *Cum quid rationabiliter responderet non habuit, in contumelis singulorum prorupit.* »

Les abbés et les moines présents, instruits à l'école du respect, sont saisis d'indignation et réclament la juste correction de ce langage insolent. C'est l'emploi des verges prescrit par saint Benoît.

A Mayence, il n'y avait eu contre Gothescalc qu'une majorité, « *plurimis visum est* ». A Quierzy les juges paraissent avoir été d'un sentiment unanime pour le condamner. Sa conduite évidemment coupable et sa funeste doctrine, mais aussi son entêtement et son insolence amenèrent cette unanimité dans la condamnation.

Voici cette sentence dont nous avons trouvé le texte au t. III des *Conciles de France* :

« Frère Gothescalc, sachez que le ministère sacré du sacerdoce que vous avez usurpé et déshonoré par votre conduite, si vous l'avez reçu, vous est ôté et que toute fonction vous en est désormais interdite, par un jugement du Saint-Esprit auquel il appartient de donner le ministère sacerdotal par la vertu du sang de Jésus-Christ. De plus, parce que, contrairement aux vœux et à la qualité de moine, vous avez osé mettre le trouble dans l'Église et dans l'État par mépris des lois ecclésiastiques, nous ordonnons par l'autorité épiscopale que vous soyez rudement fouetté et, conformément aux règles ecclésiastiques, renfermé en une prison. Et, afin que vous ne vous ingérez plus dans le ministère de l'enseignement de la parole de Dieu, nous imposons à votre bouche, au nom du Verbe éternel, un silence perpétuel. »

La sentence fut exécutée et Gothescalc, enfermé au monastère d'Hautvillers, y mourut le 30 Octobre 868, dans l'impénitence finale, se refusant, jusqu'au dernier moment, de rétracter ses erreurs.

Ce n'est cependant point la fin de cette affaire qui prend les allures d'une vive querelle et va bientôt revenir au troisième Concile de Quierzy.

§ III. - DE 852 A 857

En 852, Charles a dû célébrer à Quierzy la fête de Pâques qui tombait cette année le 10 Avril

1ère Partie : Villa Royale de Quierzy

50

car deux diplômes sont signés par lui au Palais de Quierzy ;

L'un, le 17 Janvier, par lequel il fait une donation à son fidèle serviteur Tuthmundum (1)³⁹ ;

L'autre, le 5 Avril, par lequel il confirme la donation de plusieurs villas voisines de son monastère, à Rotbert, recteur du monastère de Saint-Martin dit : *Majus monasterium*.

En 853, Charles venant d'un synode d'évêques, réunis à Saint-Médard-lès-Soissons, vient à Quierzy pour le troisième Concile qui s'y tint en cette année.

III^e Concile de Quierzy, 853

Comme nous l'avons écrit précédemment, la mort de Gothescalc n'avait point terminé l'affaire de la prédestination qu'il avait soulevée.

D'aucuns même prenant la défense du condamné, accusaient Hincmar d'avoir agi avec inhumanité et emportement. De fâcheuses divisions naissaient dans le Clergé. C'est pourquoi la convocation du nouveau concile de Quierzy.

L'Archevêque de Reims y fit approuver « les *Quatre Chapitres de Quierzy* » qui portent en substance que :

Quoique tous les hommes n'arrivent pas au salut, Dieu veut le salut de tous ;

Jésus-Christ a offert pour tous son sang précieux ;

Si la faute du premier homme a porté atteinte au libre arbitre, la grâce de Dieu lui rend sa puissance ;

Ceux dont Dieu a prévu la perdition ne sont destinés à subir la peine éternelle, que par une juste punition de leur impénitence (1)⁴⁰.

Cette même année 853, Charles signe à Quierzy :

Le 6 Février, un premier diplôme en faveur de *Dervensi* (Montier en Der) à la recommandation de Pardule, évêque de Laon et recteur de ce monastère ; un deuxième en faveur du même monastère, donnant confirmation d'une donation de Pardule (2)⁴¹ ;

Le 18 Février, une donation de quelques villas en faveur du monastère de Fontanella

Le 7 Mai, la confirmation d'une charte de Louis-le-Débonnaire, en faveur de Wenilane, archevêque de Sens, au sujet du monastère de Saint-Remy (3)⁴².

855. Synode Comprovincial de Quierzy

Les évêques présents constatent que Vulfade occupe, contrairement aux canons, le siège de Langres. Ils choisissent pour le remplacer Isaac, disciple de Hilduin.

En 856, Charles signe deux diplômes à Quierzy en faveur de l'église de Narbonne (4)⁴³.

³⁹ (1) Bouquet, t. 8, p 520.

⁴⁰ (1) Abbé Vernier.

⁴¹ (2) Bouquet, t. 8 ; Mabillon, t. 3.

⁴² (3) Bouquet, t. 8 p. 523.

⁴³ (4) Bouquet, t 8.

Annales de Quierzy

Cette année même eut lieu à Quierzy le premier mariage de Judith, fille de Charles-le-Chauve, avec Edeluphe, roi des Anglais Occidentaux (1)⁴⁴.

IV^e Concile de Quierzy, en 857

Le 24 Janvier Charles avait signé une charte en faveur de *Dervensi*, au Palais de Quierzy.

Le 25 Février, il y convoque une assemblée d'évêques et de princes du royaume pour remédier aux maux de l'Eglise et de l'Etat. Les règlements qui y sont proclamés donnent une triste idée de l'époque :

Défense y fut faite d'enfreindre les immunités de l'Eglise, de piller les choses saintes, de battre les prêtres, d'opprimer les religieuses, les veuves et les orphelins, d'enlever les vierges sous peine de jugement public.

Il fut décidé que les évêques dans leurs diocèses, les comtes et les envoyés du Prince, chacun dans leur district, tiendraient des assemblées pour tâcher de réprimer les brigandages qui se multipliaient chaque jour.

Il ne manquait à ces règlements qu'une main ferme pour les faire appliquer. Mais le débile Charles-le-Chauve passa sa vie à régler sans pouvoir jamais porter un remède efficace aux maux de son royaume.

Le 28 Septembre de cette même année, Charles signe à Quierzy un diplôme en faveur du monastère de Corbie.

§ IV. - INVASION DES NORMANDS

Le 21 Mars 858, Charles-le-Martel et ses grands vassaux se promettent fidélité à Quierzy dans une grande assemblée et marchent contre les Normands qu'ils bloquent dans l'île d'Oissel. Mais Louis le Germanique qui cherche l'occasion de s'emparer des états de son frère, prend le parti des Normands et vient à leur secours. Les vassaux de Charles, malgré la foi jurée à Quierzy, l'abandonnent. Celui-ci s'enfuit en Bourgogne le 23 Septembre.

Enhardis par ce succès, Louis et ses Allemands agissent alors comme en pays conquis. Leur audace est telle qu'ils osent insulter les Francs. Ils vont trouver à qui parler.

§ V. - CONCILE DE QUIERZY

Pour assurer sa conquête, Louis le Germanique tente de gagner les évêques de France à sa cause. Il les convoque à Reims pour le 25 Novembre, afin d'y régler de concert les affaires de l'Eglise et de l'Etat.

Aucun des évêques ne répondit à cette invitation. Et, dans la crainte de subir quelques violences de la part des Allemands, des provinces de Reims et de Rouen, ils s'assemblent à Quierzy.

De là, ils adressent à Louis le Germanique une lettre pleine des plus beaux traits de la sagesse chrétienne et de la fermeté épiscopale. Ils l'engagent à respecter les droits et les propriétés de

⁴⁴ (1) De la Fons.

1^{ère} Partie : Villa Royale de Quierzy

l'Eglise. Et, citant tout au long la vision de saint Eucher de Orléans, lui rappellent l'exemple de Charles-Martel, qui, pour avoir, le premier entre les rois et princes de France, enlevé et distribué les biens des églises est, pour cela seul, perdu éternellement.

Hincmar ne s'en tient pas là. Il lève une armée contre les Allemands envahisseurs. Louis, sentant la nation se lever contre lui sous la conduite des évêques, part sans livrer bataille.

Charles-le-Chauve put ainsi rentrer dans ses états.

En 860, le 23 Août, dans la *Diplomatique* de Mabillon, il est fait mention d'un diplôme approuvant un échange de quelques propriétés situées au territoire de Chambly-sur-Oise, entre l'illustre dame Hildegarde et l'abbé Louis, *signé à Quierzy* par Charles.

Cette même année, les Normands, passant de la Seine dans l'Oise avec une nombreuse flotte, s'avancent jusqu'à Saint-Quentin, ravageant la région du Vermandois, de l'Amiénois et du Noyonnais. C'est à cette époque qu'eût lieu le meurtre de l'évêque de Noyon, Immon.

Le 14 juillet 861, Charles signe à Quierzy l'autorisation de construire un pont neuf à Paris ; le 21 Juillet il signe la donation de deux manses de sa propriété à Sainte-Maxence, pour l'entretien du luminaire de l'église Saint-Denys (1)⁴⁵.

En ce même mois de Juillet, Charles fit au Palais de Quierzy une ordonnance relative à la monnaie. Il défend, sous certaines peines, de refuser une bonne monnaie.

La rédaction de cet édit semblerait prouver, selon Ducange, dit M. de la Fons, qu'il y avait une chancellerie au Palais de Quierzy.

Ducange ne dit pas que cet édit *prouve* qu'il y avait une chancellerie dans le Palais de Quierzy ; mais que le mot *chancellerie*, inséré dans cet édit, désigne un lieu dans le palais où l'on conservait les actes royaux ou publics. Cependant, nous pouvons conjecturer qu'il y avait dans tous les palais et spécialement dans celui de Quierzy un semblable cabinet des archives.

Il ne suit point de là qu'à chaque palais était attaché une chancellerie particulière. Le chancelier accompagnait le roi dans ses déplacements et laissait dans chaque palais, en une place appelée chancellerie, les pièces rédigées ou signées dans ce palais, lorsque l'on n'avait pas besoin de les transporter ailleurs.

A la fin de 862, revenant de Toul par Pontyon, Charles retourne à Quierzy et y célèbre très respectueusement le jour de la naissance de Notre Seigneur (1)⁴⁶.

En 863, M. Melleville place à Quierzy le second mariage de Judith, fille de Charles-le-Chauve et veuve du roi Edeluphe. C'est une erreur, car il eut lieu à Auxerre.

Judith avait été enlevée par Baudouin Bras de Fer, comte de Flandre. Pour venger l'honneur de sa fille, Charles obtint que l'excommunication fut portée contre le ravisseur.

Baudouin et Judith s'adressant au Pape Nicolas I^{er} obtiennent l'absolution de leur faute et son intercession auprès de Charles.

L'affaire fut si dextrement conduite par le Pape, que le roi accorda, non seulement le pardon, mais érigea, en faveur de leur mariage « le *païs* de Flandre en *comté*, à la condition de le tenir à foy et hommage de lui et de ses successeurs roys. »

M. Melleville avance encore que cette même année Charles reçut l'ambassadeur de Mahomed

⁴⁵ (1) D. Bouquet, t. 8.

⁴⁶ (1) Annales Bertiniennes.

Annales de Quierzy

à Quierzy ; mais, non, c'est à Verberie qu'eut lieu cette réception. Charles le congédia à Compiègne.

En 864, Charles signe à Quierzy un diplôme en faveur du monastère de *Bellilocensi* (Belloc) (2)⁴⁷.

En 865, au mois de Septembre, Charles vient à Quierzy au retour d'une entrevue qu'il avait eue à Cologne avec son frère Louis. C'est alors qu'il apprend le pillage du monastère de Saint-Denis par les Normands. Il s'avance contre ces pillards et, en passant à Compiègne, rencontre les députés qu'il avait envoyés, l'année précédente, à Mahomed. Ils reviennent chargés de présents.

Cette même année Charles célèbre, au Palais de Quierzy, la naissance de Notre Seigneur (1)⁴⁸.

Le 21 Février 866, Charles signe deux diplômes à Quierzy en faveur :

L'un du monastère de *Balneolensi* (Baniolle) ;

L'autre d'un abbé Rimilia pour la construction d'une *Cella in pago Bisuldunense in honore sancti Juliani in Vincentii* (2)⁴⁹.

En 867, l'abbé de Saint Riquier, le vénérable Guelfe, parent du roi Charles, vient au Palais royal de Quierzy et obtient du roi, au 29 Mai, la donation d'une ville située près de son monastère.

Examen canonique d'un évêque

En 868, le 3 Décembre, les évêques de la province de Reims s'assemblèrent à Quierzy, sous la présidence de Hincmar, leur métropolitain, pour l'examen du prêtre Willebert ou Guilbert désigné pour l'Evêché de Châlons. Charles s'y trouvait.

Election d'un Evêque à cette époque

Aussitôt qu'un évêque était mort, avis était donné à l'Archevêque qui établissait un visiteur choisi parmi les évêques de la province. Celui-ci annonçait l'élection du nouvel évêque et convoquait tous ceux qui y devaient prendre part.

Tous les monastères du diocèse et tous les prêtres des paroisses rurales envoyaient leurs délégués qui devaient voter avec les hommes nobles des campagnes, le clergé et les citoyens de la ville épiscopale.

On exhortait les électeurs à faire tomber leur choix sur le sujet le plus vertueux, qui devait toujours être un prêtre ou un diacre du clergé séculier ou régulier de l'église vacante.

Chaque électeur devait souscrire le procès-verbal d'élection, qu'on envoyait à l'Archevêque, avec le nouvel élu, et des députés en assez grand nombre pour représenter devant lui l'assemblée électorale.

L'archevêque interrogeait ces derniers sur la réalité et la liberté de l'élection, et l'élu sur sa patrie, sa condition, l'école où il avait étudié, les ordres qu'il avait reçus, les emplois qu'il pouvait avoir exercés et généralement sur tout ce qui concernait sa conduite et ses moeurs.

⁴⁷ (2) D. Bouquet, t. 8.

⁴⁸ (1) Annales Bertiniennes.

⁴⁹ (2) D. Bouquet, t. 8.

1^{ère} Partie : Villa Royale de Quierzy

On lui faisait ensuite souscrire « après un examen sérieux sur sa science ecclésiastique » sa profession de foi.

Si le sujet se trouvait indigne, l'Archevêque et ses co-provinciaux rejetaient l'élection et nommaient un autre évêque.

A Quierzy, Hincmar, toujours chatouilleux à l'égard de ses prérogatives métropolitaines, commença par reprendre les envoyés de ce qu'ils avaient négligé de l'informer canoniquement du décès de leur évêque, il signala les inconvénients qui pouvaient résulter de l'omission de cette formalité.

Wilbert ayant cependant satisfait à l'examen canonique, on le jugea digne et deux jours après, le 5 Décembre, il reçut la consécration épiscopale au monastère de Brétigny.

L'ancien écrivain, écrit Mabillon, nous aurait donné beaucoup de lumière, s'il avait exprimé le nom du saint dans l'église duquel eut lieu l'examen de Guilbert : mais nous n'avons que cette indication dans le manuscrit de Liège : « *in ecclesia Sti M* ».

Lalande traduit par *Sti Remigii*. M. l'abbé Vernier écrit que cet examen eut lieu en l'église de Saint-Remy de Quierzy, peut-être l'église du monastère qui existait au lieu dit « La Capelette ».

Au 7 Décembre de cette année, Guelfe, abbé de *Centule*, dit de Saint-Riquier, pria Sa Majesté le Roi de l'autoriser à tenir à perpétuité la villa *Haslaar*, située sur le fleuve de la Somme, de manière qu'aucun abbé ou tout autre ne pût, ou soustraire quoique ce fût, ou l'employer à autre chose qu'aux usages des frères. Le roi y consentit et signa le diplôme à Quierzy.

En 870, Charles-le-Chauve célèbre la fête de Pâques à Quierzy avec la reine Richilde qu'il avait épousée cette année, après la mort d'Hermentrude.

En 871, Charles-le-Chauve passe à Quierzy la convalescence de la maladie qu'il avait contractée à Versigny et y forme le dessein d'aller à Rome. Il s'arrête à Quierzy au retour de ce voyage.

Le 4 Janvier 873, le roi Charles-le-Chauve, dans son Palais de Quierzy, avec le conseil des grands vassaux, décrète des capitulaires qu'il ordonne de publier et exécuter dans tout son royaume.

Ces capitulaires sont au nombre de douze, dirigés contre les voleurs, les malfaiteurs et les traîtres (1)⁵⁰.

En 874, Charles, au cours de ses nombreux voyages, fit cinq séjours à Quierzy.

En 875, Charles s'arrête au mois d'Août à Quierzy, en allant de Compiègne à Douzy.

En 876, au retour de son couronnement à Rome où il fut sacré, le jour de Noël, Empereur des Romains, Charles revint à Quierzy. A son arrivée, il apprend la mort de son frère Louis. Il était passé par Ponthion, suivant ainsi le même chemin que le Pape Etienne II (2)⁵¹.

Cette même année, à Quierzy il donne une villa au comte Conrade (3)⁵².

Le 6 Janvier 877, une charte est signée à Quierzy par Charles, en faveur du monastère de Sainte-Bénigne de Dijon (4)⁵³.

En juin de la même année, Colliette écrit que l'abbé de Sithiu, Hilduin, s'était rendu à Quierzy

⁵⁰ (1) Patro1., t. 138.

⁵¹ (2) D. Bouquet, t. 7, p. 269.

⁵² (3) D. Bouquet, t. 3, p. 680.

⁵³ (4) D. Bouquet, t. 8.

Annales de Quierzy

pour prier le roi de confirmer de son autorité l'arrangement commencé par Hugues, abbé de Saint-Quentin, mais que la mort avait empêché de terminer.

Le roi Charles donna satisfaction à cette requête ; mais Hilduin n'en fut pas le témoin ; car il mourut le 7 Juin et son corps fut transporté au monastère de Saint-Bertin.

Nous avons parlé de ce fait en 662.

Il signe encore un diplôme en faveur du monastère de Chelles, à la demande de sa fille Hermentrude qui en est abbesse.

Mais cette année est marquée par un fait beaucoup plus important qui va se passer au Palais royal de Quierzy.

§ V. - ETABLISSEMENT DE LA FÉODALITÉ

Diète de Quierzy-sur-Oise (877)

A la faveur des troubles causés par les invasions des Normands, les seigneurs avaient étendu leur puissance au détriment de la royauté, si bien qu'à la fin de son règne, Charles-le-Chauve se trouvait désarmé. En ses mains, l'autorité royale n'était plus qu'une ombre. Il lui porta le dernier coup en 877, dans l'assemblée qu'il convoqua à Quierzy, pour décider les seigneurs du royaume à le suivre guerroyer au-delà des Alpes.

Il ne parvint à entraîner les seigneurs qu'à force de concessions et en signant le *Capitulaire de Quierzy* qui démembreait la puissance royale et commençait l'ère de la féodalité.

Ce capitulaire qui comprenait 33 articles, n'est peut-être pas aussi précis qu'on l'a généralement cru, sur l'hérédité des offices et la conversion des bénéfices en fiefs ; mais ce qu'il y avait d'équivoque fut interprété par les moeurs.

Quoi qu'il en soit, de fait, c'est à Quierzy que s'ouvre l'ère féodale et la terrible lutte qui va remplir six siècles de l'histoire de France.

Ce fut le dernier acte de Charles-le-Chauve à Quierzy. Quelques mois après, il mourait au pied du Mont Cenis, empoisonné, dit-on, par son médecin le juif Sédécias.

La Tombe Regnier de Commenchon

A Commenchon existe un tumulus dit : « *tombe Regnier* ». D'aucuns disent que ce Regnier ne serait autre que Regnier, chef des Normands, qui, après avoir échoué devant Paris, aurait été battu par Charles-le-Chauve, près de Quierzy et inhumé à Commenchon.

De la bataille et de l'inhumation je ne trouve nulle part confirmation. D'ailleurs Regnier, chef des Normands, est mort en Danemark.

§ VI. - FIN DE LA VILLA ROYALE DE QUIERZY

Après la mort de Charles-le-Chauve, la Villa royale de Quierzy devint silencieuse. La Reine Richilde en deuil l'a choisie pour sa retraite.

1ère Partie : Villa Royale de Quierzy

Il semblerait que Charles l'ait donnée à sa femme. C'est le sentiment de M. Peigné-Delacourt et M. de la Tour écrit « En l'année 879, Louis-Ie-Bègue confirme à Quierzy la constitution de la dot fait par Charles-le-Chauve, son père, à Richilde sa seconde femme. »

En 882, le 9 Septembre a lieu à Quierzy une assemblée pour reconnaître l'autorité de Charlo-man sur la partie du royaume qui lui revenait après la mort de Louis-le-Bègue (1)⁵⁴.

En 886, les Normands éprouvèrent un terrible échec devant Paris, défendu par le comte Eudes et l'évêque Gosselin. C'est en venant au secours de cette ville, que Herrik, duc de Sarre, envoyé par Charles le Gros, fut tué. Charles le Gros, qui suivait avec une nombreuse armée, se trouvait à Quierzy, lorsque Herrik périt.

En 887, il paraîtrait que saint Marcoul fut de passage à Quierzy.

Occupation de Quierzy par les Normands (891)

A la fin du IX^e siècle, Quierzy fut pillé et dévasté par les Normands. Ils s'y retranchèrent en 891 pour ravager le Noyonnais. Leurs barques étaient embossées dans le port de Quierzy. La faim les fit sortir de cette terre qu'ils avaient complètement ravagée.

Ils reviennent à Quierzy, en 899, où ils s'installent en même temps qu'à Noyon, Choisy et Manicamp qui étaient devenus les principaux repaires des Brigands du Nord.

Cette fin du IX^e siècle fut, pour notre pays une époque lamentable. Pendant plusieurs années, des hordes de Normands parcoururent nos belles provinces, ravageant les campagnes, pillant les églises, incendiant les châteaux, massacrant les habitants, mettant tout à feu et à sang.

Rien sur les rives de l'Oise ne fut épargné. Quierzy fut complètement détruit. La Villa royale, le monastère, le pays furent anéantis et firent place à une solitude qui devint bientôt inabordable. Nous lisons, en effet, dans les *Annales* de Flodoart que tous les ponts de Quierzy furent coupés en 940.

⁵⁴ (1) M. Devisme.

DEUXIÈME PARTIE

LA FORTERESSE DE QUIERZY

CHAPITRE VIII : Les Premiers Seigneurs de Chérisy

§ I - DONATION DE LA FORTERESSE DE CHÉRISY

Quierzy ravagé par les Normands, abandonné par les rois, était devenu une solitude qui tenta l'avidité des seigneurs de Coucy.

Mais Radbod II, évêque de Noyon pour mettre ses vassaux à l'abri en temps de guerre, ou plutôt pour se garantir contre le voisinage des sires de Coucy, obtint du roi Philippe I^{er} l'abandon de la forteresse de Chérisy qui avait remplacé la Villa royale.

La donation fut faite vers 1068.

Le castellam Carisiacum in pago suessionico situm fut donné à l'évêque de Noyon.

Acte de donation de la forteresse de Quierzy

« Au nom de la Sainte et Indivisible Trinité : Père, Fils et Saint-Esprit. Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Francs...»

« Radbod, vénérable évêque de l'église de Noyon, venant trouver notre Grandeur, a demandé humblement par l'entremise de quelques grands de notre Cour, que nous accordions à l'église de Noyon, pour être possédé par elle à perpétuité *notre castel nommé Quierzy*, situé dans le pays du Soissonnais, parce qu'il est proche de son évêché et qu'il est nécessaire à son église, pour la défendre contre les attaques fréquentes des ennemis voisins. Cette démarche ne nous paraissant point à dédaigner, nous y avons donné un plein consentement, et, d'après l'avis conforme de nos féaux, nous avons, pour le bien de notre âme, livré à l'église de Noyon et à l'évêque Radbod lui-même, et à ses successeurs, à perpétuité, le dit castel et tout ce que le possesseur du même castel tenait de nous en souveraineté ou en domaine... ».

C'est évident, nous n'avons plus à Quierzy qu'un château, une forteresse.

M. Graves dit que le château de Quierzy avait été donné déjà aux évêques de Noyon par Hugues Capet, à l'occasion de son couronnement (1)⁵⁵. Radbod n'aurait donc fait, en 1068, qu'obtenir la régularisation de cette donation.

Or, voici qu'en 1070 un Gérard, soutenu par le sire de Coucy, qui s'intitule *seigneur de Chérisy*, dispute à Radbod le château de Quierzy.

De là surgit un procès qui ne se termina qu'en 1226.

§ II. - ORIGINE DES CHÉRISY

⁵⁵ (1) Statistique du Canton de Noyon.

Deuxième Partie : La Forteresse de Quierzy

M. Melleville pense que les seigneurs de Chérisy descendaient de la maison de Coucy ; car, dit-il, les armes de ces deux maisons se ressemblent.

L'étude des armes de ces familles ne m'a pas rendu cette ressemblance évidente.

Armes de Gérard de Chérisy :

*D'or à la fasce d'azur (2)*⁵⁶.

Voici, d'après M. Carlier, l'origine de la maison de Chérisy :

NICOLAS I^{er}, père de

NICOLAS II qui eut quatre fils : Nivelon, Thibaud, Gérard et Richard ;

NIVELON I^{er}, nom qui serait une corruption du mot Nicolas, devint seigneur du château de Pierrefonds ;

THIBAUD fut le 48^e évêque de Soissons ;

RICHARD devint châtelain de Béthisy et de Laon qui, pendant longtemps, n'ont fait qu'une *prévôté* ;

GÉRARD eut la *châtellenie de Chérisy* dont ses descendants ont pris le nom.

Herman le qualifie de *noble prince* et de *châtelain de Laon*. On croit, en effet, que Gérard et Richard son frère furent employés ensemble au château de Laon et que l'office de châtelain de Laon leur serait échu à tous deux. De fait, il semble certain que les premiers châtelains de Laon sortaient de la maison des Chérisy.

§ III - GÉRARD DE CHÉRISY

Gérard, quelle que soit son origine, était petit de taille, fort mince de corps, mais d'une audace et d'une vivacité qui le faisaient généralement redouter.

Guibert de Nogent nous le montre comme un guerrier redoutable.

Les *Antiquités du diocèse de Soissons* nous disent que Gérard de Chérisy perdit un oeil au siège d'Antioche (1)⁵⁷.

Il ne rougissait point de ce défaut et signait : Gérard le Borgne.

Vers l'an 1070, nous l'avons dit déjà, Gérard le Borgne, soutenu par le sire de Coucy, dispute la jouissance du château de Quierzy à l'évêque de Noyon.

En 1083, on trouve la signature de « *Gerardus Strabo de Cherisiaco* », au bas d'un diplôme par lequel le roi Philippe mettait l'abbaye de Saulve-Majeure en possession de Saint-Léger-en-Laigue.

Par cet acte, l'église de Saint-léger-aux-Bois fut donnée aux religieux de Saulve-Majeure, avec l'autel, les dîmes, une vigne qui appartenait à Gérard, toute la justice et tout l'usage de la forêt.

Dès 1085, Saint-Paul-aux-Bois appartenait aux religieux de Saulve-Majeure également. Ceux-ci venaient de l'abbaye du même nom près de Bordeaux. Cette maison, aux XI^e et XII^e siècles, était en si grande réputation de régularité, que les diocèses de Reims, Laon et Soissons s'empressèrent de lui prendre plusieurs prieurs.

⁵⁶ (2). Bibliothèque de la Picardie et de l'Artois, P. 78.

⁵⁷ (1) T. I, p. 224

Annales de Quierzy

Gérard-le-Borgne fit une donation au *prieuré de Saint-Paul-aux-Bois*, je ne sais à quelle époque. Elle est rapportée dans une bulle du Pape Alexandre III de l'an 1169. Il y est dit :

« Gérard-le-Borgne et son petit-fils Gérard ont donné au prieuré de Saint-Paul-aux-Bois, ou plutôt à l'abbaye de Saulve-Majeure, à laquelle appartient ce prieuré, tout l'usage dans les bois et pâturages de Favette, ainsi que le droit au four de Quierzy ».

1094. A cette époque, les chemins de notre pays n'étaient pas très sûrs ; j'en trouve la preuve dans ce fait raconté dans la Vie de saint Godefroy, abbé de Nogent, par Nicolas, religieux de Saint-Crespin-le-Grand.

Entre Saint-Paul-aux-Bois et Quierzy, il y avait, au XI^e siècle, une forêt infestée de brigands.

Vénérable dame Vivette, consacrée à Dieu depuis son veuvage au monastère Notre-Dame de Soissons, femme de grande noblesse et en même temps de grande vertu et prudence, fut choisie par son abbesse, pour remplir une mission en Allemagne, près de l'empereur Henri IV.

Elle vint au début de ce voyage prendre les conseils et recevoir la bénédiction du vénérable Godefroy, abbé de Nogent, son directeur de conscience.

A peine entrée dans la forêt qui se trouve entre Chérisy et Saint-Paul, Vivette tombe entre les mains de brigands qui l'arrêtent avec sa suite. Ces scélérats ne respectant ni le sexe, ni la profession religieuse, la jettent à terre, pillent ses bagages, emprisonnent ses serviteurs, puis font bonne chère aux dépens de leur captive. Dieu permit que le vin leur ayant troublé l'esprit, ils s'en aillent dormir qui de ça, qui de là, sans s'être assuré de leur captive. Vivette en profita pour s'enfuir au monastère de Nogent conter son aventure.

Elle refuse de prendre nourriture et repos et presse l'abbé de se mettre en prière. Il le fait tandis qu'elle se tenait prosternée devant l'image de Notre Seigneur.

Pendant que ces saints personnages priaient, les portes de la prison où les serviteurs de Vivette étaient enchaînés s'ouvrirent. Les captifs ainsi délivrés s'échappent et viennent par de pénibles chemins au monastère de Nogent.

Vivette, entendant le bruit qu'ils faisaient, courut au devant d'eux avec Godefroy pour les recevoir.

Le lendemain, Godefroy vint trouver les brigands dans leur repaire et leur fit de vertes remontrances. Ceux-ci, furieux de cette admonestation, coururent à la prison pour se venger de cette correction sur leurs captifs. Mais tout surpris de ne les plus trouver, ils reconnurent un miracle et venant se prosterner aux pieds de Godefroy promirent de tout rendre à Vivette et à ses compagnons.

Gérard de Chérisy part pour la croisade (1095)

Connaissant son intrépidité et sa valeur, Godefroy de Bouillon l'avait choisi, avec les seigneurs français les plus vaillants et les plus prudents, pour l'accompagner et le soutenir dans la direction de la première Croisade (1)⁵⁸.

Gérard fut à la hauteur de la confiance qu'on lui accordait il déploya un courage intrépide et faillit perdre la vie en Terre sainte.

⁵⁸ (1) Guillaume de Tyr.

Deuxième Partie : La Forteresse de Quierzy

C'était peu de temps après la prise de Nicée, les Turcs avaient été chassés au loin et les chrétiens, chaque jour, faisaient excursion autour de la ville. Il arriva qu'en une de ces excursions le détachement dont Gérard faisait partie rencontra une troupe de Turcs et les attaqua pour les mettre en fuite. Gérard s'attacha à la poursuite de l'un d'eux, dont le brillant costume semblait annoncer un chef et donnait l'espoir d'un bon butin. Mais le Turc faisant volte-face décoche une flèche qui, après avoir percé le bouclier de Gérard, lui entre dans le corps et l'étend mourant sur le sol.

Gérard se releva de cette blessure et put reprendre une part active à l'expédition. Cinq semaines après la prise de Jérusalem, les Turcs tentèrent un dernier effort pour reprendre cette ville. L'armée des Croisés sortit de Jérusalem, divisée en plusieurs corps, dont l'un était commandé par Gérard de Chérisy. L'action fut terrible, la victoire longtemps disputée ; mais enfin, elle se décida pour les Chrétiens. Gérard eut une grande part au succès de cette journée, au dire des historiens.

A son retour de la Croisade, Gérard, pour se tenir plus à la portée de l'abbaye Notre-Dame de Laon, dont il était le châtelain ou avoué, vint se fixer en cette ville.

Meurtre de Gérard de Chérisy (1107)

Doué d'un esprit railleur et caustique, Gérard s'était aliéné beaucoup de gens, par la manière libre dont il s'exprimait sur le compte de chacun. Mais on n'osait se venger de lui en face car il savait manier les armes et se tenait toujours sur la défensive.

Gaudry occupait le siège de Laon depuis 1106. C'était un soldat. Le sacerdoce qu'il avait usurpé par la simonie ne lui convenait pas. Aussi était-il, avec ses partisans, l'objet des plus mordantes plaisanteries de Gérard.

Il ne ménageait point non plus, paraît-il, ses sarcasmes à la célèbre Sibille, femme d'Enguerrand, depuis qu'elle lui avait préféré le sire de Coucy. La femme de Gérard se joignait à lui, et, dit Guibert de Nogent, ces deux femmes divisées par une haine profonde et connaissant leurs anciens déportements ne cessaient de se les reprocher d'une manière honteuse. Beau tapage et belles moeurs !

Cependant, Gérard avait la louable coutume de faire sa prière à certaines heures dans l'église Notre-Dame de Laon, sans cortège et sans armes. Un jour, il s'y trouve aux premières lueurs de l'aurore, suivi de quelques compagnons et parmi eux un de ceux qui cherchaient à se venger de lui. Agité d'un funeste pressentiment, Gérard avait l'âme troublée ; il raconte à cet homme le sujet de son inquiétude : pendant son sommeil, il a vu deux ours se jeter sur lui, enfoncer leurs griffes dans son corps et lui arracher le coeur tout dégouttant de sang.

A la cathédrale, Gérard s'agenouille au pied du crucifix placé sur le jubé qui fermait le chœur de cette basilique, tandis que ses serviteurs se répandaient de côté et d'autre dans l'église. Le traître qui l'accompagnait, sans se laisser arrêter par la sainteté du lieu, ni par la lâcheté de son action, voyant Gérard en prière, crut le moment favorable pour le frapper et courut prévenir ceux qui préméditaient sa mort. Ceux-ci, conduits par le frère de l'évêque Gaudry, s'avancèrent sans bruit jusqu'à l'endroit où Gérard priait en silence.

Annales de Quierzy

Le seigneur de Quierzy était vêtu d'une tunique faite de peaux de rats étrangers qui lui descendait jusqu'aux reins. Si caustique à l'endroit des autres, Si prompt à critiquer avec amertume leur conduite, Gérard n'avait pas honte de porter aux yeux de tous ce vêtement, prix honteux d'une infâme rapine. Dans ses courses sur les domaines de l'abbaye de Barisis, dont il était le châtelain ou l'avoué, ce seigneur avait un jour rencontré deux jeunes enfants étrangers, élégamment vêtus qui se promenaient sous la conduite d'un moine de Barisis. Gérard, jugeant à leur mise recherchée qu'ils devaient appartenir à d'opulentes familles, les enleva malgré les protestations du moine et ne consentit à les relâcher, qu'en échange d'une forte rançon en argent et du vêtement dont nous venons de parler.

Par dessus cette tunique, Gérard portait un manteau de pourpre dont il avait jeté les bouts en arrière, afin de conserver ses mains libres. L'un des conjurés s'approche doucement derrière lui, et, le saisissant tout à coup par le manteau, l'enveloppa si bien qu'il lui retira l'usage de ses mains. Quoique terrassé et accablé par le nombre, Gérard, eut la force de se relever ; mais il tombe percé de coups et roule sur le pavé de l'église en poussant des cris qui attirèrent ses serviteurs.

Ceux-ci se répandent par toute la ville annonçant la nouvelle de ce meurtre. Alors il se passe une scène qui montre l'état d'esprit de l'époque. Le prévôt royal de Laon averti, rassemble les hommes du roi et ceux de l'abbaye Notre-Dame dont Gérard était *l'avoué* (1)⁵⁹. A leur tête il investit les maisons des assassins, les dévaste, les livre aux flammes et chasse les meurtriers hors de la ville. A cela se réduisit la punition de ces hommes coupables d'un meurtre commis avec préméditation, dans un lieu où toutes les haines devaient s'éteindre dans la prière et l'amour de Dieu.

L'évêque était absent il ne fut pas moins accusé d'avoir été complice de ce crime.

Quand on fit la réconciliation de l'église à la suite du meurtre de Gérard, on ne put jamais faire disparaître les traces du sang qui avait été répandu. Ce qui fit dire au doyen Anselme que puisque l'eau ne pouvait effacer cette tâche, il n'y aurait que le feu qui la purifierait (2)⁶⁰.

On verra bientôt cette espèce de prophétie se réaliser à la lettre. Gaudry qui s'était rendu de plus en plus impopulaire, mit le comble au mécontentement, en obtenant du roi Louis-le-Gros la suppression de la commune. Une sédition effroyable éclate le jeudi d'après Pâques de l'an 1112 l'évêque est massacré et avec lui un grand nombre de ses partisans. Le feu éclate dans la mai-

⁵⁹ (1) Les avoués appelés aussi vidames, prévôts, procureurs, remontent aux premiers siècles du christianisme, chaque église devant se pourvoir d'un défenseur. Lorsque les domaines ecclésiastiques devinrent des seigneuries, l'avouerie acquit une véritable importance. Les avoués devinrent les mandataires des églises, les défenseurs de leurs biens et avantages temporels devant les tribunaux des comtes et autres officiers royaux ; ils exerçaient la justice seigneuriale au nom des prélats dans leurs domaines ; ils étaient comme leurs bras séculier dans les affaires séculières. Ainsi pour les abbayes.

L'avouerie était rarement une charge gratuite. On y attachait d'ordinaire comme revenu, soit le tiers des amendes de la seigneurie, soit une redevance annuelle sur les manses L'abus suivit de près ces concessions légitimes. Les avoués se firent bientôt payer cher leurs services. Il fallut leur attribuer une partie du domaine dont ils s'étaient constitués les défenseurs ils rendirent leurs charges héréditaires et ils devinrent ainsi de riches et puissants dignitaires. Enfin, lorsque le régime de la force eut prévalu sur celui du droit, ils abusèrent de leur puissance en accablant les seigneurs ecclésiastiques de vexations de tout genre, en usurpant, en pillant leurs domaines, rançonnant leurs vassaux.

La réaction se fit contre cet abus, mais ce n'est qu'au XIII^e siècle que s'éteignirent les fiefs des avoueries.

⁶⁰ (2) Herman. *De miraculis Sanctae Mariae Laudun...* 1. I, c. 1.

Deuxième Partie : La Forteresse de Quierzy

son du trésorier et se communique rapidement à la cathédrale, au palais épiscopal et à un quartier considérable de la ville de Laon.

On compta jusqu'à douze églises qui furent la proie du feu. La lueur de l'incendie fut telle qu'on assure qu'il fut impossible de distinguer la nuit du jour.

Ces détails sont de Guibert de Nogent qui en fut le témoin.

Gérard avait eu de sa femme Elvide un fils Gérard qui lui succéda.

§ IV. - GÉRARD II, DIT LE VIEUX

Gérard II de Chérisy, dit le Vieux, fils de Gérard-le-Borgne et d'Elvide, épousa Agnès de Longpont qui lui apporta en dot de grands biens situés dans le Soissonnais, notamment la terre de Muret.

En apprenant la mort de Gérard-le-Borgne, l'évêque de Noyon renouvela ses justes prétentions sur la terre de Quierzy, mais Gérard II ne se montra pas plus disposé que son père à s'y soumettre. Résolu à les repousser par la force, il se hâta de prendre possession de Quierzy et de faire des préparatifs de résistance dans le château et d'attaque en dehors.

L'évêque de Noyon lança l'excommunication contre Gérard et demanda le secours du roi pour mettre ce seigneur à la raison.

Louis-le-Gros accourt à la tête de ses troupes et investit le château de Quierzy. Ce que voyant, Gérard n'ose résister et ouvre les portes au roi. Louis-le-Gros fit aussitôt abattre les murs de cette forteresse, raser le manoir, avec défense de les rétablir l'un et l'autre.

Gérard obtint pourtant, plus tard, de Louis VII la permission de reconstruire son château, sous la condition de ne point l'entourer de travaux de défense, et, en 1158, il fut confirmé dans la possession du domaine de Quierzy. Le roi lui permit même de relever les fortifications de son château, sous certaines conditions qui furent réglées par un conseil composé de plusieurs prélats et seigneurs du pays.

Ce récit, si bien circonstancié, est tout entier de M. Melleville.

M. de la Fons, dans sa notice sur Quierzy, cite un passage tiré du Cartulaire de l'ancien chapitre de Noyon de 1158 où il est parlé de la démolition de la forteresse de Quierzy, ordonnée par Louis-le-Gros, à cause des maux que cette forteresse causait aux habitants du voisinage.

Si Louis-le-Gros vint réellement démolir la forteresse de Quierzy, est-ce bien pour répondre à l'appel de l'évêque de Noyon, ou bien pour mettre fin aux maux causés dans le voisinage par Thomas de Marle, au moyen de cette forteresse ?

Fondation de l'abbaye de Longpont (1131)

L'abbaye de Longpont fut fondée par Joscelyn de Vierzy, en 1131. Mais Gérard II de Chérisy la dota richement, en lui octroyant tous les biens qu'il possédait à Longpont, avec le droit de justice sans réserve, les eaux, les pâturages et l'usage de la forêt de Caisne.

Gérard assurait ainsi le temporel du monastère. Bientôt, à sa demande, les clercs réguliers qui, tout d'abord, desservaient l'église, furent remplacés par des religieux de Citeaux. Saint Bernard,

Annales de Quierzy

au carême de 1132, vint lui-même y installer un abbé et 12 religieux.

C'est un arrière-petit-fils de ce Gérard, Jacques de Bazoches, évêque de Soissons, qui consacra, le 24 Octobre 1227, l'église de l'abbaye de Longpont dont les ruines actuelles nous disent encore la splendeur.

En 1135, Gérard II de Chérisy eut un différend avec l'abbaye Saint-Yved de Braine, à propos de la dîme de Blanzly. Vers 1130, ce seigneur, à l'exemple de tant d'autres, s'était mis en route pour la Palestine, après avoir fait quelques libéralités aux maisons religieuses du pays. Entre autres biens qu'il aliéna à cette occasion, se trouva la dîme de Blanzly qu'il donna, paraît-il, à l'abbaye de Saint-Yved. Mais à son retour, en 1135, Gérard accusa l'abbé de Saint-Yved, nommé André, de supposer une donation qu'il ne lui avait pas faite. Cette affaire s'arrangea, grâce à l'intervention de l'évêque de Soissons. Gérard, revenu à de meilleurs sentiments, vint devant ce prélat, en compagnie de sa femme Agnès et de son jeune enfant, Gérard, confirmer à Saint-Yved le don qu'il lui avait précédemment fait de la dîme de Blanzly, sujet de la contestation (1)⁶¹.

En 1154, l'abbaye de Saint-Médard fait défricher les bois du Fresne qui faisaient partie des bois de Quierzy.

Le même principe de religion qui avait porté Gérard à sacrifier une partie de ses biens à l'établissement de l'abbaye de Longpont, le poussa en 1160 à finir sa vie dans la solitude et la pratique des vertus de religion.

Il partagea ses biens entre ses enfants et se retira, avec Agnès son épouse, à Longpont, pour y prendre l'habit de Citeaux.

Au XII^e siècle, l'abbaye de Longpont comptait deux cents religieux divisés en quatre classes.

La première composée des prêtres chargés de la direction spirituelle était la moins nombreuse.

La deuxième était formée des clercs ou religieux de choeur ayant reçu l'un des ordres inférieurs.

La troisième comprenait les frères convers, laïcs ou servants. Ceux-ci, n'étant pas assez lettrés pour vaquer à l'office divin et à de longues prières, étaient obligés de sanctifier leur journée par le travail manuel.

La quatrième, le Tiers-ordre, ou état mixte, dans lequel on portait l'habit de l'ordre sans être engagé par des vœux solennels, n'obligeait qu'à certaines pratiques de la règle. Ces sortes, de prises d'habit étaient souvent l'effet d'un vœu prononcé à l'article de la mort ou dans un danger urgent. On donnait à cette classe le nom de *Monachi ad succurrendum*. Cela se présentait souvent au XII^e siècle (1)⁶².

C'est dans cette classe que Gérard de Chérisy et Agnès de Longpont vinrent s'enrôler, pour finir leurs jours avec une grande réputation de vertu et de sainteté.

« Nous voudrions voir, dit M. l'abbé Corneaux, dans sa notice sur Longpont, gravés sur un des plus beaux monuments et ajoutés à la longue liste des sépultures de Longpont, les noms si vénérables de Gérard de Chérisy et d'Agnès de Longpont, sa femme. »

Ils sont cependant portés sur le nécrologe de l'abbaye. Ce qui fait croire qu'ils furent inhumés dans ce monastère dont ils étaient les fondateurs.

⁶¹ (1) Melleville.

⁶² (1) Glossaire de Ducange, verbo Monachus.

Deuxième Partie : La Forteresse de Quierzy

Gérard II eut d'Agnès, sa femme :
Gérard III qui lui succéda dans la seigneurie de Quierzy ;
Evrard qui eut la terre de Muret et forma la branche cadette de la maison de Chérisy ;
Nivelon qui embrassa la carrière ecclésiastique et fut élevé au siège épiscopal de Soissons en 1176.

§ V. - GÉRARD III, 1159 à 1200

Gérard III est le fils aîné de Gérard II de Chérisy et d'Agnès de Longpont.
M. Melleville dit que Gérard III contracta successivement deux alliances :
1° avec *Gila* dont il eut :
Gobert qui lui succéda ;
Gérard dont la veuve, *Elvide*, devint plus tard abbesse de Notre-Dame de Soissons où elle avait pris le voile.
2° avec *Perronnelle* dont il eut :
Mélisendre qui épousa : d'abord *Jean le Turc* seigneur de la Ferté-Milon, puis *Jean Cardinet* ;
Agnès mariée à *Nicolas*, seigneur de Bazoche ;
Béatrix qui se fit religieuse à l'abbaye de Notre-Dame de Soissons dont elle devint abbesse après sa belle-soeur *Elvide*.
Sur les instances de sa mère qui vivait encore, il fit acte de munificence à Longpont en 1167.
Il reconnaît, en 1175, une donation faite au couvent de Saint-Paul-aux-Bois qu'il avait d'abord contestée.
En 1190, il prend part à la Croisade. Avant son départ, il fit de nombreuses largesses pour rendre son voyage agréable au ciel. Bien qu'ayant passé la soixantaine, il partit avec confiance et fut assez heureux pour revenir sain et sauf. On ne sait rien de ses actions au cours de cette Croisade.
Le sire de Coucy, Raoul I^{er}, fils d'Enguerrand II, se croisait cette année même avec Gérard de Chérisy.
Avant de partir pour la Terre Sainte, nous le voyons venir en un lieu appelé *Gravia*, près de Brétigny, faire hommage à Etienne, évêque de Noyon et reconnaître que tout ce qu'il avait dans l'évêché de Noyon, tant en fief qu'en propre, il le tenait de l'évêque de Noyon Ce fait nous est attesté par des lettres de son fils que nous verrons en 1208.
Ce mot de *Gravia* désigne évidemment les *Gravières* dont le nom est encore porté aujourd'hui par un bois et des terres situés sur le territoire de Quierzy.
Auprès de ce bois et de ces terres des *Gravières* se trouve le château de Montjay. Est-ce là qu'eut lieu l'hommage ?
Au midi de ce bois se trouve le *Champ de Coucy*. Est-ce un souvenir de ce fait ?
En 1200, Gérard termina sa carrière, après avoir fait de nouvelles donations pour assurer le salut de son âme et celui de ses ancêtres.
M. Lequeux écrit qu'il se consacra, avec sa femme Agnès, dans le couvent de Longpont. Il fait

Annales de Quierzy

assurément confusion avec Gérard II, son père.

Si Gérard III de Chérisy n'eut pas grande notoriété, son frère, Nivelon de Chérisy, se fit un nom sur le siège épiscopal de Soissons où il fut élevé en 1176.

D'une grande activité, il prit part à la Croisade de 1202 où il joua un rôle important.

De passage à Soissons en 1206, il fit présent à l'abbaye de Notre-Dame, où Elvide sa nièce était abbesse, de plusieurs reliques précieuses de Notre Seigneur et de la Sainte Vierge.

Cette même année il retourne en Terre Sainte, entraînant à sa suite nombre de chevaliers mais la mort le surprit en route. Tombé malade à Ban, il y décéda le 13 septembre 1206 et fut enseveli dans cette ville. Jacques de Bazoche, son petit-neveu, fit plus tard ramener son corps pour être inhumé à Soissons.

Deuxième Partie : La Forteresse de Quierzy

CHAPITRE IX : Les derniers Seigneurs de Chérisy

§ I. - GOBERT DE CHÉRISY

Gobert de Chérisy, fils de Gérard III et de Gila, eut quatre enfants :

Hervé, qui lui succède dans la Seigneurie de Quierzy ;

Jean, Evrard et Agnès, abbesse de Notre-Dame de Soissons.

Gobert succède, en 1200, à Gérard III, son père, dans la seigneurie de Quierzy. Avec lui va prendre fin le procès entamé en 1070, relativement à la possession du domaine de Quierzy.

Jusqu'ici, dans les querelles soulevées entre l'évêque de Noyon et les seigneurs de Chérisy, nous avons vu les sires de Coucy garder toujours la neutralité, du moins en apparence. Cette politique change avec Enguerrand III. Le caractère impérieux et entreprenant de ce seigneur ne pouvait s'accommoder de cette façon d'agir. Il réclame la suzeraineté de la terre de Quierzy et prétend que, en cas de guerre, le château doit lui être remis à lui tout seul, toutes les fois qu'il voudra, contre quiconque, pour toute affaire ou sans affaire, soit qu'il y entre avec beaucoup ou peu de gens.

L'affaire fut portée devant le roi. L'évêque de Noyon prouva que ce domaine avait été donné par Philippe I^{er} à Radbod, l'un de ses prédécesseurs, qu'il l'avait cédé à titre de fief à l'un des ancêtres d'Enguerrand, de qui les seigneurs de Chérisy le tenaient en arrière-fief.

L'évêque de Noyon exigeait qu'Enguerrand lui rendit foi et hommage pour la seigneurie de Quierzy et réclamait pour lui seul la libre disposition de la forteresse (1)⁶³.

Les raisons de l'évêque de Noyon étaient si évidentes, que Philippe-Auguste jugea la cause en sa faveur et condamna Enguerrand à lui rendre foi et hommage, comme à son suzerain. L'orgueil du fier baron était blessé à l'idée de se reconnaître le vassal d'un évêque. Pour échapper à cette humiliation, il écrivit au roi une lettre par laquelle il déclarait qu'ayant reçu de lui le château de Quierzy, il prétendait n'en devoir hommage qu'à lui.

La voici extraite de l'inventaire Dupuy. J'en ai vu l'original aux archives, sur parchemin scellé du sceau d'Enguerrand.

(Pas de date). - *Illustrissimo domino suo Philippo, Dei gratia Franciae regi, Ingerrannus dominas Couciaci, salutem et paratum obsequium. Per litteras vestras mihi mandatis ut domum de Cherisi episcopo Noviomensi reddam. Quam domum Gobertus de Cherisy miles, cujus illa domus est, de me tenet in feodum, et de ipsa domo homo meus est, et ad requisitionem meam mihi reddidit illam ut eam que mihi debet reddi.*

Unde vobis significo quod domum illam nec de predicto episcopo teneo. Qua de causa dominationi vestra hos homines meos latores presentium mitto, ut vobis domum predictam reddant, pro voluntate vestra facienda ; et vos rogo et requiro ut jus meum, ut dominus, super hoc velitis observare ; et latores presentium, super his quae vobis ex parte mea dixerint credatis.

André Duchesne place cette chartre entre 1203 et 1205. Elle doit, en effet, précéder l'acte qui

⁶³ (1) Diplomatique de Mabillon.

Annales de Quierzy

suit.

En Août 1208, des lettres d'Enguerrand III, attestent qu'il tenait dans le comté de Noyon, à titre de bénéfice, beaucoup de propriétés relevant de l'évêque de Noyon, pour lesquelles son père et lui avaient fait hommage à l'évêque de Noyon, *in gravia juxta Bretigniacum*, aux Gravières près de Brétigny, lorsqu'il partit pour la Terre Sainte (1)⁶⁴.

En 1216, Gobert de Chérisy passe un arrangement avec l'église de Prémontré ; en 1225, il passe un nouvel accord avec la même église.

En 1226, on décide d'un commun accord que l'affaire du château de Quierzy sera réglée par arbitrage.

L'évêque de Noyon, Gérard de Bazoché, choisit pour arbitre son frère, Jacques de Bazoché, évêque de Soissons. Ils étaient tous deux, par Agnès de Chérisy, petits-fils de Gérard III de Chérisy et neveux du châtelain de Quierzy, Gobert.

Enguerrand de Coucy désigna son frère Thomas et le roi prit Mathieu de Montmorency, connétable de France.

Les arbitres décidèrent à l'unanimité que la forteresse de Quierzy serait remise à l'évêque de Noyon dans toute guerre entreprise pour lui ou pour les intérêts de son évêché, contre tout autre que le sire de Coucy ; que de même la dite forteresse serait remise au sire de Coucy ou à ses héritiers, dans toute guerre entreprise pour lui ou pour les intérêts de son domaine, contre tout autre que l'évêque de Noyon ; et qu'en cas de guerre entre eux deux, elle resterait entre les mains des seigneurs de Chérisy qui seraient obligés de garder une stricte neutralité.

Cette affaire fut ainsi réglée au mois d'Août 1226 (1)⁶⁵.

En 1228, selon M. Melleville, Gobert s'engagea, par acte authentique, à payer chaque année, le lendemain de la Saint-Remy, et sous peine d'amende de 2 sous 1/2 par jour de retard, une somme de 10 *sous noirs* à l'église Sainte-Restitute d'Arcy. Cette même année, après avoir donné à Saint-Médard deux fiefs : l'un à Vic-sur-Aisne, l'autre à *Domiacum* (Dommier ?), il se retira à Notre-Dame de Soissons près de sa soeur et de sa fille.

En 1238. *Accord survenu entre l'abbaye de Longpont et les Hommes de Chérisy, au sujet des pâtures entre Mérouval et Chérisy.*

Cette pièce est tirée du Cartulaire de Longpont :

« Les hommes de la ville de Chérisy envoyaient tous leurs animaux dans les pâtures entre Chérisy et Héronval, où ils prétendaient avoir un droit d'usage, contre la volonté des frères de Longpont.

On convint que les hommes de la ville de Chérisy pourraient envoyer leurs propres animaux dans les dites pâtures, savoir les vaches et les porcs seulement, et qu'ils ne pourraient pas y introduire les animaux étrangers, si ce n'est jusqu'à la moitié (sans doute du terrain).

Cet accord durera tant que Evrard d'Alnet tiendra à bail la terre de Chérisy, à la place des héritiers. Mais lorsque les héritiers reviendront à la dite terre et auront en leur pouvoir la terre et les hommes susdits, la question pendante reviendra en son état, à moins que les héritiers et les hommes consentent à maintenir l'accord. »

Ainsi à cette époque, en 1238, la terre de Quierzy était indivise entre les héritiers de Gobert

⁶⁴ (1) De re diplomatica.

⁶⁵ (1) De re diplomatica.

Deuxième Partie : La Forteresse de Quierzy

qui déjà s'était retiré à l'abbaye Notre-Dame de Soissons.

Les héritiers de Gobert, ce sont ses enfants : Hervé, Jean, Evrard et Agnès.

La charte dit « *quand les héritiers reviendront* ».

Ils sont donc absents.

Agnès à cette époque était abbesse de Notre-Dame de Soissons.

Mais ses frères ? Peut-être, comme leurs ancêtres, étaient-ils partis en croisade.

Cette pièce nous montre, dès le XIII^e siècle, l'existence du *droit d'usage* à Quierzy. Ce droit d'usage fut converti, en 1840, en droit de propriété, en faveur de la commune de Quierzy, quoique en dehors de son territoire.

Une partie de ces terrains, acquis par procès, a été vendue pour la reconstruction de l'église de Quierzy

En cette même année 1238, Agnès de Chérisy est élevée à la charge d'abbesse de Notre-Dame de Soissons.

Agnès était fille de Gobert de Chérisy et succédait dans sa charge à sa tante Béatrix.

Son élection souleva de grosses difficultés. Saint Louis prit connaissance de l'affaire et la remit au jugement d'Anselme, évêque de Laon, et de Geoffroy, évêque de Châlons qui se prononcèrent en faveur d'Agnès en 1238.

Agnès, écrit D. Germain, est la dernière abbesse de l'illustre famille de Chérisy. Elle réunit en sa personne les perfections de ses deux tantes : Elvide et Béatrix, et en ajouta une troisième qui a rendu son administration digne d'une mémoire éternelle. Car si le caractère de l'esprit d'Elvide a été la bonne conduite, Béatrix a montré un grand courage, Agnès a fait paraître une grande modération et un grand désir de la paix ; de sorte que l'on peut donner son gouvernement pour modèle d'une conduite sage, courageuse et paisible.

Elle fit de nombreuses et sages réformes, remit en ordre les affaires temporelles gravement compromises.

Ensuite elle entreprit de rétablir les bâtiments de son monastère. Elle n'épargna rien pour rendre ces bâtiments solides et tels que nous les voyons encore aujourd'hui si fermes et si entiers, qu'ils semblent devoir durer éternellement.

Elle commença d'abord par la clôture qu'elle éleva fort haute, puis elle fit une belle porte, la *dépense* ou cellier, le four, les dortoirs et une grande salle en dessous, quantité d'autres offices et la cuisine. Tous ces grands bâtiments subsistent encore, si forts que ceux qui les regardent pourraient croire qu'ils sont ceux de l'ancien château d'Ebroïn qu'ils ont remplacé.

L'hôpital de Soissons, commencé par Béatrix, fut terminé par Agnès en 1251 à l'aide des aumônes qu'elle sut recueillir. Il fut incendié en 1870 par les Allemands.

On croit que Gobert mourut à l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, dans les bras de sa fille, en 1250.

§ II. - HERVÉ DE CHÉRISY

Hervé ou Hervieu, et même Hervil de Chérisy, fils de Gobert de Chérisy épousa :

En premières noces, *Clémence de Muret* dont il eut deux enfants :

Annales de Quierzy

Jean qui lui succède et *Clémence* qui fut mariée en 1305 à Erard de Montmorency, seigneur de Breteuil, auquel elle apporta en dot la terre de Muret.

En deuxièmes noces, *Marie de Lou* dont il ne paraît point avoir eu d'enfants.

En 1283 Hervé confirme à l'abbaye de Longpont la donation des bois de Moloy.

Il signe, en 1284, la vente de différents biens faite à Longpont par Jean de Montgobert, écuyer. Cette pièce est curieuse comme souvenir de la langue française en usage dans nos contrées, à la fin du XIII^e siècle.

« Je, dit Hervé, par le grant amor que j'ai à l'église et as personnes de Longpont, lou, gré et confirme les deux vendages comme il est devisé... (1)⁶⁶.

En 1303, Hervé ou Hervil de Chérisy était homme du Roi et juge en la prévoté de Chauny. Il figure comme pair et comme témoin dans la Cartulaire de Saint-Eloy-Fontaine et dans celui du Prieuré de la Joye.

En 1315, on voit des terres de Chérisy livrées en échange à Jeanne de Flandre, dame de Manicamp.

Les titres du temps mettent Hervé, époux de Marie de Lou, au nombre des principaux bienfaiteurs du prieuré de *Berneuil* ou de la *Joye*, près de Rethondes (2)⁶⁷.

Marie de Lou mourut en 1309 et Hervé fut inhumé avec elle dans le cloître de Longpont. Leurs tombes se trouvaient près de celle de Mathieu de Roye.

Dans le chapitre, à l'entrée de la salle à gauche, existaient deux tombes de pierre incrustées de cuivre : celle d'Hervil ou Hervé de Chérisy, seigneur de Muret, et de Marie Carraois. Ce chevalier est figuré avec son armure guerrière, telle qu'on la portait au moyen âge, la tunique, le ceinturon, l'épée et le bouclier fascé, sur lequel sont gravés des fleurons et des quatre-feuilles. Les pieds sont appuyés sur deux lions. Deux anges encenseurs sont placés de chaque côté du fronton.

La deuxième tombe, à moitié perdue, représentait une femme en long manteau, les pieds sur deux chiens. De chaque côté, sur de puissants contreforts dans lesquels on avait pratiqué de niches avec clochetons et fleurons, se détachaient douze personnages dans des attitudes diverses, peut-être les douze apôtres.

L'inscription, quoique fruste, permettait encore de lire : Ci-gît Madame Carraois, dame de Muret, seconde femme de monseigneur Hervil de Chérisy, seigneur de Muret.

C'est sans doute la même que Marie de Lou : car le catalogue de Gaignières désigne le tombeau de Hervil de Chérisy, seigneur de Muret, dans le chapitre de l'abbaye de Longpont et celui de Marie de Lou, dame de Muret, dans le même chapitre (1)⁶⁸.

§ III. - JEAN DE CHÉRISY

Jean, seigneur de Chérisy et de la Jonquière, fils de Hervé de Chérisy et de Clémence de Muret, épousa Pétronille de Nesles dont il n'eût que deux filles :

⁶⁶ (1) M. Marville.

⁶⁷ (2) *Gaula christiana*, t. IX, Col 390.

⁶⁸ (1) Monographie de l'abbaye de Longpont par M. Poquet.

Deuxième Partie : La Forteresse de Quierzy

Jeanne qui épousa en 1350 Mathieu de Roye et lui porta en mariage les terres de Quierzy et de Muret ;

Agnès mariée au seigneur d'Hallencourt eut en partage la Vicomté de Buzancy qu'elle vendit à son beau-frère, Mathieu de Roye.

Jean acheta en 1339 les terres et vicomté de Buzancy qu'il donna en dot à sa fille Agnès.

La famille de Chérisy s'éteint donc avec Jean de Chérisy.

Ne quittons point cette famille sans rappeler les noms qui l'illustrèrent.

Thibaut II de Pierrefonds, 48^e évêque de Soissons, était le frère de Gérard I^{er} le Borgne de Chérisy.

Hugues I^{er} de Pierrefonds, 54^e évêque de Soissons, était le neveu du même Gérard I^{er} le Borgne de Chérisy.

Ansculfe ou Axicoul de Pierrefonds, son petit-neveu.

Nivelon de Chérisy, fils de Gérard II de Chérisy fut le 60^e évêque de Soissons.

Jacques de Bazoches, 62^e évêque de Soissons et *Gérard de Bazoches*, son frère, évêque de Noyon, étaient petits-fils de Gérard III de Chérisy par leur mère Agnès de Chérisy.

Gui III de Château-Portien, 64^e évêque de Soissons, était neveu des précédents par sa mère Agnès de Bazoches.

Nivelon II de Bazoches, 65^e évêque de Soissons, arrière-petit-fils de Gérard III de Chérisy et petit-fils d'Agnès de Chérisy.

Milon de Basoches, 66^e évêque de Soissons, neveu du précédent.

Gérard I^{er} de Montcornet, 67^e évêque de Soissons, était neveu du précédent.

Cette famille donna aussi trois abbesses au monastère Notre-Dame de Soissons :

Elvide, veuve de Gérard deuxième fils de Gérard III de Chérisy.

Béatrix de Chérisy, fille de Gérard III ; elle succède à sa belle-soeur.

Agnès de Chérisy, fille de Gobert de Chérisy qui succède à sa tante Béatrix, la précédente.

Annales de Quierzy

CHAPITRE X : Alliances de la famille de Chérisy

§ Ier. - FAMILLE DE MONTMORENCY

La terre de Quierzy commence à s'émietter dès le XIV^e siècle. Aussi, pour suivre assez exactement la série des seigneurs qui vont la posséder successivement, il faut remarquer qu'elle comprenait plusieurs fiefs :

Le fief de *Quierzy* et *Camely*, le fief de la *Jonquière*, le fief de *La Motte* et le fief de la *Tour Roland*.

Le fief de Quierzy et Camely comprenait :

« Un manoir à Kierzy, entre les fossés et les murs qui sont entour, excepté la *Tour de grez* qui siet entre les maisons du dit manoir pardevers la rivière d'Oise ; tout le village de Kierzy, excepté ce qui s'étend entre le pont de Clerc et le pont de Neuf-mois, avec la justice et seigneurie jusqu'au rû du moulin de Pontchiaux (Poncel en 1600) ; les terres et le village de Camelin et les terres de Manicamp du côté de Chauny. »

Foi et hommage pour ce fief étaient dûs à Mgr l'Evêque de Soissons, excepté pour les terres de Manicamp tenues du Roi.

Le fief de La Motte était situé entre le Pont de Clerc et le pont de Neuf-mois, ce que l'on appelle aujourd'hui le hameau de Lamotte et le petit Quierzy, selon M. Petit. Foi et hommage sont dûs pour ce fief à Mgr l'Evêque de Soissons.

Le fief de la Tour Roland se trouvait au delà de la rivière d'Oise. J'ai vu une vieille carte indiquant le pré de la Tour Roland. Etait-ce là que s'élevait la *tour de grez*, siège de ce fief ? Foi et hommage au Roy.

Le fief de la Jonquière s'étendait jusqu'au territoire de Saint-Paul-aux-Bois. Le bois de Febve en faisait partie. Foi et hommage au Roy.

Le partage de la terre de Quierzy remonte à Hervé de Chérisy.

Son fils Jean eut Muret avec la moitié de la Terre de Quierzy, c'est à dire : la *Jonquière*, la *Tour Roland* et *La Motte*.

Sa fille Clémence eut l'autre moitié de Quierzy, c'est-à-dire le Manoir de Quierzy, le village de Quierzy avec le fief de *Cameli*.

Avec la fille aînée de Jean, Jeanne de Chérisy, sa part de Quierzy passe dans la famille de Roye, tandis que la part de Clémence entre dans la famille des Montmorency.

§ II. - ERARD DE MONTMORENCY

Deuxième Partie : La Forteresse de Quierzy

Seigneur de Conflans, par son mariage avec Clémence de Chérisy, fille de Jean de Chérisy, devient seigneur de Quierzy.

Conseiller du Roy, grand échanson de France, il servit utilement dans les armées et brisa ses armes *d'un franc quartier d'argent, à une étoile de sable*.

Il eut de Clémence :

Jean I^{er} qui suit ;

Erard, chanoine de Rouen et Saint-Quentin, mort en 1358 ;

Hervé, Seigneur de Fourmeries ;

Matthieu ;

En 1312, il consent la vente de la terre de Manicamp à Jeanne de Flandre, dame de Manicamp.

§ III. - JEAN Ier DE MONTMORENCY

Fils du précédent, Erard, il hérita de sa mère Clémence de Chérisy : châtel, ville, terres, châtellenie de Quierzy.

Il eut un fils, Jean II de Montmorency.

En 1329, le roi Philippe de Valois l'envoie sommer Edouard III, roi d'Angleterre, de lui venir faire hommage des seigneuries qu'il possède en France.

A sa mort, son frère, Erard de Montmorency, chanoine de Rouen et de Saint-Quentin, entre en possession de la terre de Quierzy, héritage de Clémence sa mère.

Celui-ci mort, son neveu Jean II de Montmorency, petit-fils de Clémence de Chérisy, lui succède. C'est en 1358. Alors Hervé, seigneur de Fourmeries, oncle de Jean II, intente un procès en revendication de l'héritage de Clémence de Chérisy. Il le perd une première fois en 1360 ; l'ayant repris contre Hugues, fils de Jean, il le perd à nouveau en 1373.

§ IV. - JEAN II DE MONTMORENCY (1358)

Les paysans de la Jacquerie infestent le Soissonnais, le Laonnois et le Noyonnais. Ils y détruisent plus de 100 forteresses. Quierzy ne fut point épargné. Henri Martin écrit qu'en effet tous les châteaux de la maison de Montmorency furent alors détruits.

D'aucuns fixent à cette époque la destruction de la belle église qui s'élevait à Quierzy, au lieu-dit la Capelette.

Ravagé par les Jacques, notre pays eut aussi beaucoup à souffrir des Anglais qui occupèrent de 1360 à 1370 tout le pays arrosé par l'Aisne et l'Oise (1)⁶⁹.

Jean II de Montmorency mourut en 1375.

§ V - HUGUES DE MONTMORENCY

Fils aîné de Jean II de Montmorency, Hugues épousa *Jeanne de Harcourt*.

⁶⁹ (1) Devisme.

Annales de Quierzy

De leur nombreuse postérité, il ne resta qu'une fille *Catherine, dame de Beausault* qui épousa en premières noces *Laurent de Sainte-Beuve* ; en deuxième noces, en 1424 : *Mathieu de Roye*, seigneur de Roye, de Germigny, de la Jonquière, de Muret et de Buzancy. A son second mari, déjà seigneur de la Jonquière, elle apporte en dot le principal fief de Quierzy.

Toute la terre de Quierzy se trouve à nouveau réunie dans la même main ; elle appartient entièrement à la famille de Roye.

§ VI. - FAMILLE DE ROYE

Revenons en arrière, à *Jeanne de Chérisy*, fille aînée de Jean I^{er} de Chérisy. Elle épouse, en 1350, Mathieu IV de Roye et lui apporte en dot, nous l'avons dit, la moitié de la terre de Quierzy.

De ce mariage naquirent :

Jean I^{er} de Roye qui possédera la seigneurie de Chérisy ;

Guy qui fut successivement archevêque de Tours, Sens et Reims ;

Mathieu Tristan, seigneur de Buzancy ;

Renaud de Roye ;

Mathieu IV de Roye se signala contre les Anglais à la journée de Poitiers en 1343.

Il mourut en 1380 et fut inhumé dans le chapitre de l'Abbaye de Longpont, d'après Muldrac. D'autres disent dans l'église, sous une tombe de marbre recouverte d'une lame de cuivre, sur laquelle étaient gravés ses armes et sa figure.

§ VII. - JEAN I^{er} DE ROYE

Jean I^{er}, fils aîné du précédent, marié à Jeanne de Béthune, en eut Mathieu V de Roye.

Il fut, en 1360, parmi les otages qui remplacèrent le roi Jean prisonnier en Angleterre.

Pendant la maladie du roi Charles V, il était parmi les régents placés près de sa personne.

Parti en Hongrie avec le duc de Nevers, il était à la journée de Nicopolis où il fut tué avec ses deux frères, Renaud et Dreux, en 1396.

§ VIII. - MATHIEU V DE ROYE

Seigneur de Quierzy et de la Jonquière, Mathieu, fils du précédent, fut fait prisonnier à la journée d'Azincourt en 1415 et emmené prisonnier en Angleterre. Il ne revint qu'après avoir payé une forte rançon.

Il ramena de Hongrie la dépouille mortelle de son père Jean I^{er} de Roye, pour être inhumé à Ourscamp.

De ce voyage, il rapporta le chef de sainte Anne qu'il conserva, sa vie durant, dans l'oratoire de sa chapelle du Plessier de Roye. Mais il ordonna, par testament, à son fils Guy, de placer cette relique insigne dans la chapelle de ses ancêtres à Ourscamp où il fut inhumé.

En 1420, sa fille Marie de Roye épouse, en premières noces, *Robinet d'Estouteville* dont elle

Deuxième Partie : La Forteresse de Quierzy

eut *Jean d'Estouteville* qui reçut d'elle la terre de Quierzy.

En 1422, le 11 Novembre, elle épouse en secondes noces *Pierre d'Orgemont*, chevalier, seigneur de *Montjay* et lui apporte en dot la *Jonquière*.

Nous sommes en 1429; les Anglais, maîtres de Coucy depuis sept ans, ravagent tous les pays environnants. Les Bourguignons tiennent toutes les forteresses du bord de l'Oise. Mais voici Jeanne d'Arc. Elle entre triomphalement à Compiègne et, devant elle, Anglais et Bourguignons reculent.

Triste époque ! A la guerre étrangère, à la guerre civile qui désolent notre pays, succède la cherté des vivres. « En 1434, furent blés et autres grains si chers par tout le royaume de la France et en autre... que ce qu'on avoit aucunes fois donné pour quatre sous, monnaie de France, en le vendoit quarante et au dessus » (1)⁷⁰.

Nous trouvons, en 1435, *Guy de Roye* fils de Mathieu V de Roye, tenant grande garnison dans le châtel de Manicamp. Le 30 Septembre il enlève douze charriots de vin que le duc de Bourbon faisait conduire à Arras et ce, malgré le sauf-conduit du duc de Bourgogne.

Ce chef de parti meurt à l'âge de 60 ans à Noyon dans de grands sentiments de foi. Il lègue ses biens à son frère Jean.

§ IX. - JEAN II DE ROYE

Jean était fils du précédent Mathieu de Roye, seigneur de Quierzy et de la Tour Roland ; il fut l'un des plus puissants seigneurs de la Picardie.

Marié en premières noces à *Blanche de la Brosse*, il en eut *Marie de Roye*.

De son second mariage avec *Marguerite Bois*, il eut *Antoine de Roye*.

En 1448, suivant les dires rapportés dans une sentence du Parlement (2)⁷¹, un aveu et dénombrement du fief de la Jonquière ont été baillés à la Dame Duchesse d'Orléans, « comme ayant l'administration de Monsieur Louis d'Orléans à cause de la seigneurie de Chauny, lequel aveu porte que les seigneurs de Quierzy et Manicamp ou leurs officiers, sont tenus de bailler aide et confort aux officiers du seigneur de la Jonquière, si par eux en sont requis, et prison si métier (besoin) est pour les délinquants qui auroient forfait et délinqué en la dite terre de la Jonquière, à cause que la dite terre et seigneurie de la Jonquière fait partie de Quierzy. »

La peste ravage la région en 1457 et en 1471.

En 1474, le 14 Juin, Jean II achète à son neveu, Jean d'Estouteville, la terre de Quierzy et Camelin, dont le fief de La Motte fait partie, ainsi que le fief de la Tour Roland.

Plusieurs actes trouvés dans l'inventaire de la seigneurie de Quierzy (1692), et dans les archives du château de Manicamp, nous montrent Jean d'Estouteville et Jean II de Roye, faisant foi et hommage à Monseigneur l'Evêque de Soissons.

Et Jean de Roye seul tenant le fief de La Motte et celui de la Tour Roland en foi et hommage du Roy.

En 1480, *Marie de Roye*, fille de Jean II, mariée à *Philippe de Bourgogne*, arrière-petit-fils de

⁷⁰ (1) Monstrelet.

⁷¹ (2) Archives du Château de Manicamp.

Annales de Quierzy

Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, meurt en donnant le jour à une fille, Françoise de Bourgogne.

Son mari, Philippe, se retire en 1522 dans un couvent de Franciscains (1)⁷².

En 1481, le froid fut très vif depuis Noël jusqu'au 8 Février.

En 1486. Frais de justice payés pour l'arrestation de brigands dans le Vermandois et pour leur exécution à Chauny (2)⁷³ :

« ... a été payé... à Jehan Leglout, tavernier demeurant à Quierzy, la somme de VIII s. parisis, pour dépens fais en son hostel par Thiebaud du Pont et austres compaignons, quand ilz prindrent et amenèrent prisonnier le dit Dent de fer au dit Chauny. »

A la mort de Jean II de Poye, la moitié de La Motte et de la Jonquière vient à Antoine de Roye ; l'autre moitié à sa soeur Marie de Roye. Mais la terre de Quierzy et Camelin reste indivise entre eux deux.

Antoine tué à la bataille de Marignan (13 Septembre 1515) laisse ses biens à son fils Charles de Roye.

Nous ne trouvons point la trace de ces seigneurs à Quierzy. D'ailleurs le nom de la famille de Roye va en disparaître ; car *Françoise de Bourgogne*, l'héritière de Marie de Roye, porte en dot la terre de Quierzy à *Philippe d'Halluin*.

⁷² (1) Moreri, Melleville.

⁷³ (2) Documents inédits de la Picardie. Victor de Beauvillé.

Deuxième Partie : La Forteresse de Quierzy

CHAPITRE XI : La famille d'Halluin

§ I - PHILIPPE D'HALLUIN

Philippe d'Halluin épouse *Françoise de Bourgogne*, fille de Marie de Roye de Chérisy en 1498, qui lui apporte en dot la terre de Quierzy

Il eut d'elle *Antoine d'Halluin*, qui suit.

En 1503, Françoise, conjointement avec son mari, Philippe d'Halluin, par contrat passé le 17 Avril, donne à *Jean de Bourgogne*, son frère bâtard, la moitié par indivis des terres et seigneuries de Quierzy, Camelin, appartenances et dépendances, tenues tant du Roi et de l'évêque de Soissons que de tous autres (1)⁷⁴

En 1509, les seigneuries de Quierzy, Camelin, appartenances et dépendances font retour à Françoise et à Philippe, après la mort de Jean de Bourgogne (2)⁷⁵.

§ II. - ANTOINE D'HALLUIN

Antoine d'Halluin succède à son père Philippe en 1517, du vivant de sa mère Françoise ; car nous la voyons faire acquisition de deux faux de pré, proche du Pont de Quierzy, le 23 Octobre 1537 (3)⁷⁶

Par sa mère, Antoine est seigneur de Quierzy et Camelin, de la moitié du fief de La Motte, du fief de la Jonquière et du fief de Montjay acquis par Françoise le 16 Août 1522. La plus grande partie de la terre de Quierzy est donc réunie à nouveau dans sa main.

En 1523, cité comme le chevalier le plus brave de son temps, Il est blessé dans un engagement avec les Impériaux.

En 1530, François I^{er} ayant contraint Charles-Quint à signer la Paix à Cambrai en 1529, ce fut grande joie en France. Partout il y eut des réjouissances publiques.

M. Lequeux nous raconte celles qui eurent lieu à Soissons. Nous en citons une partie.

Tous les cinquante ans avait lieu à Soissons une procession fort solennelle pour honorer les reliques des saints conservées à l'abbaye Saint-Médard et obtenir ainsi leur protection.

Il manquait deux années en 1530. Sur la proposition de l'abbé de Saint-Médard, cette procession fut avancée. La cérémonie commença dès le samedi soir à 5 heures. Les châsses furent exposées dans le chœur et, pendant toute la nuit, douze religieux et vingt-quatre gentilshommes veillèrent dans l'église pour empêcher tout désordre. Il vint, à cette occasion, plus de trois cent mille personnes à Soissons. La campagne était pleine de tentes.

Le dimanche 30 Juillet, l'abbé de Saint-Médard fit appeler au son de la trompette ceux qui tenaient des fiefs de son abbaye car tous étaient tenus de prendre part à cette cérémonie.

⁷⁴ (1) Sentence du Parlement de Paris 1652, archives du château de Manicamp.

⁷⁵ (2) Archives du château de Manicamp.

⁷⁶ (3) Idem.

Annales de Quierzy

Ils avaient été invités par un héraut d'armes envoyé par le possesseur du *fief Roland*. S'agit-il du fief de la Tour Roland de Quierzy ? M. Lequeux le pense.

La procession partit de Saint-Médard en cet ordre :

Les écoliers marchaient en tête.

Quatre cents jeunes hommes portant des torches, suivis du Prince de la jeunesse.

Huit cents bourgeois portant des torches.

Quatre cents archers.

La Croix.

Les bannières.

Les communautés.

Entre les rangs des chanoines et des moines, on portait les douze châsses.

L'abbé de Saint-Médard suivait entouré d'autres abbés. Devant eux, marchait le possesseur du *fief Roland*, portant la verge de service et précédé de son héraut vêtu d'une cotte d'armes de tafetas, rayé de fils d'or ; sur cet habillement, on voyait les armes de l'abbé et d'un côté un bras tenant des clefs et de l'autre un bras portant une épée nue, pour marquer la juridiction spirituelle et temporelle de l'abbaye dans les lieux de son ressort ; le héraut avait à ses côtés deux sergents portant des masses d'argent.

La procession après la messe revint dans le même ordre (1)⁷⁷.

En 1536 le 8 Juin, dans un bail de trois mançaux de terre à Quierzy, on désigne *la Maison rouge* près de laquelle ils se trouvent (1)⁷⁸.

En 1540 une journée d'ouvrier se payait vingt deniers, c'est-à-dire un sou et dix deniers (2)⁷⁹

En 1552, Antoine d'Halluin s'enferme avec d'autres seigneurs dans la ville de Metz pour la défendre contre Charles-Quint, qui, après 45 jours de siège, fut contraint de lever le camp avec ses 70.000 Allemands.

Pendant ce temps, l'armée de Marie d'Autriche, soeur de Charles-Quint, ravageait la Picardie, brûlant Noyon, Chauny, Nesle, Roye, Folembray. Le torrent emporta sept à 800 villages qui furent totalement ruinés. Quierzy, selon toute apparence, aura subi sa part au cours de cette invasion.

Antoine d'Halluin fut tué, en 1553, dans la défense de Térouanne contre les Impériaux.

Il avait eu de son épouse Jeanne de Crèvecoeur, Charles d'Halluin qui suit :

§ III. - CHARLES D'HALLUIN

Charles d'Halluin, fils du précédent, lui succède dans la seigneurie de Quierzy, en 1553. Il épouse *Anne Chabot* en 1559, en eut cinq fils qu'il eut la douleur de perdre sur les champs de bataille. Il eut également une fille, *Anne* qui se maria avec *Gilles Brûlart*, gouverneur de Metz, qui se distingua dans les guerres de son temps.

Sur l'ordre de Catherine de Médicis, dit M. de Thou, il embrassa le parti des protestants et se

⁷⁷ (1) Antiquités religieuses du diocèse de Soissons et Laon.

⁷⁸ (1) Archives du Château de Manicamp.

⁷⁹ (2) Documents inédits, par M. Beauvillé.

Deuxième Partie : La Forteresse de Quierzy

joignit au Prince de Condé, leur chef. Mais, en 1562, profitant d'une déclaration du roi, permettant à ceux qui avaient favorisé ce parti de se retirer chez eux, il abandonna ceux qu'il avait suivis à contre-cœur.

Dans la suite, il rendit de bons et loyaux services aux rois Charles IX et Henri III.

En 1555, Charles d'Halluin passe un bail à cens de 150 septiers de terre autrefois en bois de haute futaie, proche du bois de Favières.

En 1557, la région est désolée par l'armée de Philippe II, roi d'Espagne, après la prise de Saint-Quentin.

Charles d'Halluin exerçait des droits sur Marest-Dampcourt. Cette note que je copie en fait foi.

Comptes de la fabrique de Marest-Dampcourt en 1573

« Avoir payé des droits royaulx deux (dûs) à M^{sr} de Pienne (Charles d'Halluin, seigneur de Pienne) seigneur de Quierzy, pour le renouvellement d'homme vivant et morant,

« Pour la dicte esglize	VI livres
« Item au Bailly, pour ses droits	XII sols
« Item au Procureur fiscal	VI s
« Item au greffier	XII s »

En 1580, les habitants de Manicamp plaident contre Charles d'Halluin, seigneur de Quierzy, Camelin et la Jonquière, au sujet du droit de *pontnage* que ce seigneur prélevait sur eux. Jacques Mangot plaidait pour eux.

La plaidoirie se trouve dans les *Commentaires* de Louis de Vrevin sur les Coutumes de Chauny ; mais je n'ai point trouvé l'arrêt intervenu sur ce différend.

Il ne paraît pas que l'avocat Mangot ait fait triompher ses clients ; car longtemps après, en 1662, dans un procès-verbal de visite du pont, il est encore parlé d'un pain perçu comme droit de pontnage sur chacun des habitants des villages voisins, y compris Manicamp, lequel droit avait seulement cessé depuis deux ans d'être perçu, parce que le pont était rompu depuis ce temps.

Une coutume semblable existait autour de Vic-sur-Aisne.

Suivant un usage fort ancien, les habitants des environs devaient au *bacquier* de Vic-sur-Aisne un pain par ménage, pour passer et repasser la rivière, autant de fois qu'ils en avaient besoin, sans rien payer. Le bacquier voulut exiger une redevance extraordinaire d'un habitant des environs qui passait l'eau plus souvent que les autres. Celui-ci porta plainte aux assises tenues à Pierrefonds, le 13 Mai 1426. Il fut défendu au bacquier d'exiger quoique ce fût, outre le pain par ménage, sous peine de 20 livres d'amende (1)⁸⁰.

Par une sentence vidimée portant vente expédiée à Quierzy en 1582, il paraît qu'« il n'y avoit lors et n'y a encore à présent » (1652) qu'un *lieutenant* au dit Quierzy, tant pour le dit Quierzy que Camelin et la Jonquière, qui résidoit au dit Quierzy ; et non ailleurs, auquel lieu, Quierzy, la

⁸⁰ (1) Histoire du Valois.

Annales de Quierzy

justice s'exerce, où les habitants de Camelin et la Jonquière respondent, n'y ayant jamais eu qu'un Bailly, qu'un Procureur d'office et un greffier, selon qu'il congnoistroit par les provisions des dits officiers ; et paroît encore par la dite sentence qu'il n'y avoit qu'un (1)⁸¹ qui étoit un nommé Jacques Herbeville, qui prend quallité de receveur et fermier des dits seigneuries, lesquelles ne se baillent que par un même bail. » (2)⁸².

En effet, les terres de Quierzy, la Jonquière, Montjay et Camelin sont tellement jointes et unies qu'elles ne sont plus dénombrées que sur un seul terrier. Il en fut ainsi dans plusieurs baux consécutifs de 1572 à 1642.

En 1594, un dénombrement de la terre de la Jonquière porte que les officiers de la Jonquière, peuvent aller exploiter en la seigneurie de Quierzy et Manicamp suivant les délinquans, « et est tenu le sieur de Quierzy de bailler aide et confort aux dits officiers de la Jonquière si par eux en est requis, ou à ses officiers, et prison, si metier est. » (3)⁸³

La terre de Quierzy, ainsi que la Jonquière, Camelin, Montjay, Favette avec leurs appartenances et dépendances, furent vendues par Charles d'Halluin à Pierre Brûlart. La vente est passée en deux contrats datés du même jour : 25 Août 1597.

Par le premier contrat, le sieur duc d'Halluin vend au sieur Bruslard, ensemble pour un seul prix, les villages, terres, seigneuries et fermes de Quierzy, la Jonquière et Favette, leurs appartenances et dépendances quelconques situées en leur prévôté de Chauny.

Par l'autre contrat, le sieur d'Halluin délaisse au sieur Bruslard, par titre d'échange, la terre de Camelin et en contre échange le sieur Bruslard lui délaisse des rentes constituées. Et ce qui a donné lieu à faire ainsi deux divers contrats, l'un de vente, l'autre d'échange, c'est que la terre de Camelin relève en fief de l'évêque de Soissons, auquel aurait été dû *profit du quint*, si on eût traité par *vente* de la dite terre de Camelin, de manière que pour sauver ce profit de quint et ne payer que le rachat, il avait fallu traiter par *échange*. A l'égard de la terre de Quierzy et la Jonquière, elle relevait du Roi à cause de son château de Chauny (On voit ailleurs que Quierzy relevait de l'Evêque de Soissons ; La Motte et la Tour Roland, du Roi) ce qui fit que le dit Bruslard, qui était secrétaire des commandements de Sa Majesté, ne craignit pas de contracter par vente pour icelle terre de Quierzy et la Jonquière, car cette qualité l'exemptait du paiement du quint (1)⁸⁴.

⁸¹ (1) Mot Illisible.

⁸² (2) Sentence du Parlement de Paris 1652. Archives du château de Manicamp.

⁸³ (3) Archives du Château de Manicamp.

⁸⁴ (1) Sentence du Parlement de Paris 1652. Archives du château de Manicamp.

Deuxième Partie : La Forteresse de Quierzy

CHAPITRE XII : Famille de Brûlart

§ I. - PIERRE BRULART

Pierre Brûlart, né en 1535, épousa *Madeleine Chevalier* en 1571 et en eut :

Gilles, marié à Anne d'Halluin ;

Charles, chanoine de Paris ;

Et Nicolas,

Secrétaire du Roi en 1557 ; secrétaire des commandements de la Reine Catherine de Médicis en 1564. Secrétaire d'Etat en 1569, tout en conservant la charge des commandements de la Reine mère, il se trouva en 1570 à Mézières au mariage du Roi avec Elisabeth d'Autriche ; il fit la lecture du contrat et en signa la ratification.

Il eut tout d'abord, sous Henri III, une grande autorité ; ses conseils servirent extrêmement à soutenir le Roi. Mais, plus tard, celui-ci, prévenu contre lui, le disgracia et lui enleva même sa charge de secrétaire d'Etat.

Pierre vécut alors dans sa famille de la vie privée, assistant impuissant aux désordres du royaume.

A l'avènement d'Henri IV, il tint à nouveau sa place dans les conseils du roi.

Il se rendit acquéreur d'immenses propriétés autour de Chauny, depuis Genlis jusqu'à Bichancourt :

La terre de Genlis le 29 Mars 1583 ;

La terre de Quierzy le 25 Août 1597 ;

Un fief situé à Quierzy, nommé Quessy, en terres et prés qu'il acheta de Pierre Legrain en 1602.

Pierre Brûlart mourut le 12 Mai 1608 à l'âge de 73 ans. Son corps fut inhumé dans sa chapelle en l'église de Saint-Benoît de Paris (1)⁸⁵.

§ II. - CHARLES BRULART

Charles Brûlart, chanoine de Paris, est le second fils de Pierre Brûlart, auquel il succède dans la seigneurie de Quierzy.

En 1609, au procès-verbal de la réformation des Coutumes de Chauny, nous trouvons les noms de :

Maître Charles Delagrange, Prieur du Prieuré de Quierzy ;

Pierre François, lieutenant de Quierzy ;

Denys Berthault, lieutenant de Manicamp ;

Ont également signé :

Le Curé de Quierzy ;

⁸⁵ (1) P. Anselme, Moréri.

Annales de Quierzy

Le Curé de Bourguignon, Montjay et le Ponceau ;

Le Curé de Manicamp, la Jonquière et la Malvoisine ;

Nous voyons Charles Brûlart faire hommage au roi, en 1612, pour les seigneuries de Quierzy, la Jonquière et la Tour Roland.

En 1643, le Prince de Condé, le duc de Longueville, celui de Maienne, le maréchal de Bouillon et le comte de Saint-Pol se liguèrent à Coucy, pour empêcher le mariage du roi Louis XIII avec Anne, Infante d'Espagne, et assemblèrent leur armée entre Chauny et Noyon.

Ce rassemblement dut avoir lieu à Quierzy, dit le P. Labbé, ce point étant mitoyen entre Chauny et Noyon et à la portée de Coucy.

Il est fait deux adjudications au château et lieu seigneurial de Quierzy, en 1615 et 1616, des bois et dépendances de Quierzy, Camelin et la Jonquière, pardevant le Lieutenant du dit lieu, comme étant le dit Quierzy, le principal lieu.

Probablement à cette date, une sentence est rendue par le bailli de Quierzy contre le meunier de Saint-Paul-aux-Bois « pour être venu chasser avec son asne dans l'étendue de Quierzy et la Jonquière et mené mouldre le bled de quelques habitans de Favet. Par la dite sentence le dit meunier a été condamné à l'amende, deffense à lui à l'advenir de prendre le bled de ceux qui demeurent à Favet, Jonquière et Quierzy, à peine de confiscation. » (1)⁸⁶.

*Enquête faite le 21 Juillet 1622 par Joram de Vrevin,
seigneur d'Estay, accompagné du Procureur du Roi à Chauny*

Le Jeudi 21^e jour de Juillet 1622, eut lieu une enquête pour entendre la plainte des habitants de Quierzy, à propos de la rupture du pont de Quierzy jeté sur l'Oise à l'entrée du village, qui causait un grand dommage au village et aux pays avoisinants : Caillouël-Crespigny, Marest-Dampcourt, Appilly, Mondescourt et Manicamp.

Ils avaient droit à la réparation de ce pont, puisqu'ils payaient le droit de pontenage, d'un pain par ménage.

Néanmoins, depuis deux ans, le pont n'avait pas été rétabli et il n'y avait possibilité de traverser la rivière, qu'à l'aide d'une nacelle.

Le passeur, Jehan Vasseur, demandait un double ou autre pièce d'argent par passager, ne recevant rien du seigneur.

Le pont, construit en pierres sur trois arches, fut trouvé irréparable ; il fallait en construire un nouveau, car il était rompu par le milieu sur une longueur de 20 pieds.

Cette enquête en amena deux autres : sur l'église du village et le prieuré.

L'Eglise - « En ce qui concerne l'église, en avant du portail, nous avons trouvé un porche en bois de 10 pieds de long sur 8 de large, complètement en ruines, sans palissades ni couverture. Tous les matériaux sont pourris, il est à refaire à neuf.

« La nef est faite de sept *ramures* ; on y trouve quelques restes de lambris il n'y a d'autre couverture que le toit garni de tuiles et encore est-il ouvert en deux endroits. Il a besoin de réparations.

⁸⁶ (1) Sentence du Parlement de Paris 1652. Archives du château de Manicamp.

Deuxième Partie : La Forteresse de Quierzy

« A l'entrée du choeur, se trouve l'ambon ou Jubé rompu et fracassé, sans marches pour y monter.

« De chaque côté du choeur, quatre formes ou stalles témoignent qu'anciennement il y avoit environ 8 religieux et que le prieuré étoit conventuel.

« Le pavé du choeur est mal entretenu.

« L'autel n'a d'autre ornement que deux colonnes taillées à la serpe ; il est éclairé de quatre fenêtres dont une murée, les trois autres sont garnies de vitres.

« Le prieuré devoit trois messes chaque semaine. L'une le dimanche qui est la messe où se trouvent les serviteurs, servantes et autres gens de moindre étoffe, messe ou se doit faire l'eau bénite et donner le pain bénit, sans parler de la grand'messe à la charge du Curé qui se chante à l'autel de la paroisse, à gauche de la nef à l'acquit du prieuré.

« La deuxième et la troisième messes se chantent ou doivent se chanter les mardy et jeudy Néanmoins, aucun habitant de Quierzy n'a vu deux hommes d'église, depuis trois ans, excepté depuis deux ou trois dimanches. Et encore, depuis une dizaine de jours il n'a paru personne.

« Tout le surplus du temps, un homme d'église, entendu avec les fermiers du prieuré, chante une messe au lieu de deux à l'acquit du dit prieuré.

« Il n'y a qu'un missel neuf envoyé depuis un mois par le Prieur, et quelques fragments d'antiphonaire, le tout déposé au prieuré. »

Le Prieuré. - « De l'église nous sommes venus au Prieuré où demeure Florimond Vaillant qui nous a fait parcourir les salles, chambres hautes et basses. Seul le plancher du grenier est en mauvais état. Les dégradations remonteroient aux troubles de la Ligue, pendant lesquels on avoit fait la garde en ce lieu » (1)⁸⁷.

En 1625, dans un dénombrement fourni par Jean Lempereur et son fils Pierre, renouvelé en 1646, d'un fief situé au village de Quierzy, il est dit qu'à cause du dit fief, il leur appartient « le droit de chasser, tendre à toutes bêtes et oyseaux de tous harnois, toutes et quantes fois que bon leur sembleroit, en la terre de Quierzy, Camelin et la Jonquière, en tous lieux où peut chasser le seigneur du dit Quierzy » (2)⁸⁸

Ainsi, les seigneurs des arrière-fiefs de Quierzy avaient droit de chasser en toute l'étendue des terres de Quierzy, Camelin et la Jonquière.

En 1629, dans les archives du château de Manicamp également, nous trouvons un bail emphyteotique du moulin de Ponceaux et des fermes de Favette accordé par maître Charles Brûlart à Louis de Beaulieu.

D'un acte notarié daté du 1^{er} Octobre 1639, il appert que les biens suivants appartiennent à la communauté des habitants de Quierzy :

Un marest contenant 2 faulx et demie ou à peu près ; c'est le marest de la Pasturelle tenant à la rivière d'Oise, proche de l'Ailette.

Un autre marest contenant 15 faulx de pré, lieudit les Riés, tenant d'une lizière à la Morvande, à la rivière d'Oise et au chemin de Quierzy.

Un autre marest, appelé les *Oudres*, en *gacquières* (pour *Jachères*), contenant 40 faulx de

⁸⁷ (1) Extrait des archives de la Mairie.

⁸⁸ (2) Archives du Château de Manicamp.

Annales de Quierzy

pré tenant à la chaussée de Dancourt et aux territoires d'Appilly et de Marest.

Les bestiaux de Quierzy, de Dancourt, Mondescourt et Appilly pâturent dans ce dernier marest seulement (1)⁸⁹.

En 1640, Flourimond de Bouxin est bailli de la terre et seigneurie de Quierzy.

Charles Brûlart est *propriétaire* de Montjay : maison et terres.

En 1646, Charles Brûlart donne les terres et la seigneurie de Quierzy et Camelin à son neveu *François Brûlart*, fils de son frère Nicolas.

Il se réserve l'usufruit de cette seigneurie, sa vie durant, à charge des droits dûs par les dites terres au Roi et au seigneur Evêque de Soissons de qui elles relèvent.

Et encore à la condition que lui, Charles Brûlart, pourra, si bon lui semble, disposer sur les dites terres de Quierzy et Camelin jusqu'à la somme de 40.000 livres (2)⁹⁰.

De plus, au 1^{er} Décembre 1647, Charles institue comme son légataire universel, Florimond Brûlart, son filleul et petit neveu, petit-fils de Gilles Brûlart, son frère aîné.

Par ce testament, dont j'ai eu la copie entre les mains, le chanoine Charles Brûlart, dispose de 300 livres en faveur du Prieuré de Quierzy, pour être employées en ornements de l'église.

De plus, il donne à chacune des paroisses de Quierzy et Camelin 400 livres pour être employées au paiement de la *taille* des dits habitants, en l'année de son décès.

Dans la sentence du Parlement de 1652, il est dit que Charles Brûlart, sachant que son fermier de la Jonquière n'avait fait aucune perte *durant les guerres*, ne l'a pas compris dans les legs qu'il a fait aux habitants de Quierzy et Camelin.

Quierzy et Camelin eurent à souffrir des guerres de la Fronde, tandis que Manicamp dont dépend la Jonquière paraît avoir été épargné.

Ce testament ne fut ouvert qu'en 1649, le 6 Juillet.

Serait-ce en cette année 1649 qu'aurait été restauré ce qui nous reste du château de Quierzy ?

Au-dessus du côté droit de la porte de l'écurie actuelle du château de Quierzy qui était probablement l'entrée de la Chapelle Saint-Firmin, on lit cette inscription :

LAVREN CORTURIÉS A FAICT FAIRE LE BATIMEN CI-DESSUS EN L'ANNÉE 1649.

§ III. - FRANÇOIS BRULART

François Brûlart, fils de Nicolas Brûlart et neveu de Charles Brûlart, avait environ 10 ans en 1649 à la mort de son oncle.

En 1652, *Florimond Brûlard*, légataire universel de son grand-oncle, le chanoine Charles, encore mineur et sous la tutelle de son grand-père Gilles, dispute la propriété de la Jonquière à son cousin François Brûlart, également sous la tutelle de son père Nicolas.

Une sentence du Parlement de Paris en 1652 se prononce en faveur de François Brûlart.

Appel fut interjeté à la Cour du Roi. Par arrêt de la même Cour, le 7 Septembre 1654, la sen-

⁸⁹ (1) Extrait des archives impériales, XV^e vol. des déclarations d'usage N° 2600.

⁹⁰ (2) Archives du Château de Manicamp.

Deuxième Partie : La Forteresse de Quierzy

tence de 1652 fut confirmée (1)⁹¹.

En lisant cette sentence nous faisons les observations suivantes :

Quierzy et Camelin composés de quatre fiefs savoir : La Motte, la Tour Roland, Quierzy et Vieux-Maison, relèvent de l'Evêque de Soissons, à l'exception de la Tour Roland qui relève du Roi, à cause de Coucy.

Ces fiefs étaient estimés 2.000 livres de rentes au plus.

La Jonquière relevait du Roi à cause de Chauny. Elle était de la paroisse de Manicamp et de la justice de Quierzy. Elle était estimée 12 à 15 cents livres de rentes.

Elle avait plus de mouvances féodales que Quierzy et Camelin ensemble ; et ses bois consistaient en onze cents esseins. Le bois de Febvre en dépendait.

Pour marquer les arbres des bois de Quierzy, Camelin et la Jonquière, il n'y avait qu'un seul marteau.

Les habitants de Quierzy étaient *bannaulx* au moulin de Ponceaux, quoique le dit moulin fût de la Jonquière.

Liste des Baillis de Quierzy de 1622 à 1652

Jacques Parmentier.

Jacques de Bouxin.

Florimond de Bouxin.

Jean de Bouxin.

Jacques Benoît.

Guerre de la Fronde (1652)

Chauny assiégé en Juillet 1652 par une armée de 18.000 hommes se défendit vaillamment. Pendant ce siège, les châteaux et villages voisins furent dévastés et pillés par les assiégeants.

Quierzy eut beaucoup à souffrir.

D'une enquête faite à ce sujet, sur dépositions de Jean Blondelle, lieutenant de la justice à Quierzy, d'Olivier Bossu, procureur fiscal de la justice à Quierzy, de Pierre de Lavesne, vicaire du Prieuré de Saint-Martin de Quierzy, d'Antoine Berthault, greffier de la justice de Manicamp, il appert que pendant huit jours qu'a duré le siège de Chauny les ennemis ont pillé le village de Quierzy, emportant les meubles, les animaux, coupant les blés et avoines et ne laissant que peu de chanvre. Le château, où les habitants s'étaient réfugiés avec leurs bestiaux, fut dévasté.

Trois ou quatre otages furent emmenés et ne durent leur liberté qu'à une forte rançon. Trente hommes périrent des suites de cette invasion et il ne restait plus à Quierzy que quarante habitants, tant hommes que femmes et enfants.

A la suite de cette enquête, les habitants de Quierzy obtinrent décharge de l'impôt pendant l'année courante, pour la somme de 715 livres.

⁹¹ (1) Archives du Château de Manicamp.

Annales de Quierzy
Canalisation de l'Oise (1662)

Henri de Lorraine, duc de Guise ; pour faciliter le transport des bois sur le port de Paris obtint, par lettres patentes du roi Louis XIV, la permission de rendre la rivière d'Oise navigable et flottable, et d'en faire creuser le canal (1)⁹².

En 1663, je trouve au 4 Janvier un bail de pêche à Quierzy (2)⁹³.

Transaction entre le Prieur de Quierzy et le Curé de Camelin.

Don Pierre de Laurens, prêtre, religieux profès de l'ordre de Cluny, docteur en théologie de la maison de Sorbonne, Prieur du Collège de Cluny de Paris et y résidant, était Prieur du Prieuré de Saint-Martin de Quierzy ; Charles Lebrasseur curé de Camelin.

Entre eux, il fut convenu que le Prieur de Quierzy céderait au curé de Camelin le quart de la dîme du hameau de Lombray et la moitié des dîmes de la Chouette, terroir de Blérancourt ; de plus qu'il paierait au curé de Camelin et à ses successeurs la somme de 14 livres, en deniers comptants, chaque année à la Saint-Martin d'hiver.

En échange, le curé de Camelin abandonnerait le quart des dîmes à Cuts, il en laisserait au Prieur de Quierzy, la totalité, ainsi que tous les droits de la cure.

De la lecture de cette pièce, il appert que la cure de Camelin et celle de Cuts dépendaient du Prieur de Quierzy.

J'y lis également que Thomas de Mesmes, avant D. Pierre de Laurens, était Prieur de Quierzy.

En 1690, le seigneur de Manicamp détourne le cours de l'Ailette et la fait se jeter dans l'Oise à Manicamp. M. Petit croit que le pont établi sur cette rivière à Quierzy a cessé d'exister depuis lors.

⁹² (1) Archives de Chauny, par le P. Labbé.

⁹³ (2) Archives du Château de Manicamp.

Deuxième Partie : La Forteresse de Quierzy

CHAPITRE XIII : Dernières notes sur Quierzy

§ I. - QUE DEVIENT LA SEIGNEURIE DE QUIERZY

En 1692, *François Brûlart*, sans alliance ni postérité, vend à *Roger Rabutin*, comte de Bussy et seigneur de Manicamp, les terres, fiefs et seigneuries de Quierzy, la Tour Roland, La Motte, sis au village et paroisse de Quierzy, et environs ; le fief et la seigneurie de la Jonquière, sis en la paroisse de Manicamp et environs, pour la somme de 78.000 livres. Ces terres et seigneuries resteront la propriété des seigneurs de Manicamp jusqu'à la Révolution de 1793 et au-delà.

Dans l'acte de vente, on lit : « La maison seigneuriale et château de Quierzy entourés de fossés avec pont-levis, la chapelle y estant fondée par les précédents seigneurs, bergeries, colombiers, cour, jardin, enclos...».

De la maison seigneuriale, il ne reste qu'un bâtiment de ferme carrée et massive, bâti partie en grès, partie en pierres de taille.

Ce bâtiment, reste transformé de la forteresse de Chérisy, n'offre rien de remarquable, sauf une jolie lucarne de grenier, dans le style flamboyant, au-dessus de la porte principale, une porte qui sert d'entrée à une écurie et, du côté de la rivière, un petit cabinet demi-circulaire, placé en encorbellement sur les murs, du haut duquel on découvre la vaste et verdoyante plaine de Manicamp

Un mur de clôture aboutissait au pont jeté sur l'Oise, qui conduisait à la porte d'entrée du château.

M. Petit, propriétaire de cette demeure, fit disparaître en 1836 les murailles en pleine démolition. Il conduisit le travail d'une façon fort intelligente ; il put relever les fondations de la forteresse de Chérisy et en dresser un plan que nous possédons.

Il découvrit, en même temps, dans le jardin du château deux sceaux en fer :

Sur l'un, on voit un écusson portant un aigle aux ailes éployées avec en exergue et en lettres gothiques : S. JEHAN BOBIN.

Sur l'autre, figure une rose avec ces mots autour : SCEL MATHIEU WIBERT. Ce sceau est affronté de deux croissants, au milieu un fleuron entre deux autres croissants.

Il trouva aussi une clef de bronze et, dans les murailles de la forteresse, quelques médailles portant l'effigie de rois de la troisième race.

Ce que l'on appelle « la Tour Roland » est un vulgaire bâtiment de ferme élevé sur les ruines du donjon de l'ancienne forteresse.

En 1789, *M. de Brancas*, seigneur de Manicamp, propriétaire de la *Maison bleue*, et *M. le duc de Gesvres*, seigneur de Blérancourt, tiennent à eux trois toutes les terres de Quierzy.

§ II - LE PRIEURÉ

Annales de Quierzy

Le Prieuré de Quierzy était ainsi désigné dans la bibliothèque de Cluny, au temps de Mabillon :

« *Decanatus Sancti Martini de Quirisiaco, Suessionensis « dioecesis in Picardia, ad tres leucas de Noyon »* (1)⁹⁴.

(Chez les Clunistes, on appelait *Decanatus* un prieuré principal). On l'appelle au village *l'Abbaye* (L'abbaye).

Il devait exister avant le XII^e siècle, puisque, à cette époque, le droit de présentation à la cure de Camelin est partagé entre le prieuré de Quierzy et les religieux de Saint-Paul-aux-Bois.

Du prieuré, aujourd'hui, il reste :

Une partie du mur de clôture construit en grès du pays, percé d'une porte ogivale, toute proche du portail de l'église.

Un corps de bâtiment qui paraît avoir été relié à l'église par un cloître. C'était le couvent. Fortement dégradé au temps des guerres, on dut abattre l'étage supérieur pour ne laisser que le rez de chaussée, aujourd'hui transformé en habitation rurale. Cette démolition fut exécutée, croit-on, en même temps que celle du clocher.

Une maison au Midi de la cour, touchant la ruelle Landa. C'est là que logeait le Prieur au cours de ses séjours à Quierzy.

Cette abbaye spacieuse et bien bâtie, était, nous le savons par l'enquête de 1622, déjà vide de religieux au temps de la Ligue, au XVI^e siècle.

Le Prieur demeurait à Paris, au siège principal de l'ordre de Cluny.

En 1609, on lit dans les registres de la paroisse la signature de Charles *de la Grange*, Prieur de Quierzy.

Charles Witasse, né à Coucy-le-Château en 1660, docteur en Sorbonne, fut prieur de Quierzy. Il fait en 1698 un échange en faveur du prieuré de Quierzy, en cédant au comte de Manicamp les droits de seigneurie du Prieuré.

En 1769, *Messire Pierre Armand Robert de Carret*, conseiller clerc au Parlement de Rouen, Prieur commendataire du Prieuré de Quierzy, consent un bail de 650 livres dont 140 livres à M. le Curé de Camelin, pour supplément à la *portion congruë*.

Marconville fut le dernier Prieur de Quierzy. Il était présent, le Lundi 16 Mars, aux Etats Généraux réunis dans la grande salle du Palais épiscopal de Laon.

La nomination des *prieurs* de Quierzy, de *Brétigny* et de la Chapelle de Notre-Dame en Fèves, appartenait à l'abbé de Lihons en Santerre. Ce dernier prieuré devait exister proche du lieu-dit : *Ferme de la Capelle*, entre Manicamp et Saint-Paul-aux-Bois.

D'après le *Pouillé* de Soissons, en 1783 le Prieur de Quierzy présentait à :

La Cure de Manicamp, dont il était décimateur pour les deux tiers, l'autre tiers appartenant au Prieur de Brétigny ; *la Cure de Camelin*, dont les décimateurs étaient le Prieur de Quierzy, MM. de Saint-Paul-aux-Bois et les religieux de Saint-Barthélemy de Noyon ; *la Cure de Cutz*, dont il était présentateur et décimateur ; *la Cure de Quierzy* ; *la Cure de Blérancourdelle*, dont il était décimateur, en même temps que de Besmé ; *la Chapelle de Sainte-Catherine de Gournay* à Ca-

⁹⁴ (1) *Disquisitio de Carisiaco*. Mabillon.

Deuxième Partie : La Forteresse de Quierzy

melin. Cette chapelle a été détruite en 1720 (1)⁹⁵ ; la *Chapelle de Saint-Firmin* au château de Quierzy ; la *Chapelle de Saint-Aubin ou Albin*, à Manicamp ; la *Chapelle de Saint-Jean-Baptiste*, dans l'église de Manicamp.

Moines rouges ?

M. Petit, se basant sur des conversations recueillies près des anciens du village, serait porté à croire que des « moines rouges » auraient habité l'Abbaye.

Il se peut faire que jadis à Quierzy l'on ait vu des Templiers ou Hospitaliers à la suite des Chérisy, au retour des croisades. Mais tous les documents nous prouvent que les moines de Cluny ont été les seuls propriétaires de l'Abbaye de Quierzy.

Vente de l'Abbaye

Les biens de l'abbaye furent vendus à Laon en 1790. L'abbaye elle-même fut vendue au temps de la Révolution à deux habitants de Quierzy. Les bâtiments furent en partie détruits. L'on arracha jusqu'aux pavés de la cour pour les vendre.

Un incendie détruisit plus tard la grange qui était restée indivise entre les deux propriétaires de l'Abbaye.

§ III. - L'ECOLE

Les moines remplirent à Quierzy le même rôle que dans la France entière. Pendant de longs siècles nos ancêtres vinrent à l'école du monastère. Sous la direction des moines, la culture intellectuelle fut portée dans la région à un très haut degré, puisque nous voyons s'établir dans le monastère de Brétigny une école de théologie.

Les moines disparus, l'instruction fut donnée par les soins du Curé, en parfaite entente avec la population. C'était le *Clerc-laïque* qui, sous sa direction, était chargé de cette mission.

Voici à ce sujet une pièce intéressante :

Acte de réception du Sieur Pierre François Gervais comme clerc-laïque de la paroisse Notre-Dame de Quierzy, 9 Juin 1754.

- « L'an 1754, le Dimanche neuvième jour du mois de Juin, il a été annoncé au prône de la messe paroissiale de Quierzy qu'il y aurait convocation à l'issue de la messe pour la nomination et la réception d'un clerc-laïque de la paroisse. La matière ayant été mise en délibération, nous avons choisi dans le nombre de ceux qui se sont présentés, sous le bon plaisir de Mgr l'Evêque de Soissons, la personne de Pierre François GERVAIS pour notre clerc-laïque, et nous lui promettons de lui payer exactement le pain d'eau bénite pour chaque semaine, et encore de lui payer par chaque année cinq sols de clergé par chaque ménage au jour de la Saint-Remy, excepté les femmes veuves qui ne payeront que deux sols six deniers de clergé, et encore de lui payer pour les écoles, pour les enfants qui commenceront par l'alphabet trois sols, ceux qui liront dans les

⁹⁵ (1) Etat du diocèse de Soissons. Archives du château de Manicamp

Annales de Quierzy

sept Psaumes quatre sols, dans les Matines cinq sols, dans le *français* et la *Civilité*, six sols, et ceux qui liront dans *les lettres*, qui écriront et apprendront l'arithmétique et les chants d'église huit sols. Nous nous obligeons encore de lui permettre par chaque année, dans la moisson, de faire une gerbe de bled dans un lien ordinaire par chacun de nous et même les forains qui font valoir des terres sur le terroir de Quierzy, et à défaut de ceux qui n'auront point empouillé de bled, lui sera libre de faire une gerbe d'orge, ou favelotte ou avoisne, ainsi que tous ses prédécesseurs ont joui depuis un temps immémorial. »

« Fait et arrêté au lieu ordinaire où les assemblées se tiennent pour délibérations, ce neuvième du mois de Juin de l'année mil sept cent cinquante quatre susdite, et nous avons signé : Pierre Cavalier, Antoine Sueur, Jacques Poirier, Antoine François, Jean Noël, Antoine Fresne, Louis Cavalier, Antoine Mouret, Louis Bayart, Jean Lécuyer, Jean Bègue, Pierre Sueur, Jean Gossier, André Gloux, Louis Nattier, Michel Wallet, Louis Couturier, Pierre Nattier, Pierre Périn, Jacques Massias, Louis Vignon, Antoine Palme, Honoré Lacroix, Pierre Vaillant, François Souaille, François Borgne, François Bayart, Joseph Delavaux, Claude Lécuyer,

Trésorier, Curé de la paroisse. »

§ IV - L'EGLISE ET LA PAROISSE DE QUIERZY

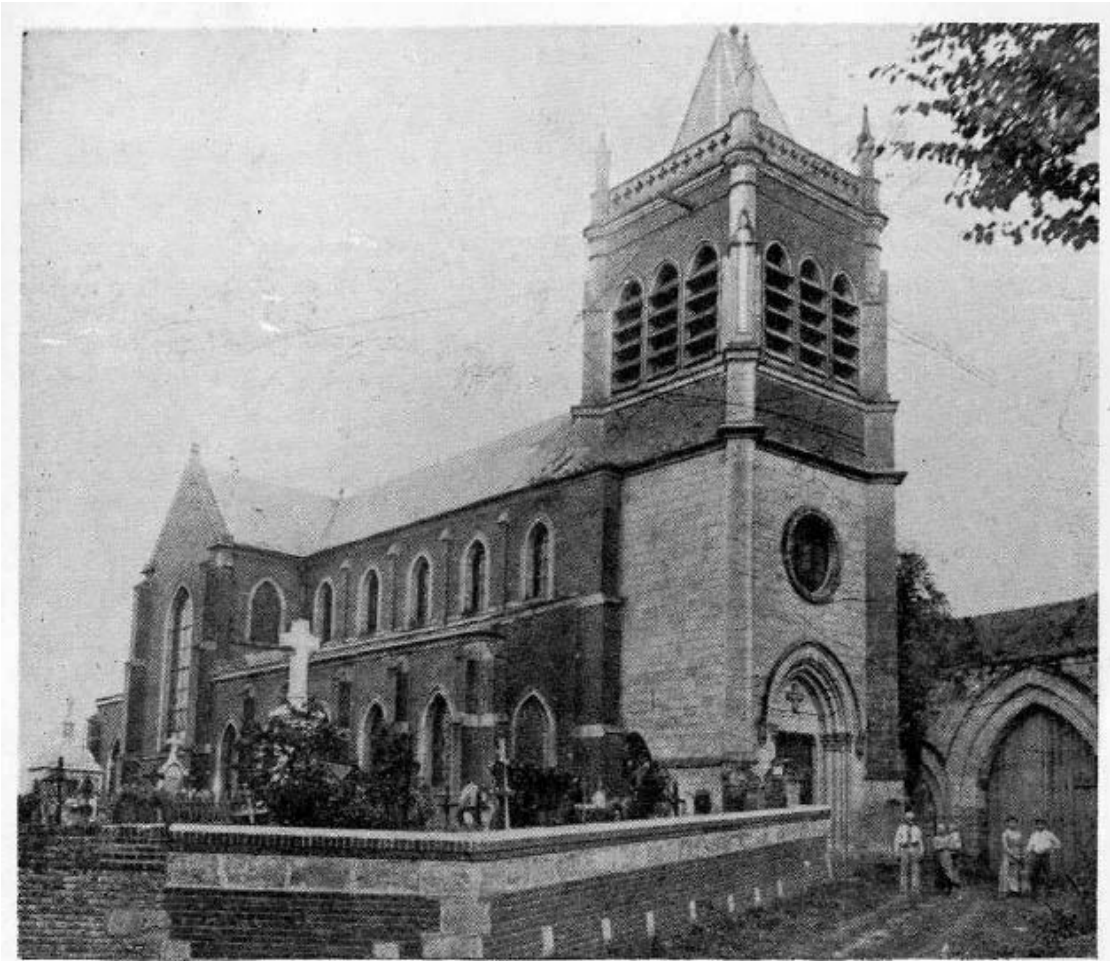
Au XII^e siècle probablement, les seigneurs de Chérisy élevèrent une église en l'honneur de la Sainte Vierge Marie, au lieu dit la *Capellette*, sur les ruines du monastère détruit par les Normands.

Les ruines qui existaient, encore assez importantes dans la première moitié du XIX^e siècle, faisaient soupçonner une belle église dans le style du XII^e siècle.

Cette église ayant sans doute été détruite au temps de la Jacquerie, la paroisse de Quierzy vint s'abriter dans l'église des moines qui faisait corps avec le Prieuré Saint-Martin. Les moines conservèrent la grande nef avec l'autel dédié à saint Martin, la paroisse eut à son usage le bas-côté, avec un autel consacré à la Sainte Vierge, sous le vocable de l'Assomption. Cette chapelle paroissiale occupait, à peu près, l'emplacement de la chapelle de la Sainte Vierge et de la sacristie actuelles.

Le procès-verbal de 1622 nous fait connaître dans quel triste état se trouvait l'église à cette époque. Les siècles suivants ne l'améliorèrent pas, il semble, puisque nous la trouvons en ruines au XIX^e siècle.

Deuxième Partie : La Forteresse de Quierzy



ÉGLISE DE QUIERZY (1865-1918)

Annales de Quierzy

Relique de Saint Restitut

Cette pauvre église possédait cependant un trésor :

En 1701, le 7 Avril, avec la permission du Souverain Pontife, Gaspard, cardinal Carpinei, fait don à Antoine Berthault de reliques importantes de Saint Restitut prises dans les Catacombes de Rome « *ex caemeteria Cyriacensi* ».

La fête de saint Restitut qui se célèbre solennellement chaque année le Lundi qui suit l'octave de l'Assomption, date-t-elle de cette époque seulement ?

Ne sommes-nous pas en face d'un fait qui tend à conserver une antique dévotion à saint Restitut, l'aveugle miraculeusement guéri par Notre Seigneur Jésus-Christ ?

J'apprends que le tombeau de l'Apôtre de la Provence, au village de Saint-Restitut en Provence a été violé par les protestants qui brûlèrent ses restes pour en jeter les cendres aux vents.

Or, dans l'église élevée sur le tombeau même de saint Restitut, dont une partie paraît remonter à Charlemagne, on vénère maintenant une relique d'un saint Restitut, martyr, venant aussi des catacombes de Rome.

Ne sommes-nous pas à Quierzy devant un fait analogue ?

Je n'ai pas la prétention de trancher la question ; mais il me plaît d'accorder à notre dévotion à saint Restitut la plus haute antiquité.

Hélas, la Révolution n'a pas respecté le reliquaire de saint Restitut. Voici un document qui en fait foi :

« L'an trois de la république française, le 8 Floréal, le citoyen Jean Louis Vignon certifie avoir conservé chez lui la Chasse de Saint Restitut ; mais aussi que l'armée révolutionnaire l'a dégradée.

Fait à Quierzy, le 8 Floréal an trois de la république française. »

« Vignon, maire de Quierzy »

Sépultures de l'église et du cimetière

Dans le sanctuaire de la vieille église, en avant de l'autel, à la surface du sol, se trouvait une pierre tombale sur laquelle on lisait cette inscription :

Hic jacet dominus Petrus de Lesriles pro curatus Sancti Mauricii Noviomensis. Ora pro eo, obiit anno... D... CC septuagesimo septimo in vigilia beati Barnabae Apostoli. Sans doute 1777.

Cette pierre tombale a dû être sciée en deux pour faire le seuil de l'entrée actuelle du cimetière.

Il y a eu de fréquentes sépultures dans la vieille église, avant la Révolution.

Dans le cimetière très ancien qui l'avoisine, on a trouvé des cercueils en pierre.

Au XVIII^e siècle, la paroisse de Quierzy faisait partie du Doyenné de Blérancourt, de l'Archidiaconé de la Rivière dans le diocèse de Soissons.

La fabrique était assujettie aux redevances suivantes :

Au *chapelain du château* : un muid d'avoine sur les terroirs de Quierzy et Camelin ;

Deuxième Partie : La Forteresse de Quierzy

Au *chapelain de Quierzy* : 41 setiers de blé et 10 setiers d'avoine sur les terrages de Camelin et 10 chapons sur le même village.

Curés de Quierzy

C'est le *Prieur* qui est curé de la paroisse de Quierzy. Nous trouvons, en effet, dans les registres paroissiaux, en 1609, la signature de *Charles de la Grange*, Prieur de Quierzy. Mais, comme le constate l'enquête de 1622, le Prieur ne réside plus à Quierzy depuis les guerres de la Ligue. Il conserve cependant ses titres et droits sur la paroisse ; il se fait représenter dans l'exercice du ministère paroissial.

Voici les noms que nous avons relevés :

De Janvier 1679 à Janvier 1684 : PAYEN, prêtre ;

De Février 1684 en Avril 1692 : BOURDON ;

En Avril 1692 : CHOEVERN, prêtre ;

De Septembre 1692 à Mai 1701 : JOURDAIN, prêtre ;

De Mai à Juin 1701 : RABOEUF, curé ;

De Juin 1701 à Septembre 1705 : J. CRÉPY, prêtre ;

D'Octobre à Novembre 1705 : DUFAYÉ, curé de Manicamp et de Quierzy ;

De Novembre 1705 à Mars 1707 : REBOUL, curé ;

De Juin 1707 à Novembre 1709 : DELABARRE ;

D'Août à Décembre 1709 : J. CRÉPY, prêtre, déjà nommé ;

De Janvier 1710 à Juillet 1711 : DELABARRE, déjà nommé ;

De Juillet 1711 à Mai 1712 : DUPUIS ;

De Mai 1712 à Novembre 1713 : ROGRET ;

De Décembre 1713 à Janvier 1720 : MARCQ DE RENONVILLE, prêtre vicaire de Quierzy ;

De Janvier à Mai 1721 : DEVIOT, curé d'Audignicourt ;

De Juin à Septembre 1721 : FÉVRE ;

De Septembre 1721 à Janvier 1722 : LE MASSON, prêtre vicaire de Quierzy ;

De Février 1722 à Mars 1725 : GODART, prêtre vicaire de Quierzy ;

De Mars 1725 à Mai 1727 : DESJARDIN, prêtre vicaire de Quierzy ;

De Juin 1727 à Décembre 1730 : C. BASTIEN, vicaire ;

De Janvier à Septembre 1731 : BRULART, prêtre vicaire de Quierzy ;

De Décembre 1731 en Avril 1732 : C. BASTIEN, ensuite prêtre de Bourguignon ;

De Juillet 1732 à Juin 1733 : VALESSE ;

De Juillet 1733 à Février 1734 : DESIMMONNET, prêtre desservant ;

De Septembre 1734 à Novembre 1737 : PONSIN, vicaire de Quierzy ;

De Décembre 1737 à Février 1738 : HÉDIN, prêtre vicaire de Quierzy ;

De Février 1738 à Mai 1740 : GRAND MAISON, prieur vicaire de Quierzy ;

De Mai à Juillet 1740 : DELECLUSE, vicaire de Manicamp ;

De Juillet à Octobre 1740 : SPIOLET, curé ;

D'Octobre à Décembre 1740 : C. BASTIEN, curé de Bourguignon ;

Annales de Quierzy

De Décembre 1740 à Novembre 1745 : FILLIARD, vicaire de Quierzy ;

De Décembre 1745 à Janvier 1746 C. BASTIEN, curé de Bourguignon ;

De Janvier à Décembre 1746 : DE MEAUX, prêtre vicaire de Quierzy ;

En Janvier 1747 : DEMAROLLES, curé de Manicamp ;

De Janvier à Mars 1747 : MELETTE, desservant de Brétigny ;

D'Avril 1747 à Juin 1775 : Pierre TRÉSORIER, vicaire de Quierzy.

Ayant voulu trafiquer sur les six cures de l'Abbaye, il fut dénoncé à l'Evêque de Soissons qui, pour le punir, l'envoya à la cure de Blérancourdelle où il se trouvait encore à la Révolution.

A cette époque, il prêta le *serment civique* et n'émigra point. Il vint se retirer à Blérancourt, ainsi que le constate un acte de comparution qui se trouve dans le registre de délibération de cette commune à la date du 19 Thermidor an 2 (6 Août 1794). Il y est ainsi désigné :

« Pierre Trésorier, prêtre séculier, âgé de 73 ans, ci-devant ministre du culte dans la commune de Blérancourdelle, canton de Blérancourt, district de Chauny, département de l'Aisne, non marié, né le 7 Octobre 1721, domicilié dans cette commune depuis le 1^{er} Floréal, a rempli et prêté le serment prescrit par la loi, comme il appert par le certificat qu'il nous a exhibé, signé de la municipalité de Blérancourdelle, et depuis sa résidence en cette commune a donné des preuves de son civisme dans toutes les cérémonies qui ont eu lieu. »

Ce fut le dernier curé de Blérancourdelle.

De 1779 à 1789 : COURTEVILLE ;

De 1790 à 1792 : J.-B. COURTEVILLE, vicaire à Rouy, son homonyme, lui succède après arrangement.

Epoque de la Révolution

En 1790, J.-B. Courteville prêta le serment à la Constitution civile du clergé et manqua à ses vœux, en prenant femme. Il fut maire de Quierzy au cours de la révolution.

Voici une note laissée par lui en 1806 dans le registre paroissial :

« Je soussigné déclare à tous qu'il appartiendra, que depuis mil sept cent quatre-vingt-dix, où je suis entré en fonction dans la commune de Quierzy jusqu'au moment où j'ai cessé d'exercer, il n'existe et n'a existé aucun enfant dans la dite commune à qui je n'aie administré le sacrement de baptême, soit secrètement dans les tems de trouble et de persécution, soit publiquement, tout le tems que l'exercice du culte a été permis. Je certifie en outre que si je n'en ai pas tenu un registre particulier, c'est parce que pendant tout ce tems j'étois officier public et que je le croyois inutile comme je crois qu'il seroit absolument inutile d'exiger aujourd'hui un tableau de ceux l'auroient ou ne l'auroient pas été, vu que cette recherche ne pourroit avoir pour base que le registre des actes civils rédigés par moi-même.

En foi de quoi j'ai signé à Quierzy ce 1^{er} Décembre 1807. »

« Courteville ancien curé de Quierzy »

M. Courteville racheta le presbytère avec promesse aux habitants de le vendre à la commune contre remboursement du prix de l'acquisition ; mais le pays, très pauvre alors, ne put réaliser la promesse de remboursement, et l'ancien presbytère demeura la propriété de M. J.-B. Courteville.

Deuxième Partie : La Forteresse de Quierzy

C'est lui sans doute qui racheta le vieux clocher qui menaçait ruine, pour le détruire.

C'est tout ce que nous savons de l'époque révolutionnaire à Quierzy, sans oublier la profanation de la relique de saint Restitut constatée par M. Vignon, maire de Quierzy.

Le 14 Février 1803, le Conseil municipal demande un curé à Mgr l'Evêque de Soissons. M. Lacombe, alors curé de Guivry, ayant accepté sa nomination à la cure de Quierzy, se disposait à occuper sa nouvelle résidence. Mais ceux qui vinrent de Quierzy pour le déménager durent se retirer devant la menace des habitants de Guivry qui s'opposèrent par la force à l'enlèvement des meubles de leur curé.

De 1804 à 1817 : M. LEGRAND.

M. Legrand, précédemment curé de Grisolles, prend possession de la cure de Quierzy, le 9 Juillet 1804.

La Châsse de saint Restitut était vide du fait de la profanation des révolutionnaires. M. l'abbé Legrand y place une relique de saint Prospère. Je lui laisse la parole :

« Je soussigné, atteste et certifie avec toute vérité devant Dieu et devant les hommes, que la dent déposée dans cette châsse a été par moi extraite de la machoire de Saint Prospère, martyr, laquelle machoire repose a Cointicourt, village près de Neuilly-Saint-Front ; que cette relique, apportée de Rome en 1667 le 8 Février, revêtue des attestations en bonne forme, a été reconnue authentique par Mgr Charles de Bourlon d'heureuse mémoire, en cours de visite l'an 1684 ; que vérification faite, le dit Evêque a permis de l'exposer à la vénération des fidèles. En foi de quoi, il a signé avec son secrétaire jour, mois et an susdits.

Ce que j'atteste avoir bien lu, ayant ouvert moi-même la châsse déposée chez le maire dans la crainte de profanations en 1795. L'authentique en parchemin est déposé dans la dite châsse de Cointicourt : on peut, dans le doute, y avoir recours. »

Signé : J. C. Legrand, Curé de Grisolles les Charmes.

« Quant aux autres particules d'os, je les ai trouvées dans un reliquaire de plomb dans le massif du grand autel des Cordeliers de la ville de Château-Thierry ; J'ignore ou *plutôt je n'en sais pas davantage* à ce sujet.

Il est plus que probable que ce sont des reliques respectables. »

Signé Legrand, curé de Grisolles, desservant de Quierzy.

M. Legrand quitte Quierzy le 6 Avril 1817. Forcé par l'âge et les infirmités de renoncer au saint ministère, il se retira à Château-Thierry où il mourut.

De 1817 à 1828 : M. DURIEZ, curé de Manicamp ;

M. l'abbé Duriez travaille avec ardeur au relèvement de la paroisse ;

Le clocher avait été démoli - nous savons pourquoi - par M. Courteville, il le reconstruisit tel qu'il existe aujourd'hui.

Les révolutionnaires après avoir brisé et enlevé deux cloches avaient laissé la plus grosse, M. Duriez compléta le carillon et bénit lui-même les deux nouvelles cloches le 26 Décembre 1826.

La moyenne : Marie Anne Désirée, eut pour parrain : Augustin Théodore Mouy de Montjay, et pour marraine : Marie Anne Périn.

La petite : Adélaïde la Bienvenue, eut pour parrain : Pierre François Vignon, et pour marraine Adélaïde Foulon.

Annales de Quierzy

Relique de la Vraie Croix

Je transcris la note trouvée dans les actes religieux de la paroisse de Quierzy, à la date du 23 Août 1818.

Concession d'une portioncule de la Vraie Croix : « L'an mil huit cent dix-huit, le 15^e dimanche d'après la Pentecôte, 23^e jour du mois d'août ; je, soussigné, Jean-Baptiste Duriez, né à Salency, le 13 Juin 1751, ordonné prêtre avant la fête de Noël de 1775, successivement curé de Camelin en 1780 et de Montigny-L'Engrain en 1789, aujourd'hui curé desservant de Manicamp depuis 1803 et de Quierzy, *ad interim*, depuis 1817, ai fait présent *intra missarum solemniam* à l'église du dit Quierzy, d'une portioncule de la vraie croix que m'a léguée en 1792 feu M. Antoine Lefébure, né à Carlepont, ancien doyen de Viviers, mon oncle, et mon prédécesseur en la cure dudit Montigny, à la charge, par les habitants du dit Quierzy, de se souvenir dans leurs prières de cet oncle bienfaiteur, et de moi-même également.

J.-B. Duriez, curé desservant de Manicamp
et de Quierzy *ad-interim*. »

M. Lefébure avait reçu cette relique de M. Louis Haneur père, marchand de blé à Vic-sur-Aisne, le 27 Janvier 1789. Elle était accompagnée d'une lettre testimoniale faisant connaître que cette relique avait été accordée le 10 du mois de Novembre 1770, par Mgr Dominique Jourdain, patriarche d'Antioche, prélat domestique de Notre Saint-Père le Pape, un des assistants au trône pontifical et vice-gérant de la capitale du monde chrétien.

Le patriarche donnait la permission d'exposer à la vénération publique des fidèles cette relique légitimement reconnue et placée dans un étui en cristal en forme de croix, orné d'un filigramme d'argent, bien fermé, noué avec un lien de soie rouge et recouvert de son sceau.

Cette lettre signée : JORDANUS, patriarche d'Antioche, fut contresignée par HUBERT, vicaire général de Soissons, le 6 Février 1789.

De 1831 à 1834 : M. TROUVELOT, curé de Camelin, dessert la paroisse de Quierzy ;

De 1834 à 1864 M. le Chanoine CARLET.

La vieille église des moines n'est pas qu'un misérable réduit ouvert à toutes les intempéries. M. l'abbé Carlet, curé de Manicamp, d'un zèle et d'une activité inlassables pour la gloire de Dieu, voudrait faire cesser cet état de choses. Il rêve d'élever à Quierzy une église digne non seulement de la religion catholique, mais aussi des souvenirs qui donnent à ce village une place intéressante dans l'histoire de l'Eglise et de la France.

Le projet était audacieux ; mais la ténacité de M. Carlet devait surmonter tous les obstacles et, après 20 années de luttes, son rêve va devenir une réalité. Il dresse lui-même les plans de l'église et en 1855, aidé par la commune et la générosité des habitants, il est à pied d'oeuvre.

Les murs croulants de la vieille église sont rasés et à la même place s'élève la nouvelle.

Chose étrange, il n'y eut pas de bénédiction de première pierre.

Pourquoi ?... Enfin, les fondations sortent de terre, la construction va rondement sous la direction de M. le Curé ; mais voici que déjà couverte l'église reste inachevée jusqu'en 1864.

Deuxième Partie : La Forteresse de Quierzy

Pendant ce temps, les offices ont lieu dans une grange qui fut ensuite détruite par un incendie. La vieille cloche, échappée à la Révolution, avait été brisée elle fut refondue sans que malheureusement l'on ait conservé son inscription.

La bénédiction de la nouvelle cloche eut lieu en 1856. Voici l'inscription :

« L'an 1856, sous l'épiscopat de Mgr Paul Armand de Garsignies, sous l'administration de MM. Magloire Pollet, maire de Quierzy et Abraham Borgne, adjoint, j'ai été baptisée sous le nom de *Marie Louise Eugénie*, par M. Marie Théophile Carlet, curé de la paroisse. Mon parrain a été : Louis François Désiré Cavailler ; ma marraine : Marie Eugénie Désirée Pollet. »

En 1864, M. le Chanoine Carlet demande à être déchargé de la desserte de Quierzy.

M. l'abbé FAQUIS, originaire de Camelin, nommé par Monseigneur l'Evêque, ne reste que quelques mois à Quierzy.

De 1864 à 1871 : M. l'abbé ROMAIN.

Le 4 Juin, les habitants de Quierzy reçoivent avec grand honneur M. l'abbé Romain leur nouveau curé.

M. le chanoine Carlet l'installe solennellement en présence de MM. Nattier-Lemaire, Borgne Abraham, Couturier Charles, Nattier-Ponsin et Pollet, maire de la commune.

Sous l'impulsion du nouveau curé, les travaux de l'église furent repris en 1864 et menés à bonne fin.

L'église fut solennellement bénite le 27 Février 1865.

Procès-verbal de la bénédiction de l'église de Quierzy

« L'an mil huit cent soixante-cinq, le vingt-septième jour de Février, l'église de Quierzy, dédiée à la Très-Sainte-Vierge honorée dans le glorieux mystère de son Assomption, reconstruite aux frais de la commune et grâce aux libéralités et souscriptions particulières des habitants du pays, par l'initiative et sous la direction de M. Carlet, curé de Manicamp et de Quierzy, en dernier lieu, sous la direction de M. Romain, curé de Quierzy, a été solennellement bénite par M. Boileau, Curé-Doyen de Coucy-le-Château, chanoine honoraire de Soissons, en présence de MM. Romain, curé de Quierzy, Carlet, curé de Manicamp, Geoffroy, curé de Fresnoy-le-Grand, chanoine honoraire de Soissons, qui a édifié l'assistance par une touchante allocution, Bourse, chanoine honoraire de Soissons, Trouvelot, curé de Camelin, Parmentier, curé de Bichancourt, Gilquin, économiste de l'institution Saint-Charles de Chauny, Lemaire, curé de Cuts, Grégoire, curé de Landricourt, Rouyel, curé de Blérancourt, Ledouble, secrétaire de l'évêché de Soissons, Déprez, curé de Varesnes, Hareux, curé d'Appilly, Brucelle, curé de Marest, Moreaux, curé de Prémontré, Castellan, curé de Salency, Lecomte, professeur de Saint-Charles de Chauny, Dequin, directeur du pensionnat Saint-Joseph de Chauny, Ladague, curé de Nouvion-Vingré, Tassus, curé de Ba-boeuf, Mérida, curé de Saint-Paul-aux-Bois, Lhomme, curé de Folembay.

Et encore en présence de MM. Pollet, maire, Borgne, adjoint et des autres membres du Conseil municipal ; de MM. Nattier, président du conseil de fabrique, Couturier, trésorier et de MM. les membres du conseil de fabrique. » (1)⁹⁶.

⁹⁶ (1) Procès-verbal du registre de la fabrique.

Annales de Quierzy

M. l'abbé Romain ne négligea rien pour orner la nouvelle église.

Le 4 Juin 1865 il inaugure la chaire.

Le 17 Septembre, en la fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs, le *Chemin de la Croix* est érigé par M. Trouvelot, curé de Camelin et promoteur du doyenné de Coucy, en présence de MM. Romain, curé de Quierzy, Mérida, curé de Saint-Paul-aux-Bois et Pollet, maire de Quierzy

La *grosse cloche* ayant été brisée le 15 Août 1867 pendant les sonneries de la procession, on décide la refonte de tout le carillon.

Le projet fut exécuté, grâce à une souscription, et le 20 Septembre 1868, eut lieu la bénédiction des trois cloches par M. l'abbé Boileau, curé-doyen de Coucy-le-Château.

Voici les inscriptions :

La grosse : *Marie Jeanne Albertine*, eut pour parrain : Albert Boulanger et pour marraine : Jeanne Penet.

La moyenne : *Marie Adolphine Théodorine*, eut pour parrain : Emmanuel Marie Belmer et pour marraine : Marie Adolphine Cavallier.

La petite : *Marie Louise Eugénie* eut pour parrain : Louis Cavallier ; et pour marraine : Marie Eugénie Bacquet.

De 1871 à 1887 : M. DERCHE.

L'ornementation de l'église fut continuée par M. l'abbé *Derche*, curé de Quierzy de 1871 à 1887. On lui doit, en effet : La table de communion, l'autel de la Sainte-Vierge, don de Madame Périn, l'autel de saint Joseph, composé des restes de l'autel de la sainte Vierge de l'ancienne église, les statues de sainte Anne et de saint Restitut, et les trois vitraux du Sanctuaire.

Biens de l'église sauvés de la Révolution :

Terres labourables :

<i>Le Pavé</i>	d'une contenance de	1 h.	17.39
<i>Le Suy</i>	»	»	7.35
<i>Le Vague</i>	»	»	20.59
<i>La Briqueterie</i>	»	»	16.30
<i>Le Carillon</i>	»	»	11.49
<i>Le Champ Monet</i>	»	»	10.64
<i>Le Riez</i>	»	»	52.50
Un pré	»	»	14.64

Ces immeubles ont été aliénés à la suite de la Loi de Séparation.

Liste des Maires au XIX^e siècle

En 1805 : M. *Périn*.

En 1831 : M. *Lefèvre*.

En 1846 : M. *Petit*.

En 1847 : M. *Lefèvre*.

En 1855 : M. *Pollet*.

En 1865 : M. *Dubacq*.

Deuxième Partie : La Forteresse de Quierzy

En 1870 : M. Cavallier.

Reconnaissance des habitants de Quierzy

J'ai épuisé les notes de M. le chanoine Carlet. Mais avant de clore ce travail, je tiens à signaler un fait tout à l'honneur des habitants de Quierzy.

Ils n'avaient pas vu sans regret, le jour de l'installation de

M. l'abbé Romain, s'éloigner le vénérable curé qui, pendant trente ans, s'était dépensé avec un dévouement inlassable.

Sous l'inspiration de M. Fleury, alors propriétaire du château, une souscription fut ouverte dans le pays pour offrir un souvenir à M. le chanoine Carlet. Tous se firent une joie de souscrire.

Le 17 Juillet 1864, à la fin de la cérémonie de la bénédiction des nouvelles bannières de la sainte Vierge, de sainte Anne et de saint Nicolas, au cours de laquelle M. le chanoine avait fait entendre un enseignement plein d'à-propos. M. Pollet, maire de Quierzy, au nom de tous les habitants remercia M. le Curé de Manicamp pour le zèle et le dévouement dont pendant trente ans tous avaient été les témoins.

Puis Mlle Marie Pollet présenta la médaille-souvenir que lui offrait la paroisse reconnaissante.

Profondément ému de ce témoignage d'affection, M. le Chanoine Carlet assure ses anciens paroissiens qu'il leur conservait un profond attachement et qu'il n'avait d'autre désir que de les voir toujours s'appliquer à la pratique du bien sous la conduite de son zélé successeur.

M. le chanoine Carlet aurait désiré graver sur le fronton de l'église nouvelle cette pensée cueillie dans un diplôme de Thierry IV : « *En maintenant les oeuvres de nos ancêtres, nous assurons la stabilité des nôtres.* »

Il eut la joie de voir la reconnaissance gravée dans le coeur de ses fils spirituels. N'est-ce pas la plus belle et la plus consolante récompense qu'un homme de coeur comme M. le chanoine Carlet pouvait désirer ?

N. CAILLET.